

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 20 Votants : 27	Délibération N°033/2024 Autorisation de Programme/Crédits de Paiement 2024-1 – Construction d'un bâtiment périscolaire
--	---

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 28 mars 2024

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Jacques VILLETTE, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Helena DORA, M. Burim CERIMI

M. Julien FERAUD représenté par Mme Nathalie BAUER par pouvoir en date du 07/04/2024.
Mme Maria TOURAINÉ représentée par Mme Gaëlle LEGAI-PERRET par pouvoir en date du 08/04/2024.
M. Cristian GUERET représenté par Mme Micheline BATAILLEY par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Abdullah KAYGISIZ représenté par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Yasin SEN représenté par Mme Christiane BORGIS par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Elisabeth CHAMBAT représentée par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Geneviève GANTIN représentée par Mme Elisabeth BAILLY par pouvoir en date du 11/04/2024.

Abdelkrim MIHOUBI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**Finances N°033/2024 : Autorisation de Programme/Crédits
Construction d'un bâtiment périscolaire****Monsieur le Maire expose :**

La construction d'un bâtiment périscolaire à l'école de la Paix est devenue une nécessité afin de répondre à la croissance démographique de la ville.

La vétusté de certains locaux et le manque de place dans les écoles, liés aux diverses créations de classes ont obligé la Commune à trouver de nouveaux espaces périscolaires.

La création d'un bâtiment dédié aux activités périscolaires de la collectivité revêt ainsi une nécessité pour accueillir, en dehors des écoles, les enfants sur un temps dédié de loisirs.

Ce bâtiment sera à la fois un accueil péri et extra-scolaire. Il sera le nouveau centre de loisirs et accueillera les activités périscolaires, composé de 6 salles de 60m² et une cuisine.

L'évaluation des coûts et le financement de cette construction vous sont présentés sous le format d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP)

Une Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un ou plusieurs investissements. Elle a une durée de vie de 6 ans et peut être révisée chaque année conformément au règlement budgétaire et financier de la collectivité.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année en cours.

Les AP permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets projets », valorisés ensuite chaque année par CP, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : subvention, autofinancement, emprunt, Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP font l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, distincte de celle du budget et doivent être votées à l'occasion de délibérations budgétaires (budget primitif, décision modificative).

La présente délibération fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement (cf. en pièce jointe le tableau de présentation de l'opération n°93 – AP/CP 2024-1 – construction d'un bâtiment périscolaire).

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 19 mars 2024 ;

Vu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP), « construction d'un bâtiment périscolaire » et de valider les crédits de paiement à inscrire au Budget Primitif (BP) 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à inscrire le CP ainsi que les recettes au BP 2024 ;
- **DE SOLLICITER** des financements publics sur les projets ;
- **DE S'ENGAGER** sur le plan du financement proposé et la part d'autofinancement restant à charge de la Commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à notifier les marchés d'études et de travaux correspondants à ce projet dans la limite de la présente autorisation de programme.

Pièce(s) jointe(s) :

- AP/CP 2024-1

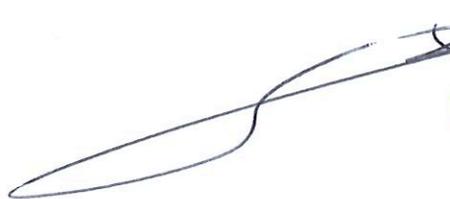
Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 15 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Abdelkrim MIHOUBI
1^{er} Adjoint



Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : 15-04-2024
Publiée sur le site internet le : 16-04-2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 074-217400084-20240411-DEL_033_2024-DE

**Opération OP 93 : Création d'un bâtiment périscolaire
Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (APCP) n° 2024-1**

Création d'un bâtiment périscolaire	Réalisations (2021-2022) TTC	AUTORISATION DE PROGRAMME TTC	%	CA 2023 (ordonnance)	RAR 2023	CREDITS DE PAIEMENTS			
						BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
Etudes préalables (faisabilité, géotechnique, etc)		0	0%						
AMO	11 760	29 470	1%	21 420		8 050			
Maîtrise d'œuvre		200 000	7%		90 456	91 544	18 000		
Mission SPS et contrôle technique		2 500	0%			2 500			
RESEAUX (C/21)		19 760	1%	19 760					
TRAVAUX (C/23)		2 460 000	90%			484 000	1 976 000		
MOBILIER		30 000	1%				30 000		
TOTAL DEPENSES	10 230 000	2 741 730	100%	41 180	90 456	586 094,00	2 024 000,00	0	0
Subvention ETAT		0	0%			0			
Subvention REGION		255 000	9%			25 500	229 500		
Subvention CD 74 (CDAS, autres)		535 271	20%			53 527	481 744		
Divers autres partenaires (Canton de Genève, autre) FCTVA		0	0%					117 733	332 016
Reste à charge communal (AUTOFINANCEMENT / EMPRUNTS)		1 501 710	55%	41 180		597 523	1 312 756	-117 733	-332 016
						1 501 710			
TOTAL RECETTES	0 €	2 741 730	100%	41 180	0	676 550	2 024 000	0	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 20 Votants : 27	Délibération N°034/2024 Autorisation de Programme/Crédits de Paiement 2024-2 – Rénovation extérieure du stade Lucien VEYRAT
--	--

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 28 mars 2024

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Jacques VILLETTE, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Helena DORA, M. Burim CERIMI

M. Julien FERAUD représenté par Mme Nathalie BAUER par pouvoir en date du 07/04/2024.
Mme Maria TOURAINÉ représentée par Mme Gaëlle LEGAI-PERRET par pouvoir en date du 08/04/2024.
M. Cristian GUERET représenté par Mme Micheline BATAILLEY par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Abdullah KAYGISIZ représenté par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Yasin SEN représenté par Mme Christiane BORGIS par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Elisabeth CHAMBAT représentée par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Geneviève GANTIN représentée par Mme Elisabeth BAILLY par pouvoir en date du 11/04/2024.

Abdelkrim MIHOUBI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**Finances N°034/2024 : Autorisation de Programme/Crédits de Paiement 2024-2 –
Rénovation extérieure du stade Lucien VEYRAT**

Monsieur le Maire expose :

La réhabilitation du complexe sportif Lucien VEYRAT a pour objectif de répondre aux besoins des clubs sportifs de la Commune ainsi qu'au grand public et aux établissements scolaires de l'agglomération.

La Commune propose une structure sportive dimensionnée et cohérente pour l'ensemble des habitants.

Cette réhabilitation apportera une comptabilité fonctionnelle conforme aux différents niveaux demandés par les Fédérations pour les associations en activité sur le stade.

L'évaluation des coûts et le financement de cette construction vous sont présentés sous le format d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP)

Une Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un ou plusieurs investissements. Elle a une durée de vie de 6 ans et peut être révisée chaque année conformément au règlement budgétaire et financier de la collectivité.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année en cours.

Les AP permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets projets », valorisés ensuite chaque année par CP, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : subvention, autofinancement, emprunt, Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP font l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, distincte de celle du budget et doivent être votées à l'occasion de délibérations budgétaires (budget primitif, décision modificative).

La présente délibération fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement (cf. en pièce jointe le tableau de présentation l'opération n°94 – AP/CP 2024-2 – rénovation extérieure du stade Lucien VEYRAT).

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 19 mars 2024 ;

Vu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité avec 6 voix CONTRE (M. LIERMIER, M. GUERET, M. FERAUD, Mme GROS, Mme BAUER, Mme BATAILLEY)

- **D'ADOPTER** l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP), « rénovation extérieure du stade Lucien VEYRAT » et de valider les crédits de paiement à inscrire au BP 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à inscrire le CP ainsi que les recettes au BP 2024 ;
- **DE SOLLICITER** des financements publics sur les projets ;
- **DE S'ENGAGER** sur le plan du financement proposé et la part d'autofinancement restant à charge de la Commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à notifier les marchés d'études et de travaux correspondants à ce projet dans la limite de la présente autorisation de programme.

Pièce(s) jointe(s) :

- AP/CP 2024-2

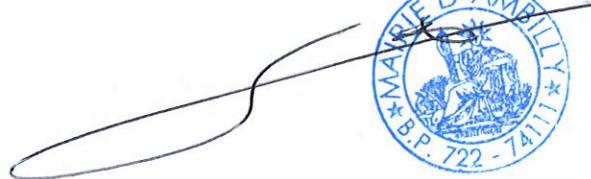
Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 15 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Abdelkrim MIHOUBI
1^{er} Adjoint



Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : 15 avril 2024
Publiée sur le site internet le : 16 avril 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 074-217400084-20240411-DEL_034_2024-DE

Opération OP 94 - Rénovation extérieure du stade Lucien Veyrat
Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (APCP) n° 2024-2

Rénovation extérieure du stade Lucien VEYRAT	Réalisé antérieur (2021-2022) TTC	AUTORISATION DE PROGRAMME TTC	%	CA 2023 (ordonné)	RAR 2023	CREDITS DE PAIEMENTS			
						BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
Etudes préalables (faisabilité, géotechnique, etc)			0%						
AMO		0	0%						
Maîtrise d'œuvre		376 801	5%	51 928	227 822	0	97 051		
Mission SPS et contrôle technique		26 592	0%	857		25 735			
RESEAUX (C/21) - Génie civil porté avec le SYANE		165 000	2%				165 000		
SPS		4 715		915		3 000	800		
BASSIN de rétention		438 000				438 000	0		
TRAVAUX (C/23)		6 430 811	86%	164 100	1 544 909	4 721 802			
TOTAL DEPENSES	0 €	7 441 919	94%	217 800	1 772 731	5 188 537	262 851	0	0
Subvention ETAT		0	0%						
Subvention CD 74 (CDAS, autres)		278 309	4%			278 309			
Divers autres partenaires (Canton de Genève, autre)		0	0%						
FCTVA		1 220 475	16%				35 726	1 141 923	42 826
Reste à charge communal (AUTOFINANCEMENT / EMPRUNTS)		5 943 135	80%	217 800		6 682 959	227 125	-1 141 923	-42 826
						5 943 135			
TOTAL RECETTES	0 €	7 441 919	100%	217 800	0	6 961 268	262 851	0	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 20 Votants : 27	Délibération N°035/2024 Autorisation de Programme/Crédits de Paiement 2024-3 – Construction d'un bâtiment sportif
--	--

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 28 mars 2024

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Jacques VILLETTE, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Helena DORA, M. Burim CERIMI

M. Julien FERAUD représenté par Mme Nathalie BAUER par pouvoir en date du 07/04/2024.
Mme Maria TOURAINÉ représentée par Mme Gaëlle LEGAI-PERRET par pouvoir en date du 08/04/2024.
M. Cristian GUERET représenté par Mme Micheline BATAILLEY par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Abdullah KAYGISIZ représenté par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Yasin SEN représenté par Mme Christiane BORGIS par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Elisabeth CHAMBAT représentée par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Geneviève GANTIN représentée par Mme Elisabeth BAILLY par pouvoir en date du 11/04/2024.

Abdelkrim MIHOUBI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**Finances N°035/2024 : Autorisation de Programme/Crédits de Paiement 2024-3 –
Construction d'un bâtiment sportif**

Monsieur le Maire expose :

Après une opération de réaménagement des structures externes du complexe sportif, la Commune reconstruira un bâtiment principalement dédié aux associations sportives afin de permettre leur accueil et celui des écoles dans les meilleures conditions.

Ce bâtiment sera doté d'un espace public en rez-de-chaussée réservé au milieu associatif et scolaire ainsi que de nouveaux bureaux de service des sports de la Commune situé au 1^{er} étage.

Ce projet sera complété par une toiture en panneaux photovoltaïques, installés, exploités et maintenus par un collectif membre des centrales villageoises avec lequel la Commune a passé une convention.

L'évaluation des coûts et le financement de cette construction vous sont présentés sous le format d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP)

Une Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un ou plusieurs investissements. Elle a une durée de vie de 6 ans et peut être révisée chaque année conformément au règlement budgétaire et financier de la collectivité.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année en cours.

Les AP permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets projets », valorisés ensuite chaque année par CP, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : subvention, autofinancement, emprunt, Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP font l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, distincte de celle du budget et doivent être votées à l'occasion de délibérations budgétaires (budget primitif, décision modificative).

La présente délibération fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement (cf. en pièce jointe le tableau de présentation de l'opération n°102 – AP/CP 2024-3 – construction d'un bâtiment associations sportives).

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 19 mars 2024 ;

Vu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Décide à la majorité avec 6 voix CONTRE (M. LIERMIER, M. GUERET, M. FERAUD, Mme GROS, Mme BAUER, Mme BATAILLEY)

- **D'ADOPTER** l'Autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) « construction d'un bâtiment associations sportives » et de valider les crédits de paiement à inscrire au BP 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à inscrire le Crédit de Paiement ainsi que les recettes au BP 2024 ;
- **DE SOLLICITER** des financements publics sur les projets ;
- **DE S'ENGAGER** sur le plan du financement proposé et la part d'autofinancement restant à charge de la Commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à notifier les marchés d'études et de travaux correspondants à ce projet dans la limite de la présente autorisation de programme.

Pièce(s) jointe(s) :

- AP/CP 2024-3

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 15 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Abdelkrim MIHOUBI
1^{er} Adjoint



Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : 15-04-2024
Publiée sur le site internet le : 16-04-2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 074-217400084-20240411-DEL_035_2024-DE

Opération OP 102 - Construction d'un bâtiment associations sportives
Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (APCP) n° 2024-3

Rénovation extérieure du stade Lucien VEYRAT	Réalisé antérieur (2021-2022) TTC	AUTORISATION DE PROGRAMME TTC	%	CA 2023 (ordonné)	RAR 2023	CREDITS DE PAIEMENTS			
						BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
Etudes préalables (faisabilité, géotechnique, etc)		7 000	0%			7 000			
AMO		0	0%						
Maîtrise d'œuvre		125 600	4%	0	0	72 000	53 600	0	
Mission SPS et contrôle technique		0	0%			0			
Bassin de rétention d'eau sous le bâtiment		0	0%			0	0	0	
TRAVAUX enrobés (C/23)		2 975 000	96%	0	0	1 300 000	1 675 000	0	
TOTAL DEPENSES	0 €	3 107 600	100%	0	0	1 379 000	1 728 600	0	0
Subvention ETAT		0	0%						
Subvention CD 74 (CDAS, autres)		540 000	17%				540 000		
Divers autres partenaires (Canton de Genève, autre)		0	0%						
FCTVA		509 767	16%					226 209	283 558
Reste à charge communal (AUTOFINANCEMENT / EMPRUNTS)		2 057 833	66%	0	0	1 379 000	1 188 600	-226 209	-283 558
						2 057 833			
TOTAL RECETTES	0 €	3 107 600	100%	0	0	1 379 000	1 728 600	0	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 20 Votants : 27	Délibération N°036/2024 Approbation du Budget Primitif 2024
--	--

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 28 mars 2024

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Jacques VILLETTE, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Helena DORA, M. Burim CERIMI

M. Julien FERAUD représenté par Mme Nathalie BAUER par pouvoir en date du 07/04/2024.
Mme Maria TOURAINNE représentée par Mme Gaëlle LEGAI-PERRET par pouvoir en date du 08/04/2024.
M. Cristian GUERET représenté par Mme Micheline BATAILLEY par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Abdullah KAYGISIZ représenté par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Yasin SEN représenté par Mme Christiane BORGIS par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Elisabeth CHAMBAT représentée par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Geneviève GANTIN représentée par Mme Elisabeth BAILLY par pouvoir en date du 11/04/2024.

Abdelkrim MIHOUBI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Finances N°036/2024 : Approbation du Budget Primitif 2024**Monsieur le Maire expose :**

Le Budget Primitif (BP) 2024 reprend les orientations budgétaires présentées lors de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2024.

Le BP 2024, en équilibre, se présente de la façon suivante :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : **9 968 676,84 €**
- Section d'investissement (dépenses et recettes) : **17 880 034,05 €**

Il est précisé que le BP est présenté avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023.

Pour rappel, la nomenclature M57 appliquée par la Commune depuis 2023 autorise la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5%.

Le document budgétaire est joint à la présente délibération et se traduit par sections de la manière suivante :

1. Section de fonctionnement :**1.1 Les charges**

Les charges à caractère général du chapitre 011 sont prévues avec une hausse générale de 2,90 % par rapport au BP 2023.

Il s'agit d'une volonté de maîtriser les dépenses structurelles à caractère général à défaut de pouvoir agir sur les autres dépenses telles que les charges de personnel, les charges de gestion. Ce chapitre est principalement réservé au versement des subventions aux associations ainsi qu'à l'inscription d'une provision pour risque (comptes épargnes temps et contentieux).

Les charges de personnel du chapitre 012 sont en hausse de 3,52% cette année par rapport au BP 2023, en lien avec la structuration des services et l'évolution des carrières des agents.

Cette augmentation est notamment liée à l'évolution des agents par voie de mobilité interne.

Elle tient également compte de la mise en œuvre des mesures gouvernementales telles que :

- Le versement d'une Indemnité de Résidence à effet du 1^{er} décembre 2023 ;
- Revalorisation des grilles indiciaires de 5 points, toutes catégories et agents confondus au 1^{er} janvier 2024 ;
- L'organisation des élections européennes mobilisant du personnel communal rémunéré en supplément de leur temps de travail effectif afin de tenir les bureaux de vote ;
- La refonte du Régime Indemnitaires (part de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et mise en place du complément indemnitaire annuel ;
- La politique de valorisation des parcours des agents communaux (avancement de grade, promotion interne et nomination suite à réussite à concours) ;

- La création de postes en lien avec la structuration des services.

Les autres charges à caractère général sont globalement contenues malgré le contexte socio-économique inflationniste.

Le budget inscrit deux lignes de provisions pour risques, la première étant liée aux litiges et contentieux, la seconde aux comptes épargnes temps dont la Commune est susceptible de devoir s'acquitter auprès d'une autre administration publique (collectivité, intercommunalité...) lors de la mutation d'un agent.

Les atténuations de produits correspondent essentiellement aux attributions de compensations versées à Annemasse Agglo en lien avec l'évolution des transferts de compétences.

1.2 Les ressources

Les prévisions de recettes de fiscalité pour 2024 présentent une hausse liée à l'augmentation, cette année, des taux d'imposition mais demeurent prudentes.

Les produits des services sont également prévus de façon prudente, non sans stabilité et en constatant toutefois une hausse des services de portage de repas et de la restauration scolaire.

La rente de superficie des Communaux, intégrée en 2022 étant liée au taux de change du franc suisse, la prévision reste prudente.

Section de Fonctionnement :

CHAPITRES	BP 2023	REALISE 2023	BP 2024
DEPENSES	16 043 320,37 €	15 057 733,59 €	9 968 676,84 €
011 - Charges à caractère général	2 534 999,70 €	2 533 852,83 €	2 607 083,84 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 830 000,00 €	4 695 567,18 €	5 000 000,00 €
014 - Atténuations de produits	539 000,00 €	438 711,05 €	447 952,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 216 037,67 €	6 191 195,50 €	940 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	377 483,00 €	346 556,28 €	366 865,00 €
66 - Charges financières	74 000,00 €	65 987,15 €	71 000,00 €
67 - Charges spécifiques	3 800,00 €	306,60 €	1 000,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 468 000,00 €	785 557,00 €	534 776,00 €
RECETTES	16 043 320,37 €	15 901 936,43 €	9 968 676,84 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 211 667,70 €	1 211 667,70 €	844 202,84 €
013 - Atténuations de charges	54 500,00 €	114 332,96 €	70 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	186 700,00 €	172 655,60 €	109 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	456 842,00 €	562 773,85 €	510 700,00 €
73 - Impôts et taxes	- €	- €	- €
731 - Fiscalité locale	3 550 600,00 €	3 525 189,92 €	3 856 910,00 €
74 - Dotations et participations	2 990 973,00 €	3 273 728,98 €	3 182 864,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	2 316 000,00 €	1 765 247,80 €	1 395 000,00 €
76 - Produits financiers	- €	301,95 €	- €
77 - Produits spécifiques	5 276 037,67 €	5 276 037,67 €	- €

2. La section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 17 880 034,05 €. Une priorité « Plan écoles » est donnée sur cet exercice 2024.

Ainsi, le budget de la commune inscrit les prévisions de trois « Crédits de Paiement », tels que définis dans les Autorisations de Programme (AP/CP) présentées et soumises au vote du Conseil Municipal ce jour :

- La construction d'un bâtiment périscolaire ;
- La rénovation extérieure du stade Lucien Veyrat ;
- La construction d'un bâtiment associations sportives.

Les Autorisations de Programmes (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets projets », valorisés ensuite chaque année par Crédits de Paiement (CP).

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : subvention, autofinancement, emprunt et Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). Les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels.

La section d'investissement recettes inscrit les subventions obtenues auprès du Département et de la Région ainsi que le FCTVA.

La section d'investissement s'équilibre par un emprunt pour le financement des projets en cours et à venir.

CHAPITRE	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
DEPENSES	17 656 959,62 €	7 205 181,63 €	17 880 034,05 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	186 700,00 €	172 655,60 €	109 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	1 882 000,00 €	528 495,34 €	3 145 127,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 132 819,90 €	2 117 973,88 €	266 250,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	161 478,13 €	150 424,13 €	62 218,20 €
204 - Subventions d'équipement versées	758 913,00 €	17 000,00 €	760 125,00 €
21 - Immobilisations corporelles	3 248 722,43 €	2 354 827,02 €	1 186 849,95 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27 - Autres immobilisations financières	1 712 903,00 €	266 408,56 €	946 693,19 €
TOTAL OPERATIONS	7 573 423,16 €	1 597 397,10 €	11 403 770,71 €
<i>Opération 46 - AMENAGEMENT VOIES DOUCES PROGRAMME "L'EMPREINTE"</i>	15 000,00 €		0,00 €
<i>Opération 49 - REHABILITATION PONT PIERRE A BOCHET</i>	191 300,00 €	19 915,09 €	79 000,00 €
<i>Opération 64 - CUISINE CENTRALE</i>	336 354,96 €	222 917,17 €	0,00 €
<i>Opération 67 - REHABILITATION GYMNASE</i>	55 000,00 €		0,00 €
<i>Opération 70 - AMENAGEMENT RUE DE LA TREILLE LOCAL PETITE ENFANCE</i>	60 000,00 €		0,00 €
<i>Opération 71 - CREATION ZONE STATIONNEMENT REGLEMENTE</i>	5 000,00 €		319 000,00 €
<i>Opération 75 - FENETRES ECOLE DE LA PAIX</i>	100 000,00 €		0,00 €
<i>Opération 76 - REHABILITATION ECOLE FRATERNITE -</i>	1 303 634,40 €	456 917,40 €	367 000,00 €
<i>Opération 79 - REAMENAGEMENT DU FRONT DE RUE DE GENEVE</i>	5 000,00 €		261 000,00 €
<i>Opération 80 - CREATION D'UN PARC PUBLIC ENTRE RUE ACCACIA ET MARAICHERS</i>	41 000,00 €		0,00 €
<i>Opération 81 - REAMENAGEMENT DE LA RUE DES BELLOSSES</i>	425 859,12 €	230 593,62 €	302 556,86 €
<i>Opération 82 - REAMENAGEMENT RUE NEGOCIANTS</i>	18 885,00 €		0,00 €
<i>Opération 83 - REAMENAGEMENT RUES JURA/MONT-BLANC/MARONNIERS/JAURES</i>	7 929,60 €		0,00 €
<i>Opération 89 - AMENAGEMENT QUARTIER VOIRIE 4&5 -</i>	1 044 960,08 €	408 039,49 €	473 395,69 €
<i>Opération 90 - AMENAGEMENT VOIE DOUCE - MAISON CAPOLO</i>	110 000,00 €		113 000,00 €
<i>Opération 93 - BATIMENT PERISCOLAIRE - AP/CP</i>	662 500,00 €	41 180,10 €	676 550,00 €
<i>Opération 94 - REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF L. VEYRAT AP-CP</i>	2 833 000,00 €	217 834,23 €	6 961 268,16 €
<i>Opération 98 - CHAUFFERIE CLOS BABUTY -</i>	128 000,00 €		0,00 €
<i>Opération 99 - CHAUFFERIE MARTINIÈRE -</i>	95 000,00 €		0,00 €
<i>Opération 100 - HALLE EN VERRRE</i>	135 000,00 €		45 000,00 €
<i>Opération 101 - CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE</i>			135 000,00 €
<i>Opération 102 - CREATION D'UN BATIMENT ASSOCIATION SPORTIVE - AP/CP</i>			1 379 000,00 €
<i>Opération 103 - CREATION GROUPE SCOLAIRE - CORCEILLONS</i>	- €		24 000,00 €
<i>Opération 104 - RENOVATION GS PAIX - EXTENSION REFECTOIRE -</i>			50 000,00 €
<i>Opération 105 - RENOVATION HOTEL DE VILLE</i>			218 000,00 €
RECETTES	17 656 959,62 €	16 242 556,68 €	17 880 034,05 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 175 107,97 €	9 175 107,97 €	9 037 375,05 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	-12 437,67 €	- €	1 735 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 216 037,67 €	6 191 195,50 €	940 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	1 882 000,00 €	528 495,34 €	3 145 127,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	358 000,00 €	316 871,22 €	249 682,00 €
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	463 600,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 250,00 €	1 885,00 €	2 309 250,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	18 974,53 €	18 974,53 €	- €
21 - Immobilisations corporelles	- €	10 027,12 €	- €
23 - Immobilisations en cours	10 027,12 €	- €	- €

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 19 mars 2024 ;

Vu l'exposé ci-dessus :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité avec 6 voix CONTRE (M. LIERMIER, M. GUERET, M. FERAUD, Mme GROS, Mme BAUER, Mme BATAILLEY)

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2024 tel que présenté ci-dessus et au vu des pièces jointes ;
- **DE RAPPELER** qu'autorisation est donnée à Monsieur le Maire de procéder, conformément à la nouvelle nomenclature M57, à la fongibilité des crédits dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exécution des dépenses, à l'exclusion des dépenses relatives aux charges de personnel ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution du BP 2024 sur ces bases.

Pièce(s) jointe(s) :

- Fiche de calcul des résultats
- Présentation du BP 2024
- Note de synthèse du BP 2024

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 15 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Abdelkrim MIHOUBI
1^{er} Adjoint

Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : 15-04-2024
Publiée sur le site internet le : 16-04-2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : AMBILLY (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21740008400018

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE D ANNEMASSE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Budget Principal Ambilly (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	32
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	57
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	60
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	63
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	68

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	71
A1.01 - Opérations non ventilables	74
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	75
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	78
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	79
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	80
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	83
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	86
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	89
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	92
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	94
A1.908 - Fonction 8 - Transports	97
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	101
A2.01 - Opérations non ventilables	103
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	104
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	110
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	111
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	114
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	117
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	120
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	123
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	125
A2.938 - Fonction 8 - Transports	128

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	132
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	136
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	137

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	138
B3.1 - Etat des provisions constituées	140
B3.2 - Etalement des provisions	142
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	143
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	144
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	150
B9 - Etat du personnel	151
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	155
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	156
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	157
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	158
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	160
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	161

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	6 659

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	898,64

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 355,86
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 353,88
3	Dépenses d'équipement brut / population	1 896,03
4	Encours de dette / population (2) (3)	455,75
5	DGF / population	90,10
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	55,38 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	103,10 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	140,04 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	33,66 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-0,15 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	22 262 915,22	21 757 717,44	10 386 775,67	A1 9 881 577,89
Investissement	7 205 181,63	7 067 448,71	(3) 9 175 107,97	A2 9 037 375,05
Fonctionnement	15 057 733,59	14 690 268,73	(4) 1 211 667,70	A3 844 202,84

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 3 549 875,48	III + IV 0,00	B1	-3 549 875,48
Investissement	I 3 549 875,48	III 0,00	B2	-3 549 875,48
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	6 331 702,41
Investissement	A2 + B2	5 487 499,57
Fonctionnement	A3 + B3	844 202,84

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 3 549 875,48
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
76	Opération d'équipement n° 76	90 501,00
81	Opération d'équipement n° 81	192 556,86
89	Opération d'équipement n° 89	73 395,59
93	Opération d'équipement n° 93	90 456,00
94	Opération d'équipement n° 94	1 772 731,16
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	9 218,20
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	278 000,00
21	Immobilisations corporelles (3)	490 323,48
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	552 693,19
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	14 330 158,57	8 842 659,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	3 549 875,48	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 9 037 375,05
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		17 880 034,05	17 880 034,05

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	9 968 676,84	9 124 474,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 844 202,84
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		9 968 676,84	9 968 676,84
TOTAL DU BUDGET (4)		27 848 710,89	27 848 710,89

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
3	Création d'un bâtiment Associations Sportives	102	3 107 600,00
2	Création d'un bâtiment périscolaire	93	2 741 730,00
1	Rénovation extérieure du stade Lucien VEYRAT	94	7 441 919,00
TOTAL			13 291 249,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	13 291 249,00
----------------------	----------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	5 000 386,19	431 803,61	1 498 593,00	1 498 593,00	1 930 396,61
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	1 695 816,00	305 157,10	482 125,00	482 125,00	787 282,10
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 448 722,43	549 913,08	1 173 526,57	1 173 526,57	1 723 439,65
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	3 262 885,00	1 710 308,50	7 261 537,00	7 261 537,00	8 971 845,50
Total des dépenses d'équipement		13 407 809,62	2 997 182,29	10 415 781,57	10 415 781,57	13 412 963,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	265 850,00	0,00	266 250,00	266 250,00	266 250,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 241 000,00	552 693,19	394 000,00	394 000,00	946 693,19
Total des dépenses financières		1 506 850,00	552 693,19	660 250,00	660 250,00	1 212 943,19
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		14 914 659,62	3 549 875,48	11 076 031,57	11 076 031,57	14 625 907,05

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	66 700,00		109 000,00	109 000,00	109 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 882 000,00		3 145 127,00	3 145 127,00	3 145 127,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 948 700,00		3 254 127,00	3 254 127,00	3 254 127,00

TOTAL	16 863 359,62	3 549 875,48	14 330 158,57	14 330 158,57	17 880 034,05
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 880 034,05
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	463 600,00	463 600,00	463 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	2 300 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	18 974,53	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	10 027,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		29 001,65	0,00	2 763 600,00	2 763 600,00	2 763 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	358 000,00	0,00	249 682,00	249 682,00	249 682,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 250,00	0,00	9 250,00	9 250,00	9 250,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 580 000,00	0,00	1 735 000,00	1 735 000,00	1 735 000,00
Total des recettes financières		4 947 250,00	0,00	1 993 932,00	1 993 932,00	1 993 932,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 976 251,65	0,00	4 757 532,00	4 757 532,00	4 757 532,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	811 000,00		940 000,00	940 000,00	940 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 882 000,00		3 145 127,00	3 145 127,00	3 145 127,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 693 000,00		4 085 127,00	4 085 127,00	4 085 127,00

TOTAL	7 669 251,65	0,00	8 842 659,00	8 842 659,00	8 842 659,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	9 037 375,05
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 880 034,05
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	831 000,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 524 999,70	0,00	2 607 083,84	2 607 083,84	2 607 083,84
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 830 000,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
014	Atténuations de produits	539 000,00	0,00	447 952,00	447 952,00	447 952,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	377 483,00	0,00	366 865,00	366 865,00	366 865,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 271 482,70	0,00	8 421 900,84	8 421 900,84	8 421 900,84
66	Charges financières	74 000,00	0,00	71 000,00	71 000,00	71 000,00
67	Charges spécifiques (3)	3 800,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	20 000,00	0,00	534 776,00	534 776,00	534 776,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 369 282,70	0,00	9 028 676,84	9 028 676,84	9 028 676,84

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	830 000,00	0,00	940 000,00	940 000,00	940 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		830 000,00	0,00	940 000,00	940 000,00	940 000,00

TOTAL	9 199 282,70	0,00	9 968 676,84	9 968 676,84	9 968 676,84
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 968 676,84
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	54 500,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	456 842,00	0,00	510 700,00	510 700,00	510 700,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 550 600,00	0,00	3 856 910,00	3 856 910,00	3 856 910,00
74	Dotations et participations (3)	2 990 973,00	0,00	3 182 864,00	3 182 864,00	3 182 864,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	868 000,00	0,00	1 395 000,00	1 395 000,00	1 395 000,00
Total des recettes de gestion courante		7 920 915,00	0,00	9 015 474,00	9 015 474,00	9 015 474,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 920 915,00	0,00	9 015 474,00	9 015 474,00	9 015 474,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	66 700,00		109 000,00	109 000,00	109 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		66 700,00		109 000,00	109 000,00	109 000,00

TOTAL	7 987 615,00	0,00	9 124 474,00	9 124 474,00	9 124 474,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	844 202,84
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 968 676,84
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	831 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	266 250,00	0,00	266 250,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	11 403 770,61		11 403 770,61
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	62 218,20	0,00	62 218,20
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	760 125,00	0,00	760 125,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 186 850,05	3 145 127,00	4 331 977,05
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	946 693,19	0,00	946 693,19
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		109 000,00	109 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		14 625 907,05	3 254 127,00	17 880 034,05

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 880 034,05
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	2 607 083,84		2 607 083,84
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	5 000 000,00		5 000 000,00
014	Atténuations de produits	447 952,00		447 952,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	366 865,00	0,00	366 865,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	71 000,00	0,00	71 000,00
67	Charges spécifiques (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	534 776,00	940 000,00	1 474 776,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		9 028 676,84	940 000,00	9 968 676,84

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 968 676,84
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2024

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	249 682,00	0,00	249 682,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	463 600,00	0,00	463 600,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 309 250,00	0,00	2 309 250,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	3 145 127,00	3 145 127,00
28 Amortissement des immobilisations		940 000,00	940 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	1 735 000,00		1 735 000,00
Recettes d'investissement – Total	4 757 532,00	4 085 127,00	8 842 659,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	9 037 375,05
--	---------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 880 034,05
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	70 000,00		70 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	510 700,00		510 700,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	3 856 910,00		3 856 910,00
74 Dotations et participations (8)	3 182 864,00		3 182 864,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	1 395 000,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	109 000,00	109 000,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	9 015 474,00	109 000,00	9 124 474,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	844 202,84
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 968 676,84
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		16 863 359,62	3 549 875,48	13 291 249,00	14 330 158,57	14 330 158,57	7 153 631,00	7 176 527,57	17 880 034,05
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	154 848,03	9 218,20	0,00	53 000,00	53 000,00	0,00	53 000,00	62 218,20
204	Subventions d'équipement versées (9)	1 230 816,00	278 000,00	0,00	482 125,00	482 125,00	0,00	482 125,00	760 125,00
21	Immobilisations corporelles	3 248 722,43	490 323,48	0,00	696 526,57	696 526,57	0,00	696 526,57	1 186 850,05
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	8 773 423,16	2 219 640,61	13 291 249,00	9 184 130,00	9 184 130,00	7 153 631,00	2 030 499,00	11 403 770,61
Total des dépenses d'équipement		13 407 809,62	2 997 182,29	13 291 249,00	10 415 781,57	10 415 781,57	7 153 631,00	3 262 150,57	13 412 963,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	265 850,00	0,00		266 250,00	266 250,00		266 250,00	266 250,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 241 000,00	552 693,19	0,00	394 000,00	394 000,00	0,00	394 000,00	946 693,19
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 506 850,00	552 693,19	0,00	660 250,00	660 250,00	0,00	660 250,00	1 212 943,19
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		14 914 659,62	3 549 875,48	13 291 249,00	11 076 031,57	11 076 031,57	7 153 631,00	3 922 400,57	14 625 907,05
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	66 700,00			109 000,00	109 000,00		109 000,00	109 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 882 000,00			3 145 127,00	3 145 127,00		3 145 127,00	3 145 127,00
Total des dépenses d'ordre		1 948 700,00			3 254 127,00	3 254 127,00		3 254 127,00	3 254 127,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	17 880 034,05
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 669 251,65	0,00	8 842 659,00	8 842 659,00	8 842 659,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	463 600,00	463 600,00	463 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	2 300 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	18 974,53	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	10 027,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		29 001,65	0,00	2 763 600,00	2 763 600,00	2 763 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	358 000,00	0,00	249 682,00	249 682,00	249 682,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	9 250,00	0,00	9 250,00	9 250,00	9 250,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 580 000,00	0,00	1 735 000,00	1 735 000,00	1 735 000,00
Total des recettes financières		4 947 250,00	0,00	1 993 932,00	1 993 932,00	1 993 932,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 976 251,65	0,00	4 757 532,00	4 757 532,00	4 757 532,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	811 000,00		940 000,00	940 000,00	940 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	1 882 000,00		3 145 127,00	3 145 127,00	3 145 127,00
Total des recettes d'ordre		2 693 000,00		4 085 127,00	4 085 127,00	4 085 127,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	9 037 375,05
---	---------------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	17 880 034,05
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2024

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	16 863 359,62	3 549 875,48	13 291 249,00	14 330 158,57	14 330 158,57	7 153 631,00	7 176 527,57	17 880 034,05
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	154 848,03	9 218,20	0,00	53 000,00	53 000,00	0,00	53 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	2 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2031	Frais d'études	64 583,03	5 803,20	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	20 803,20
2051	Concessions, droits similaires	88 265,00	3 415,00	33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	36 415,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	1 230 816,00	278 000,00	0,00	482 125,00	482 125,00	0,00	482 125,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	132 163,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041413	Subv. Cne GFP : Projet infrastructure	471 903,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	50 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 250,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	621 750,00	227 750,00	477 125,00	477 125,00	0,00	477 125,00	704 875,00
21	Immobilisations corporelles	3 248 722,43	490 323,48	0,00	696 526,57	696 526,57	0,00	696 526,57
2111	Terrains nus	21 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	3 672,00	18 048,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 048,00
21311	Bâtiments administratifs	6 890,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
21318	Autres bâtiments publics	2 034 240,00	340 277,17	0,00	0,00	0,00	0,00	340 277,17
21351	Bâtiments publics	145 570,91	10 957,59	75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	85 957,59
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	339 350,24	15 645,36	67 000,00	67 000,00	0,00	67 000,00	82 645,36
2152	Installations de voirie	48 425,00	37 797,42	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	52 797,42
21533	Réseaux câblés	65 000,00	0,00	44 000,00	44 000,00	0,00	44 000,00	44 000,00
21534	Réseaux d'électrification	84 561,41	17 056,97	133 000,00	133 000,00	0,00	133 000,00	150 056,97
21536	Réseaux d'alerte	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	52 258,32	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
215738	Autre matériel et outillage de voirie	21 332,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	74 995,78	0,00		10 400,00	10 400,00	0,00	10 400,00	10 400,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	79 920,88	0,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	20 000,00	0,00		32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
21838	Autre matériel informatique	106 866,12	13 973,67		81 915,00	81 915,00	0,00	81 915,00	95 888,67
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 500,00	0,00		34 000,00	34 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	27 870,92	8 021,23		22 455,00	22 455,00	0,00	22 455,00	30 476,23
2185	Matériel de téléphonie	3 000,00	1 536,00		3 050,00	3 050,00	0,00	3 050,00	4 586,00
2188	Autres immobilisations corporelles	92 668,65	27 010,07		74 706,57	74 706,57	0,00	74 706,57	101 716,64
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	8 773 423,16	2 219 640,61	13 291 249,00	9 184 130,00	9 184 130,00	7 153 631,00	2 030 499,00	11 403 770,61
Total des dépenses d'équipement		13 407 809,62	2 997 182,29	13 291 249,00	10 415 781,57	10 415 781,57	7 153 631,00	3 262 150,57	13 412 963,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	265 850,00	0,00		266 250,00	266 250,00		266 250,00	266 250,00
1641	Emprunts en euros	250 600,00	0,00		251 000,00	251 000,00		251 000,00	251 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 250,00	0,00		9 250,00	9 250,00		9 250,00	9 250,00
168758	Dettes - Autres groupements	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 241 000,00	552 693,19	0,00	394 000,00	394 000,00	0,00	394 000,00	946 693,19

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
27638	Créance Autres établissements publics	1 241 000,00	552 693,19		394 000,00	394 000,00	0,00	394 000,00	946 693,19
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 506 850,00	552 693,19	0,00	660 250,00	660 250,00	0,00	660 250,00	1 212 943,19
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		14 914 659,62	3 549 875,48	13 291 249,00	11 076 031,57	11 076 031,57	7 153 631,00	3 922 400,57	14 625 907,05
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	66 700,00			109 000,00	109 000,00		109 000,00	109 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	6 700,00			109 000,00	109 000,00		109 000,00	109 000,00
198	Neutralisation des amortissements	0,00			109 000,00	109 000,00		109 000,00	109 000,00
28031	Frais d'études	6 700,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (7)	60 000,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	60 000,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 882 000,00			3 145 127,00	3 145 127,00		3 145 127,00	3 145 127,00
2111	Terrains nus	0,00			810 266,00	810 266,00		810 266,00	810 266,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00			2 334 861,00	2 334 861,00		2 334 861,00	2 334 861,00
2138	Autres constructions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	1 882 000,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 948 700,00			3 254 127,00	3 254 127,00		3 254 127,00	3 254 127,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information: Crédits gérés l'AP
100	HALLE EN VERRE		0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00
101	CREATUIN D'UNE MAISON DE SANTE		0,00	0,00	135 000,00	135 000,00	0,00	135 000,00
102	CREATION D'UN BATIMENT ASSOCIATIONS SPORTIVES	2024 - 3 (opération 102)	0,00	0,00	1 379 000,00	1 379 000,00	1 379 000,00	
103	CREATION GS CORCEILLONS		0,00	0,00	24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00
104	RENOVATION GS PAIX - EXTENSION DU REFECTOIRE		0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
105	RENOVATION HOTEL DE VILLE		0,00	0,00	218 000,00	218 000,00	0,00	218 000,00
46	AMENAGEMENT VOIES DOUCES PROGRAMME "L'EMPREINTE"		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
49	REHABILITATION PONT PIERRE A BOCHET		64 980,96	0,00	79 000,00	79 000,00	0,00	79 000,00
58	VOIE VERTE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64	CUISINE CENTRALE		392 146,91	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	REHABILITATION GYMNASIUM		468 661,08	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	AMENAGEMENT RUE DE LA TREILLE LOCAL PETITE ENFANCE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
71	CREATION ZONES STATIONNEMENT REGLEMENTE		13 642,44	0,00	319 000,00	319 000,00	0,00	319 000,00
75	GROUPE SCOLAIRE DE LA PAIX		2 106,59	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	REHABILITATION ECOLE FRATERNITE		760 923,87	90 501,00	276 499,00	276 499,00	0,00	276 499,00
79	REAMENAGEMENT DU FRONT DE RUE DE LA RUE DE GENEVE		0,00	0,00	261 000,00	261 000,00	0,00	261 000,00
80	CREATION D'UN PARC PUBLIC ACCACIAS/MARAICHERS		4 608,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
81	REAMENAGEMENT DE LA RUE DES BELLOSSES		250 277,70	192 556,86	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00
82	REAMENAGEMENT RUE NEGOCIANTS - ACCESSIBILITE ET CYCLES		106 642,22	0,00	0,00	0,00	0,00	
83	REAMENAGEMENT RUE JURA/MONT-BLANC/MARRONNIERS/JAURES		12 132,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
89	AMENAGEMENT QUARTIERS VOIRIE 4 ET 5		421 877,25	73 395,59	400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00
90	AMENAGEMENT VOIE DOUCE MAISON CAPOLO		720,00	0,00	113 000,00	113 000,00	0,00	113 000,00
93	BATIMENT PERISCOLAIRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93	BATIMENT PERISCOLAIRE	2024 - 1 - (opération 93)	52 940,10	90 456,00	586 094,00	586 094,00	586 094,00	
94	STADE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94	STADE	2024-2- (opération 94)	260 557,35	1 772 731,16	5 188 537,00	5 188 537,00	5 188 537,00	
98	CHAUFFERIE CLOS BABUTY		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
99	CHAUFFERIE MARTINIERE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL			2 812 216,47	2 219 640,61	9 184 130,00	9 184 130,00	7 153 631,00	2 030 400,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : CREATION D'UN BATIMENT ASSOCIATIONS SPORTIVES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2024 - 3 (opération 102)

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	1 379 000,00	b 1 379 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	1 379 000,00	1 379 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	1 379 000,00	1 379 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 379 000,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 93
LIBELLE : BATIMENT PERISCOLAIRE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2024 - 1 - (opération 93)

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
DEPENSES		0,00	52 940,10	a	90 456,00	586 094,00	b	586 094,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	41 512,80	90 456,00	102 094,00	102 094,00		102 094,00
2031	Frais d'études	0,00	41 512,80	90 456,00	102 094,00	102 094,00		102 094,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	11 427,30	0,00	0,00	0,00		0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	11 427,30	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	484 000,00	484 000,00		484 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	484 000,00	484 000,00		484 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-676 550,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 94
LIBELLE : STADE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2024-2- (opération 94)

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	260 557,35	a 1 772 731,16	5 188 537,00	b 5 188 537,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	96 456,80	227 822,42	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	96 456,80	227 822,42	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	164 100,55	1 544 908,74	5 188 537,00	5 188 537,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	164 100,55	1 544 908,74	5 188 537,00	5 188 537,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-6 961 268,16
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 100
LIBELLE : HALLE EN VERRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
			0,00	45 000,00	45 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-45 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : CREATUIN D'UNE MAISON DE SANTE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	135 000,00	b
			0,00		135 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-135 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 103
LIBELLE : CREATION GS CORCEILLONS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
				24 000,00	24 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-24 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104
LIBELLE : RENOVATION GS PAIX - EXTENSION DU REFECTORIRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
				50 000,00	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-50 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 105
LIBELLE : RENOVATION HOTEL DE VILLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
				218 000,00	218 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	218 000,00	218 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	218 000,00	218 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-218 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 46
LIBELLE : AMENAGEMENT VOIES DOUCES PROGRAMME "L'EMPREINTE"
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 49
LIBELLE : REHABILITATION PONT PIERRE A BOCHET
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		64 980,96	a	79 000,00	b
			0,00		79 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	62 928,96	0,00	39 000,00	39 000,00
2031	Frais d'études	62 928,96	0,00	39 000,00	39 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 052,00	0,00	40 000,00	40 000,00
2313	Constructions	2 052,00	0,00	40 000,00	40 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-79 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 58
LIBELLE : VOIE VERTE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 64
LIBELLE : CUISINE CENTRALE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		392 146,91	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	392 146,91	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	392 146,91	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 67
LIBELLE : REHABILITATION GYMNASSE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		468 661,08	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	132 663,77	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	132 663,77	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	122 718,95	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	84 183,28	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	36 014,35	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	2 011,32	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	510,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	213 278,36	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	124 520,08	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	88 758,28	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 70
LIBELLE : AMENAGEMENT RUE DE LA TREILLE LOCAL PETITE ENFANCE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 71
LIBELLE : CREATION ZONES STATIONNEMENT REGLEMENTE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		13 642,44	a	0,00	b	319 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	13 642,44	0,00	319 000,00		319 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	40 000,00		40 000,00
2152	Installations de voirie	13 642,44	0,00	0,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	279 000,00		279 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-319 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 75
LIBELLE : GROUPE SCOLAIRE DE LA PAIX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 106,59	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 106,59	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	2 106,59	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 76
LIBELLE : REHABILITATION ECOLE FRATERNITE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		760 923,87	a	90 501,00	b	276 499,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	531 723,00	90 501,00	276 499,00		276 499,00
2031	Frais d'études	531 723,00	90 501,00	276 499,00		276 499,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	26 528,27	0,00	0,00		0,00
21312	Bâtiments scolaires	17 881,81	0,00	0,00		0,00
21533	Réseaux câblés	2 106,11	0,00	0,00		0,00
21534	Réseaux d'électrification	6 540,35	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	202 672,60	0,00	0,00		0,00
2313	Constructions	202 672,60	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-367 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 79
LIBELLE : REAMENAGEMENT DU FRONT DE RUE DE LA RUE DE GENEVE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
				261 000,00	261 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	261 000,00	261 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	261 000,00	261 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-261 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 80
LIBELLE : CREATION D'UN PARC PUBLIC ACCACIAS/MARAICHERS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 608,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 608,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	4 608,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 81
LIBELLE : REAMENAGEMENT DE LA RUE DES BELLOSSES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		250 277,70	a 192 556,86	110 000,00	b 110 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 684,08	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	19 684,08	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	108 628,38	27 157,10	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	108 628,38	27 157,10	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 209,34	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	4 314,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	5 895,34	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	111 755,90	165 399,76	110 000,00	110 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	6 900,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	111 755,90	158 499,76	110 000,00	110 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-302 556,86
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 82
LIBELLE : REAMENAGEMENT RUE NEGOCIANTS - ACCESSIBILITE ET CYCLES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		106 642,22	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	106 642,22	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	106 642,22	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 83
LIBELLE : REAMENAGEMENT RUE JURA/MONT-BLANC/MARRONNIERS/JAURES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		12 132,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 132,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	12 132,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 89
LIBELLE : AMENAGEMENT QUARTIERS VOIRIE 4 ET 5
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		421 877,25	a 73 395,59	400 000,00	b 400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	250 704,93	13 805,99	400 000,00	400 000,00
2031	Frais d'études	250 704,93	13 805,99	400 000,00	400 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	171 172,32	59 589,60	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	146 153,52	22 819,80	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	25 018,80	11 811,60	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	24 958,20	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-473 395,59
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 90
LIBELLE : AMENAGEMENT VOIE DOUCE MAISON CAPOLO
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		720,00	a	113 000,00	b
			0,00		113 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	720,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	720,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	113 000,00	113 000,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	113 000,00	113 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-113 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 93
LIBELLE : BATIMENT PERISCOLAIRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 94
LIBELLE : STADE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
			0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 98
LIBELLE : CHAUFFERIE CLOS BABUTY
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 99
LIBELLE : CHAUFFERIE MARTINIÈRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		7 669 251,65	0,00	8 842 659,00	8 842 659,00	8 842 659,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	463 600,00	463 600,00	463 600,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	25 500,00	25 500,00	25 500,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	438 100,00	438 100,00	438 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	2 300 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	2 300 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	18 974,53	0,00	0,00	0,00	0,00
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	18 974,53	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	10 027,12	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	10 027,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		29 001,65	0,00	2 763 600,00	2 763 600,00	2 763 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	358 000,00	0,00	249 682,00	249 682,00	249 682,00
10222	FCTVA	258 000,00	0,00	199 682,00	199 682,00	199 682,00
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	9 250,00	0,00	9 250,00	9 250,00	9 250,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 250,00	0,00	9 250,00	9 250,00	9 250,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 580 000,00	0,00	1 735 000,00	1 735 000,00	1 735 000,00
Total des recettes financières		4 947 250,00	0,00	1 993 932,00	1 993 932,00	1 993 932,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 976 251,65	0,00	4 757 532,00	4 757 532,00	4 757 532,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	811 000,00		940 000,00	940 000,00	940 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	1 300,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
28031	Frais d'études	33 500,00		135 600,00	135 600,00	135 600,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	1 400,00		1 350,00	1 350,00	1 350,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	22 100,00		22 100,00	22 100,00	22 100,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	1 300,00		1 300,00	1 300,00	1 300,00
28041513	Subv. Grpt : Projet infrastructure	14 700,00		14 700,00	14 700,00	14 700,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	19 000,00		34 000,00	34 000,00	34 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	1 700,00		1 800,00	1 800,00	1 800,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	62 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	69 500,00		53 000,00	53 000,00	53 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	700,00		600,00	600,00	600,00
281311	Bâtiments administratifs	800,00		700,00	700,00	700,00
281312	Bâtiments scolaires	6 600,00		6 600,00	6 600,00	6 600,00
281316	Equipements de cimetièr	1 500,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
281318	Autres bâtiments publics	109 000,00		109 000,00	109 000,00	109 000,00
281351	Bâtiments publics	4 000,00		4 100,00	4 100,00	4 100,00
28138	Autres constructions	84 000,00		83 600,00	83 600,00	83 600,00
28152	Installations de voirie	43 500,00		41 800,00	41 800,00	41 800,00
281533	Réseaux câblés	0,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
281534	Réseaux d'électrification	6 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
281538	Autres réseaux	5 000,00		4 200,00	4 200,00	4 200,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	8 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
2815731	Matériel roulant	0,00		3 200,00	3 200,00	3 200,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	6 000,00		26 200,00	26 200,00	26 200,00
281578	Autre matériel technique	0,00		950,00	950,00	950,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	42 000,00		20 300,00	20 300,00	20 300,00
28181	Installations générales, aménagt divers	500,00		1 200,00	1 200,00	1 200,00
281828	Autres matériels de transport	37 500,00		45 700,00	45 700,00	45 700,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
281838	Autre matériel informatique	70 800,00		97 000,00	97 000,00	97 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 000,00		12 600,00	12 600,00	12 600,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	29 100,00		32 000,00	32 000,00	32 000,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		800,00	800,00	800,00
28188	Autres immo. corporelles	128 500,00		114 600,00	114 600,00	114 600,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 882 000,00		3 145 127,00	3 145 127,00	3 145 127,00
21318	Autres bâtiments publics	1 882 000,00		0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00		3 145 127,00	3 145 127,00	3 145 127,00
Total des recettes d'ordre		2 693 000,00		4 085 127,00	4 085 127,00	4 085 127,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		9 199 282,70	0,00	0,00	9 968 676,84	9 968 676,84	0,00	9 968 676,84	9 968 676,84
011	Charges à caractère général (3)	2 524 999,70	0,00	0,00	2 607 083,84	2 607 083,84	0,00	2 607 083,84	2 607 083,84
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 830 000,00	0,00		5 000 000,00	5 000 000,00		5 000 000,00	5 000 000,00
014	Atténuations de produits	539 000,00	0,00		447 952,00	447 952,00		447 952,00	447 952,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	377 483,00	0,00	0,00	366 865,00	366 865,00	0,00	366 865,00	366 865,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 271 482,70	0,00	0,00	8 421 900,84	8 421 900,84	0,00	8 421 900,84	8 421 900,84
66	Charges financières	74 000,00	0,00		71 000,00	71 000,00		71 000,00	71 000,00
67	Charges spécifiques (3)	3 800,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	20 000,00			534 776,00	534 776,00		534 776,00	534 776,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		97 800,00	0,00	0,00	606 776,00	606 776,00		606 776,00	606 776,00
Total des dépenses réelles		8 369 282,70	0,00	0,00	9 028 676,84	9 028 676,84	0,00	9 028 676,84	9 028 676,84
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	830 000,00			940 000,00	940 000,00		940 000,00	940 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		830 000,00			940 000,00	940 000,00		940 000,00	940 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	9 968 676,84
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 987 615,00	0,00	9 124 474,00	9 124 474,00	9 124 474,00
013	Atténuations de charges (2)	54 500,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	456 842,00	0,00	510 700,00	510 700,00	510 700,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 550 600,00	0,00	3 856 910,00	3 856 910,00	3 856 910,00
74	Dotations et participations (2)	2 990 973,00	0,00	3 182 864,00	3 182 864,00	3 182 864,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	868 000,00	0,00	1 395 000,00	1 395 000,00	1 395 000,00
Total des recettes de gestion des services		7 920 915,00	0,00	9 015 474,00	9 015 474,00	9 015 474,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		7 920 915,00	0,00	9 015 474,00	9 015 474,00	9 015 474,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	66 700,00	0,00	109 000,00	109 000,00	109 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		66 700,00	0,00	109 000,00	109 000,00	109 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	844 202,84
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	9 968 676,84
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		9 199 282,70	0,00	0,00	9 968 676,84	9 968 676,84	0,00	9 968 676,84	9 968 676,84
011	Charges à caractère général (4)	2 524 999,70	0,00	0,00	2 607 083,84	2 607 083,84	0,00	2 607 083,84	2 607 083,84
60611	Eau et assainissement	57 702,00	0,00		39 200,00	39 200,00	0,00	39 200,00	39 200,00
60612	Energie - Electricité	299 500,00	0,00		260 000,00	260 000,00	0,00	260 000,00	260 000,00
60613	Chauffage urbain	50 000,00	0,00		125 000,00	125 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00
60621	Combustibles	3 050,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
60622	Carburants	29 400,00	0,00		20 800,00	20 800,00	0,00	20 800,00	20 800,00
60623	Alimentation	124 650,00	0,00		96 800,00	96 800,00	0,00	96 800,00	96 800,00
60628	Autres fournitures non stockées	16 000,00	0,00		19 085,00	19 085,00	0,00	19 085,00	19 085,00
60631	Fournitures d'entretien	27 000,00	0,00		18 838,00	18 838,00	0,00	18 838,00	18 838,00
60632	Fournitures de petit équipement	56 620,00	0,00		67 639,00	67 639,00	0,00	67 639,00	67 639,00
60633	Fournitures de voirie	36 750,00	0,00		23 250,00	23 250,00	0,00	23 250,00	23 250,00
60636	Habillement et vêtements de travail	17 100,00	0,00		21 400,00	21 400,00	0,00	21 400,00	21 400,00
6064	Fournitures administratives	4 750,00	0,00		10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	24 000,00	0,00		24 500,00	24 500,00	0,00	24 500,00	24 500,00
6067	Fournitures scolaires	20 250,00	0,00		20 500,00	20 500,00	0,00	20 500,00	20 500,00
6068	Autres matières et fournitures	26 500,00	0,00		25 203,00	25 203,00	0,00	25 203,00	25 203,00
611	Contrats de prestations de services	360 816,00	0,00		369 570,00	369 570,00	0,00	369 570,00	369 570,00
61351	Matériel roulant	2 500,00	0,00		3 800,00	3 800,00	0,00	3 800,00	3 800,00
61358	Autres	31 050,00	0,00		138 922,00	138 922,00	0,00	138 922,00	138 922,00
614	Charges locatives et de copropriété	31 400,00	0,00		48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00
61521	Entretien terrains	58 000,00	0,00		15 500,00	15 500,00	0,00	15 500,00	15 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	36 248,00	0,00		84 000,00	84 000,00	0,00	84 000,00	84 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	37 500,00	0,00		20 500,00	20 500,00	0,00	20 500,00	20 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	4 600,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	14 020,00	0,00		15 426,00	15 426,00	0,00	15 426,00	15 426,00
6156	Maintenance	97 700,00	0,00		103 150,00	103 150,00	0,00	103 150,00	103 150,00
6161	Multirisques	53 000,00	0,00		64 000,00	64 000,00	0,00	64 000,00	64 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	155 000,00	0,00		151 470,00	151 470,00	0,00	151 470,00	151 470,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6182	Documentation générale et technique	20 071,00	0,00		23 262,00	23 262,00	0,00	23 262,00	23 262,00
6184	Versements à des organismes de formation	39 400,00	0,00		43 090,00	43 090,00	0,00	43 090,00	43 090,00
6188	Autres frais divers	66 500,00	0,00		87 250,00	87 250,00	0,00	87 250,00	87 250,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00		330,00	330,00	0,00	330,00	330,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	203 475,70	0,00		140 200,00	140 200,00	0,00	140 200,00	140 200,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	38 000,00	0,00		15 328,84	15 328,84	0,00	15 328,84	15 328,84
6228	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	7 420,00	0,00		3 290,00	3 290,00	0,00	3 290,00	3 290,00
6232	Fêtes et cérémonies	34 720,00	0,00		17 980,00	17 980,00	0,00	17 980,00	17 980,00
6236	Catalogues et imprimés	22 100,00	0,00		21 260,00	21 260,00	0,00	21 260,00	21 260,00
6238	Divers	2 500,00	0,00		1 924,00	1 924,00	0,00	1 924,00	1 924,00
6241	Transports de biens	1 600,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6247	Transports collectifs	20 300,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6248	Divers	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 500,00	0,00		5 800,00	5 800,00	0,00	5 800,00	5 800,00
6261	Frais d'affranchissement	11 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6262	Frais de télécommunications	35 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 400,00	0,00		5 780,00	5 780,00	0,00	5 780,00	5 780,00
6282	Frais de gardiennage	2 100,00	0,00		3 100,00	3 100,00	0,00	3 100,00	3 100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	159 000,00	0,00		157 936,00	157 936,00	0,00	157 936,00	157 936,00
6284	Redevances pour services rendus	4 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	15 500,00	0,00		15 500,00	15 500,00	0,00	15 500,00	15 500,00
62878	Remb. frais à des tiers	73 000,00	0,00		77 200,00	77 200,00	0,00	77 200,00	77 200,00
6288	Autres services extérieurs	37 750,00	0,00		86 700,00	86 700,00	0,00	86 700,00	86 700,00
63512	Taxes foncières	31 057,00	0,00		32 500,00	32 500,00	0,00	32 500,00	32 500,00
63513	Autres impôts locaux	9 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	4 830 000,00	0,00		5 000 000,00	5 000 000,00		5 000 000,00	5 000 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		49 100,00	49 100,00		49 100,00	49 100,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	17 520,00	0,00		17 550,00	17 550,00		17 550,00	17 550,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	53 320,00	0,00		60 400,00	60 400,00		60 400,00	60 400,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	11 010,00	0,00		14 450,00	14 450,00		14 450,00	14 450,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 799 650,00	0,00		1 667 000,00	1 667 000,00		1 667 000,00	1 667 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	43 980,00	0,00		59 400,00	59 400,00		59 400,00	59 400,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64113	NBI	0,00	0,00		16 100,00	16 100,00		16 100,00	16 100,00
64118	Autres indemnités	644 575,00	0,00		583 500,00	583 500,00		583 500,00	583 500,00
64131	Rémunérations	666 625,00	0,00		799 200,00	799 200,00		799 200,00	799 200,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		17 950,00	17 950,00		17 950,00	17 950,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
64138	Primes et autres indemnités	212 300,00	0,00		276 500,00	276 500,00		276 500,00	276 500,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
64168	Autres emplois aidés	105 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00		90 000,00	90 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	25 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	485 600,00	0,00		550 100,00	550 100,00		550 100,00	550 100,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	624 600,00	0,00		586 500,00	586 500,00		586 500,00	586 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	48 500,00	0,00		66 820,00	66 820,00		66 820,00	66 820,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
64731	Allocations chômage versées directement	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 570,00	0,00		20 820,00	20 820,00		20 820,00	20 820,00
6478	Autres charges sociales diverses	67 750,00	0,00		48 320,00	48 320,00		48 320,00	48 320,00
6488	Autres	0,00	0,00		2 790,00	2 790,00		2 790,00	2 790,00
014	Atténuations de produits	539 000,00	0,00		447 952,00	447 952,00		447 952,00	447 952,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	93 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739211	Attribution de compensation	441 000,00	0,00		447 952,00	447 952,00		447 952,00	447 952,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	377 483,00	0,00	0,00	366 865,00	366 865,00	0,00	366 865,00	366 865,00
65188	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	95 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65313	Cotisations de retraite	5 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	9 500,00	0,00		10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00
65315	Formation	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65322	Frais de mission et de déplacement	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
65568	Autres contributions	5 000,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00		7 020,00	7 020,00	0,00	7 020,00	7 020,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	152 483,00	0,00		107 580,00	107 580,00	0,00	107 580,00	107 580,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	4 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
65818	Autres	56 900,00	0,00		51 615,00	51 615,00	0,00	51 615,00	51 615,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	12 600,00	0,00		7 650,00	7 650,00	0,00	7 650,00	7 650,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 271 482,70	0,00	0,00	8 421 900,84	8 421 900,84	0,00	8 421 900,84	8 421 900,84
66	Charges financières	74 000,00	0,00		71 000,00	71 000,00		71 000,00	71 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	68 000,00	0,00		69 000,00	69 000,00		69 000,00	69 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	6 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (4)	3 800,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 800,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	20 000,00			534 776,00	534 776,00		534 776,00	534 776,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	10 000,00			509 776,00	509 776,00		509 776,00	509 776,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	10 000,00			25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		97 800,00	0,00	0,00	606 776,00	606 776,00		606 776,00	606 776,00
Total des dépenses réelles		8 369 282,70	0,00	0,00	9 028 676,84	9 028 676,84	0,00	9 028 676,84	9 028 676,84
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	830 000,00			940 000,00	940 000,00		940 000,00	940 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	830 000,00			940 000,00	940 000,00		940 000,00	940 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'ordre		830 000,00			940 000,00	940 000,00		940 000,00	940 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	2 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 987 615,00	0,00	9 124 474,00	9 124 474,00	9 124 474,00
013	Atténuations de charges (3)	54 500,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	54 500,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	456 842,00	0,00	510 700,00	510 700,00	510 700,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 200,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	6 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	9 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	3 200,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	76 000,00	76 000,00	76 000,00
7066	Redevances services à caractère social	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	294 000,00	0,00	359 000,00	359 000,00	359 000,00
706888	Autres	0,00	0,00	900,00	900,00	900,00
70878	Remb. frais par des tiers	87 242,00	0,00	4 800,00	4 800,00	4 800,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7338	Autres impôts spéc. coll. Ile-de-France	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 550 600,00	0,00	3 856 910,00	3 856 910,00	3 856 910,00
73111	Impôts directs locaux	3 058 600,00	0,00	3 386 910,00	3 386 910,00	3 386 910,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73122	Taxe dpt. additionnelle à droits d'enreg	0,00	0,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
73154	Droits de place	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 990 973,00	0,00	3 182 864,00	3 182 864,00	3 182 864,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	550 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
741121	DSR des communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation forfaitaire des départements	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	9 000,00	0,00	2 291,00	2 291,00	2 291,00
74718	Autres participations Etat	16 000,00	0,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00
7473	Participation départements	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	7 973,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	32 500,00	32 500,00	32 500,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	2 280 000,00	0,00	2 515 573,00	2 515 573,00	2 515 573,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	868 000,00	0,00	1 395 000,00	1 395 000,00	1 395 000,00
752	Revenus des immeubles	865 000,00	0,00	1 391 000,00	1 391 000,00	1 391 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75886	Gains de change créances det. non fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	3 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Total des recettes de gestion des services		7 920 915,00	0,00	9 015 474,00	9 015 474,00	9 015 474,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		7 920 915,00	0,00	9 015 474,00	9 015 474,00	9 015 474,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	66 700,00		109 000,00	109 000,00	109 000,00
721	Immobilisations incorporelles	60 000,00		0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	0,00		109 000,00	109 000,00	109 000,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	6 700,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		66 700,00		109 000,00	109 000,00	109 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2024

- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		271 250,00	3 102 724,00	0,00	11 650,00	447 980,57	5 203 617,00	22 400,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	266 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	452 094,00	0,00	0,00	326 499,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	333 630,00	0,00	11 650,00	121 481,57	15 080,00	22 400,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 923 000,00	0,00	0,00	0,00	5 188 537,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	394 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 573 932,00	1 799 027,00	0,00	0,00	65 764,00	318 809,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00	1 720 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	249 682,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	79 027,00	0,00	0,00	65 764,00	318 809,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 309 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		557 410,00	0,00	30 000,00	1 429 000,00		11 076 031,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		266 250,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	720 000,00		1 498 593,00
204	Subventions d'équipement versées	477 125,00	0,00	0,00	0,00		482 125,00
21	Immobilisations corporelles	80 285,00	0,00	30 000,00	559 000,00		1 173 526,57
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	150 000,00		7 261 537,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		394 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		4 757 532,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		1 735 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		249 682,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		463 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 309 250,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		271 250,00
164	Emprunts auprès des états financiers	251 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 250,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00
RECETTES		2 573 932,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	249 682,00
164	Emprunts auprès des états financiers	2 300 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 250,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		3 054 474,00	0,00	38 250,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	419 094,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	142 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	121 380,00	0,00	5 250,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 923 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	394 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 799 027,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 720 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	79 027,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 102 724,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	419 094,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 630,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 923 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	394 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 799 027,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 720 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 027,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	11 650,00	0,00	0,00	0,00	11 650,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	8 250,00	0,00	0,00	0,00	8 250,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		0,00	0,00	417 499,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	326 499,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	65 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	65 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												258 Autres
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	30 481,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	447 980,57
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	326 499,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	30 481,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 481,57
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 764,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 764,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	14 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	14 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	5 188 537,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	5 188 537,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		40 500,00	278 309,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	40 500,00	278 309,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	5 203 617,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	15 080,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 188 537,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	318 809,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	318 809,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	22 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	22 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 400,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 400,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	21 500,00	4 400,00	51 500,00	0,00	0,00	0,00	480 010,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	477 125,00
213	Constructions	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	1 500,00	4 000,00	51 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 885,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	557 410,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	477 125,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 285,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 429 000,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	715 000,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	279 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 429 000,00	
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	715 000,00	
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	279 000,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		1 063 118,00	3 161 737,84	0,00	266 410,00	1 357 476,00	1 476 648,00	344 530,00	0,00
011	Charges à caractère général	25 390,00	1 276 282,84	0,00	32 370,00	633 526,00	305 098,00	27 110,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 625 810,00	0,00	232 900,00	723 950,00	1 103 170,00	278 220,00	0,00
014	Atténuations de produits	447 952,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 000,00	234 645,00	0,00	140,00	0,00	68 380,00	39 200,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	71 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	509 776,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		8 128 510,00	183 891,00	0,00	4 000,00	309 350,00	221 050,00	59 850,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	24 900,00	0,00	0,00	6 850,00	25 550,00	4 850,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	17 700,00	0,00	0,00	300 000,00	138 000,00	55 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 756 910,00	8 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 107 600,00	4 291,00	0,00	0,00	2 500,00	57 500,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 264 000,00	129 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	869 157,00	0,00	296 450,00	193 150,00		9 028 676,84
011	Charges à caractère général	0,00	166 907,00	0,00	68 550,00	71 850,00		2 607 083,84
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	701 250,00	0,00	223 400,00	111 300,00		5 000 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		447 952,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 000,00	0,00	4 500,00	10 000,00		366 865,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		71 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		534 776,00
RECETTES		0,00	97 850,00	0,00	3 000,00	7 973,00		9 015 474,00
013	Atténuations de charges	0,00	7 850,00	0,00	0,00	0,00		70 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		510 700,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00		3 856 910,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	3 000,00	7 973,00		3 182 864,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 395 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		1 063 118,00
618	Divers	390,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	25 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	9 000,00
661	Charges d'intérêts	71 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	509 776,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	447 952,00
RECETTES		8 128 510,00
731	Fiscalité locale	3 756 910,00
741	D.G.F.	600 000,00
748	Autres attributions et participations	2 507 600,00
752	Revenus des immeubles	1 264 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		2 688 825,84	0,00	205 540,00	71 182,00	20 000,00	8 000,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	224 515,00	0,00	3 900,00	6 460,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	27 570,00	0,00	6 500,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	116 290,00	0,00	3 500,00	8 022,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	100 276,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	215 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	35 422,00	0,00	1 500,00	17 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	121 828,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	5 404,00	0,00	11 990,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	1 300,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	178 295,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	38 300,00	0,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	35 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 050 700,00	0,00	128 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	343 320,00	0,00	42 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	15 040,00	0,00	1 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	7 020,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	53 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		173 891,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	24 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	2 291,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
752	Revenus des immeubles	127 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341	0342		
					Section éco., sociale et environnem.	Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		156 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	1 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	142 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	3 161 737,84
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 875,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 070,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	131 852,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	101 776,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 470,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 622,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 828,84
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 194,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	198 495,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 900,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 178 700,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	385 820,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 790,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 500,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 020,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	62 125,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 891,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 900,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 291,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		800,00	265 610,00	0,00	0,00	0,00	266 410,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	11 940,00	0,00	0,00	0,00	11 940,00
615	Entretien et réparations	0,00	4 400,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00
618	Divers	200,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 700,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	1 030,00	0,00	0,00	0,00	1 030,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
625	Déplacements et missions	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	600,00	4 400,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	169 700,00	0,00	0,00	0,00	169 700,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	140,00	0,00	0,00	0,00	140,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		61 750,00	643 811,00	106 920,00	6 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	48 500,00	117 661,00	31 080,00	6 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	300,00	0,00	570,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	500,00	9 100,00	15 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	30 000,00	740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	12 450,00	5 900,00	59 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	13 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	329 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	117 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	9 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												258 Autres
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	538 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 357 476,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	61 957,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 998,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	185 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 800,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	870,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	21 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 050,00
618	Divers	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 640,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
628	Divers	0,00	0,00	14 138,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 518,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	8 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 050,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	184 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	513 750,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	58 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	2 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 700,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
RECETTES		0,00	0,00	309 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309 350,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	6 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 850,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
747	Participations	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		513 250,00	1 350,00	0,00	381 295,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	500,00	1 350,00	0,00	66 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	8 000,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	8 700,00	0,00	0,00	5 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	16 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	12 550,00	0,00	0,00	9 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	354 400,00	0,00	0,00	198 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	123 300,00	0,00	0,00	75 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	5 800,00	0,00	0,00	4 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	570,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		105 350,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	8 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	59 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	37 500,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		312 280,00	16 800,00	0,00	0,00	17 591,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	57 550,00	6 200,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	5 500,00	1 000,00	0,00	0,00	10 450,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 450,00	9 600,00	0,00	0,00	141,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	123 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	47 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	2 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	68 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		8 850,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	8 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres	0,00	
DEPENSES		39 100,00	0,00	194 382,00	0,00	600,00	0,00	1 476 648,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 100,00	0,00	30 352,00	0,00	0,00	0,00	171 152,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	2 550,00	0,00	600,00	0,00	30 600,00
618	Divers	29 000,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	51 350,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
624	Transports biens, transports collectifs	8 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
628	Divers	0,00	0,00	8 130,00	0,00	0,00	0,00	37 296,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	31 750,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	96 000,00	0,00	0,00	0,00	772 100,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	37 200,00	0,00	0,00	0,00	283 200,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	2 450,00	0,00	0,00	0,00	15 550,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 380,00
RECETTES		83 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	221 050,00
641	Rémunérations du personnel	7 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 550,00
706	Prestations de services	76 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		332 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 900,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 900,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	185 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	53 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	33 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	39 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		59 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	4 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	344 530,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 750,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 160,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 550,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 200,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 600,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 500,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 200,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 850,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 850,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		500,00	21 507,00	499 950,00	23 850,00	0,00	0,00	0,00	322 100,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	15 750,00	26 500,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
613	Locations	0,00	0,00	500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	4 050,00	14 450,00	3 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	1 000,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	500,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	100,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00
628	Divers	0,00	607,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	10 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 750,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	275 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	99 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	7 850,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	7 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	869 157,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 050,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	607,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 050,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	497 700,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 800,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 900,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 850,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 850,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		6 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258 550,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
618	Divers	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 500,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	31 200,00	0,00	0,00	0,00	296 450,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	9 250,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00	0,00	0,00	0,00	49 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	9 300,00	0,00	0,00	0,00	9 400,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 500,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	5 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	187 400,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	8 800,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	23 300,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	74 000,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	7 973,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	7 973,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 150,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 050,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 973,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 973,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 995 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 995 000,00									
925673	SAS CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	05/09/2016		08/02/2017	2 995 000,00	F		1,450	1,450		T	X Echéance constante		A-1
A0110794000	SA CAISSE D EPARGNE DES ALPES	25/08/2010		25/08/2011	2 000 000,00	F		3,530	3,530		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					119 862,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					119 862,00									
MAIRIE AMBILLY	SYANE	19/05/2017		01/01/2018	119 862,00	F		1,180	1,316		A	C		A-1
Total général					5 114 862,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 950 918,88					250 202,68	60 876,39	0,00	13 950,23
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 950 918,88					250 202,68	60 876,39	0,00	13 950,23
925673		0,00	A-1	2 043 788,48	12,83	F		1,450	143 926,47	28 854,69	0,00	4 055,68
A0110794000		0,00	A-1	907 130,40	5,58	F		3,530	106 276,21	32 021,70	0,00	9 894,55
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		83 903,40					5 993,10	990,06	0,00	919,34
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		83 903,40					5 993,10	990,06	0,00	919,34
MAIRIE AMBILLY		0,00	A-1	83 903,40	13,00	F		1,316	5 993,10	990,06	0,00	919,34

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Total général		0,00		3 034 822,28					256 195,78	61 866,45	0,00	14 869,57

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 034 822,28	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		19-01-2023
	Catégories de biens amortis		
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	01/01/2000
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	18/12/2014
L	21533 réseaux câblés infrastructures câblage	15	18/12/2014
L	2031 Frais d'études	5	17/06/2021
L	202 Frais réalisation documents urbanisme	5	19/01/2023
L	2033 Frais d'insertion	5	19/01/2023
L	2051 licences Adobe, antivirus	1	19/01/2023
L	2051 logiciel metier	5	19/01/2023
L	21321 immeuble de rapport	10	19/01/2023
L	2135 installation ascenseur..	20	19/01/2023
L	21533 - Réseaux câblés-petits travaux de raccordement	5	19/01/2023
L	21534 - réseaux d'électricité	10	19/01/2023
L	21538 - réseaux gaz - installation appareils de chauffage	10	19/01/2023
L	21568 - extincteurs, bornes	10	19/01/2023
L	21572 matériels scolaires	5	19/01/2023
L	215731 - matériels roulants>= 3.5 tonnes	7	19/01/2023
L	215731 matériels roulants : balayeuse, véhicule utilitaire de vo	6	19/01/2023
L	215731 matériels techniques roulants <= 3.5 tonnes	5	19/01/2023
L	215738 matériels voirie : marteau piqueur, benne, contaieurs...	8	19/01/2023
L	21578 gros matériels et outillages	10	19/01/2023
L	21578 petits matériels et outillages : tondeuse, épendeurs, débr	5	19/01/2023
L	2158 coffre fort	20	19/01/2023
L	2158 matériels portatifs : perceuse, visseuse et autre matériel	5	19/01/2023
L	2181 installations générales, agencements	10	19/01/2023
L	21828 Matériels de transport <= 3.5 tonnes	5	19/01/2023
L	21828 Matériels de transports >= 3.5 tonnes	7	19/01/2023
L	21828 Matériels de trasport léger	5	19/01/2023
L	21832 Matériels informatiques scolaires	5	19/01/2023
L	21838 Matériels informatiques	5	19/01/2023
L	21841 Mobiliers scolaires	5	19/01/2023
L	21848 Mobiliers	10	19/01/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	2185 Matériels de téléphonie : portables	2	19/01/2023
L	2185- 1 Matériels de téléphonie : fixes, radiocom..	5	19/01/2023
L	2188 autres immobilisations :	5	19/01/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	534 776,00		796 557,65	1 331 333,65	0,00	1 331 333,65
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	534 776,00		796 557,65	1 331 333,65	0,00	1 331 333,65
litiges	0,00	20/02/2023	786 557,65	786 557,65	0,00	786 557,65
compte épargne temps	0,00	20/02/2023	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
compte épargne temps	25 000,00	11/04/2024	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
LITIGE	509 776,00	11/04/2024	0,00	509 776,00	0,00	509 776,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	534 776,00		796 557,65	1 331 333,65	0,00	1 331 333,65
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	534 776,00		796 557,65	1 331 333,65	0,00	1 331 333,65

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					27 772 011,82	21 229 509,90										315 255,15	747 178,02	
CDC HABITAT SOCIAL	2022	X Echéance constante	HORIZON SALEVE - VEFA 17 LOGEMENTS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	451 368,00	451 368,00	37,75	A	F	1,510	F		6,110	-1		27 578,58	0,00	
HALPADES	2022	P	LES TERRASSES DE L'HELVETIE	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 083 165,00	1 057 447,29	46,83	A	F	1,600	F		1,600	-		16 919,16	13 289,25	
HALPADES	2016	X Echéance constante	KARA PROMOVAL PLA1	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	397 727,00	325 004,93	30,92	A	R	0,550	R		0,550	-		1 787,53	9 316,68	
HALPADES	2016	X Echéance constante	KARA PROMOVAL PLUS FONCIER	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	713 530,00	628 936,49	40,92	A	R	1,350	R		1,350	-		8 490,64	11 226,62	
HALPADES	2014	X Echéance progressive	EMPREINTE PLA1	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	537 579,00	406 919,97	39,92	A	R	0,550	R		0,550	-1		2 238,06	13 663,08	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HALPADES	2015	X Echéance progressive	EMPREINTE PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	653 810,00	469 919,83	29,92	A	R	0,550	R	0,550	A-1		2 584,56	19 205,38		
HALPADES	2016	X Echéance constante	EMPREINTE PLUS INDEXE INFLATION	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 319 243,00	1 110 320,82	31,67	A	R	1,380	R	1,380	-1		15 322,43	27 833,40		
HALPADES	2015	X Echéance constante	LE GENEVA PLS	CREDIT FONCIER	197 695,00	133 764,19	35,17	A	R	1,880	R	1,880	-		2 514,77	4 687,48		
HALPADES	2016	X Echéance progressive	KARA PROMOVAL - PLUS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	582 008,00	479 090,95	30,92	A	R	1,350	R	0,750	-		3 593,18	13 302,60		
HALPADES	2016	X Echéance constante	KARA PROMOVAL PLAI FONCIER	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	450 291,00	386 278,58	40,92	A	R	0,550	R	0,550	-		2 124,53	8 200,86		
HALPADES	2015	X Echéance progressive	EMPREINTE PLUS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 362 533,00	1 078 399,98	40,67	A	F	1,350	F	1,350	-		14 558,40	33 084,47		
HALPADES	2010	X Echéance constante	ROUTE DE GENEVE - PLUS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	714 611,35	592 474,83	36,00	A	R	1,550	R	1,550	-1		9 183,36	11 306,27		
HALPADES	2015	X Echéance constante	LE GENEVA	CREDIT FONCIER	586 109,97	380 080,70	15,75	A	R	3,380	R	3,380	-		7 612,99	24 713,98		
HALPADES	2010	X Echéance constante	ROUTE DE GENEVE - PLUS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	2 202 993,39	1 636 343,62	25,00	A	R	1,550	R	1,550	-		26 150,68	51 584,14		
HALPADES	2022	P	LES TERRASSES DE L'HELVETIE	CDC HABITAT SOCIAL	658 671,00	647 766,23	37,83	A	F	1,600	F	1,600	-		10 364,26	11 122,86		
HALPADES	2022	X Echéance progressive	TERRASSES DE L'HELVETIE	CDC HABITAT SOCIAL	911 611,00	897 944,02	47,83	A	F	0,800	F	0,800	-		7 183,55	13 828,25		
HALPADES	2018	P	EMPRUNT COMPLEMENTAIRE - REAMENAGEMENT D'UNE PARTIE DE L'ENCOURS	CAISSE D EPARGNE	168 898,51	141 523,92	20,17	T	F	1,810	F	1,810	-		2 519,24	6 252,14		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2019	X Echéance progressive	L'INITIALE - Rue du gaz	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	350 139,00	329 939,93	44,75	A	F	1,350	F	1,350	A-1		4 454,19	5 221,34		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2019	P	LE SAKURA II - impasse de la soierie	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	609 507,00	544 862,19	34,75	A	F	1,350	F	1,350	A-1		7 355,64	15 958,05		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2021	X Echéance progressive	PLENITUDE - VEFA 12 LOGEMENTS	CDC HABITAT SOCIAL	108 000,00	108 000,00	35,75	A	F	1,100	F	0,000	A-1		0,00	0,00		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2022	P	LES MONTHOUSES - 42 LOGEMENTS	CDC HABITAT SOCIAL	206 201,00	191 781,73	22,58	A	F	2,600	F	2,600	A-1		4 986,32	5 961,04		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	1999	X Echéance progressive	LES GEMEAUX	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 678 204,52	577 792,66	7,25	A	F	3,000	F	3,000	A-1		17 333,78	64 976,48		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2019	X Echéance progressive	L'INITIALE - Rue du gaz	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	186 893,00	168 128,47	34,75	A	F	0,550	F	0,550	A-1		924,71	4 684,79		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2010	X Echéance constante	PLACE DE LA MARTINIÈRE 17 LOGEMENTS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 235 878,00	1 003 506,36	25,33	A	R	1,350	R	1,350	-1		7 871,34	18 869,06		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2018	X Echéance progressive	LE SAKURA IMPASSE DE LA SOIERIE PLUS FONCIER	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	988 368,00	855 982,12	44,00	A	F	1,350	F	1,350	A-1		11 555,76	25 223,87		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2010	X Echéance progressive	PLACE DE LA MARTINIÈRE 17 LOGEMENTS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	318 698,00	299 589,81	37,33	A	F	2,850	F	2,850	-1		8 538,31	2 617,16		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2011	X Echéance progressive	PLACE DE LA MARTINIÈRE 3 LOGEMENTS - PLAI	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	147 563,00	123 312,25	27,33	A	F	2,050	F	2,050	A-1		2 527,90	2 628,62		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2018	X Echéance progressive	LE SAKURA IMPASSE DE LA SOIERIE PLAI FONCIER	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	389 261,00	333 402,10	45,00	A	F	0,550	F	0,550	A-1		1 833,71	10 573,27		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2000	X Echéance progressive	LES GEMEAUX	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	157 253,04	51 319,21	6,25	A	F	3,500	F	3,500	A-1		1 796,17	6 596,80		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2011	X Echéance progressive	PLACE DE LA MARTINIERE 3 LOGEMENTS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	39 830,00	36 198,14	37,33	A	R	2,050	R	2,050	-		742,06	428,39		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2018	X Echéance progressive	LE SAKURA IMPASSE DE LA SOIERIE PLA	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	440 420,00	367 693,40	34,00	A	F	0,550	F	0,550	A-1		2 022,31	13 787,77		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2018	X Echéance progressive	LE SAKURA IMPASSE DE LA SOIERIE PLUS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 220 669,00	1 032 191,67	34,00	A	F	1,350	F	1,350	A-1		13 934,59	36 061,43		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2008	X Echéance constante	Rues des Pierres et de la Zone	CREDIT LOCAL DE FRANCE	951 836,00	457 805,28	7,50	A	R	2,250	R	2,250	-1		10 300,62	45 192,41		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2012	X Echéance constante	LE COUDRAY	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 250 854,53	481 683,47	5,25	A	F	2,250	F	3,500	-		16 858,92	79 596,86		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2019	X Echéance progressive	L'INITIALE - Rue du gas	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	412 252,00	368 528,20	34,75	A	F	1,350	F	1,350	A-1		4 975,13	10 793,54		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2019	X Echéance progressive	L'INITIALE - Rue du gaz	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	169 866,00	156 150,03	44,75	A	F	0,550	F	0,550	A-1		858,83	3 422,06		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2020	X Echéance progressive	LA CROIX II	EPIC CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	395 435,00	359 057,56	21,17	A	F	1,100	F	1,100	A-1		3 949,63	12 722,72		
LA SAUVEGARDE IMMOBILIERE	2012	X Echéance constante	GPLAR02 GLOB PLA R	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	333 165,42	72 560,02	2,67	A	R	1,950	R	1,950	-		1 414,92	24 416,95		
LA SAUVEGARDE IMMOBILIERE	2012	X Echéance constante	GPLAR02 GLOB PLA R	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	388 281,93	80 824,77	2,50	A	R	1,950	R	1,950	-		1 576,08	26 888,23		
OPAC HAUTE SAVOIE	2010	X Echéance progressive	RUE DE LA ZONE	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	721 372,00	526 280,02	25,50	A	F	1,850	F	1,850	A-1		9 736,18	15 945,35		
OPAC HAUTE SAVOIE	2010	X Echéance progressive	RUE DE LA ZONE	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	184 626,00	148 630,74	35,50	A	F	1,850	F	1,850	A-1		2 749,67	2 941,99		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMCODA	2020	X Echéance constante	RUE RAVIER / PLUS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	100 338,27	94 535,66	35,75	A	F	1,350	F	1,350	A-1		1 276,23	1 986,66		
SEMCODA	2018	X Echéance constante	79 RUE RAVIER 6 LOGEMENTS PLUS FONCIER	EPIC CAISSE DES DEPOTS	176 950,00	159 037,57	43,42	A	F	0,750	F	0,750	-		1 192,78	3 064,26		
SEMCODA	2018	X Echéance constante	79 RUE RAVIER 6 LOGEMENTS PLUS EN CONSTRUCTION	EPIC CAISSE DES DEPOTS	99 100,00	86 055,72	33,42	A	F	0,750	F	0,750	-		645,42	2 231,47		
SEMCODA	2019	X Echéance progressive	LE SAKURA II - Impasse de la soierie	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	212 352,00	195 205,48	44,75	A	F	0,550	F	0,550	A-1		1 073,63	4 277,98		
SEMCODA	2018	X Echéance constante	79 RUE RAVIER 3 LOGEMENTS PLAI FONCIER	EPIC CAISSE DES DEPOTS	72 200,00	64 891,27	43,42	A	F	0,750	F	0,750	-		486,68	1 250,30		
SEMCODA	2019	X Echéance progressive	LE SAKURA II - impasse de la soierie	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	515 269,00	469 859,43	44,75	A	F	1,350	F	1,350	A-1		6 343,10	11 172,93		
SEMCODA	2020	X Echéance constante	RUE RAVIER	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	72 567,65	68 752,08	35,75	A	F	0,550	F	0,550	A-1		378,14	1 285,87		
SEMCODA	2018	X Echéance constante	79 RUE RAVIER 3 LOGEMENTS PLAI CONSTRUCTION	EPIC CAISSE DES DEPOTS	119 050,00	103 379,74	33,42	A	F	0,750	F	0,750	-		775,35	2 680,69		
SEMCODA	2019	X Echéance progressive	LE SAKURA II - Impasse de soierie	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	228 950,00	205 962,84	34,75	A	F	0,550	F	0,550	A-1		1 132,80	5 739,02		
SEMCODA	2020	X Echéance constante	RUE RAVIER / PLUS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	179 161,02	171 461,53	45,75	A	F	1,350	F	1,350	A-1		2 314,73	2 636,10		
SEMCODA	2020	X Echéance constante	RUE RAVIER	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	119 656,22	111 564,10	35,75	A	F	0,550	F	0,550	A-1		613,60	2 727,10		
TOTAL GENERAL					27 772 011,82	21 229 509,90									315 255,15	747 178,02		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2024

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					127 581,00
657362	délibération	Subvention	Collectivité CCAS	Commune	20 000,00
657382	Délibération	Subvention	L ECOLE A L HOPITAL	Autre personne de droit privé	200,00
657382	Délibération	Subvention	REPAIR CAFE DE LA YAUTE	Association	1 400,00
65748	Délibération	Subvention	ALLER PLUS HAUT	Association	200,00
65748	délibération	Subvention	Ass VMEH	Association	200,00
65748	délibération	subvention	Ass AMICALE DU PERSONNEL MAIRIE	Autre personne de droit privé	8 000,00
65748	delibération	subvention	Ass LOCOMOTIVE	Association	200,00
65748	délibération	subvention	Ass APEI LES PAPILLONS BLANCS	Association	200,00
65748	délibération	Subvention	MFR LE CLOS DES BAZ	Autre personne de droit privé	200,00
65748	délibération	subvention	Ass LIRE ET FAIRE LIRE 74	Association	500,00
65748	délibération	subvention	Ass HANDISPORT	Association	200,00
65748	délibération	subvention	ECOLE PRIVEE LA CHAMARETTE	Autre personne de droit privé	5 040,00
65748	délibération	subvention	Ass BATTERIE FANFARE	Association	6 500,00
65748	délibération	Subvention	CLUB ATHLETIQUE	Association	20 000,00
65748	délibération	Subvention	U S A G	Association	27 000,00
65748	délibération	Subvention	ENTENTE PONGISTE	Autre personne de droit privé	18 880,00
65748	délibération	Subvention	KARATE CLUB AMBILLY	Association	2 500,00
65748	délibération	Subvention	CLUB MON BEL AUTOMNE	Autre personne de droit privé	5 000,00
65748	délibération	Subvention	Ass APEEA PARENTS D'ELEVES	Association	800,00
65748	délibération	Subvention	ECOLE SAINT FRANCOIS	Autre personne de droit privé	1 620,00
65748	délibération	Subvention	A S S A D	Autre personne de droit privé	2 001,00
65748	délibération	Subvention	Ass SEPAS IMPOSSIBLE	Association	200,00
65748	Délibération	Subvention	Ass ALFAA GHS	Association	4 440,00
65748	délibération	Subvention	Ass AFTC	Association	200,00
65748	délibération	Subvention	CONSEIL CITOYEN	Association	1 000,00
65748	délibération	Subvention	Ass PROTECTION CIVILE HAUTE SAVOIE	Association	200,00
65748	délibération	Subvention	AFSEP- Ass nationale de patients de sclérosés en plaques	Association	200,00
65748	Délibération	subvention	ETS CHAMBRE DES METIERS ET ARTISANAT	Etat	500,00
65748	délibération	Subvention	Ass LES RESTAURANTS DU COEUR	Association	200,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		18,00	0,00	18,00	18,00	9,00	27,00
2	A	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
3	B	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
4	C	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00
Adjoint Administratif	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
DGS	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Redacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Redacteur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Redacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		27,00	0,00	27,00	27,00	9,00	36,00
1	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
2	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
6	C	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	6,00
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint Technique Territorial	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maitrise	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent de maitrise Principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien Ppal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Territorial	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
1	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint du Patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE ANIMATION (i)		17,00	1,00	18,00	18,00	14,00	32,00
2	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
6	C	0,00	0,00	0,00	0,00	12,00	12,00
Adjoint d'Animation	C	11,00	1,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur territorial	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Brigadier chef principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Gardien Brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		71,00	1,00	72,00	72,00	33,00	105,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				1 173 670,80		
1	B	TECH		53 657,64	A Emp.Permanent	CDD
1	C	S		40 833,60	A Emp.Permanent	CDD
2	C	ANIM		34 924,44	A Contrat Aidé	A PEC
2	C	TECH		51 005,40	A Contrat Aidé	A PEC
2	A	ADM		133 590,60	A Emp. permanent	CDD
3	B	ADM		149 249,40	A Emp.Permanent	CDD
4	C	ADM		173 664,60	A Emp.Permanent	CDD
6	C	TECH		248 735,88	A Emp.Permanent	CDD
6	C	ANIM		230 093,28	A Emp.Permanent	CDD
6	C	ANIM		57 915,96	A Emp.Permanent	CDD Moins de 50%
Agents occupant un emploi non permanent (7)				432 398,36		
1	A	ADM		83 586,24	A Contrat Projet	A Contrat Projet
1	C	ADM		33 637,08	A Accr.Temporaire	CDD
1	C	TECH		45 685,68	A Remplacement	CDD
1	B	TECH		62 374,08	A Contrat Projet	A Contrat Projet
1	C	OTR		1 340,00	A Enseignant	CDD
2	C	TECH		79 236,24	A Accr.Temporaire	CDD
5	C	ANIM		126 539,04	A Accr.Temporaire	CDD
TOTAL GENERAL				1 606 069,16		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2024

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				
01/01/2018 -	SYANE	SYANE		119 862,00

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	9 037 375,05	9 037 375,05
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-3 549 875,48	-3 549 875,48
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	257 000,00	257 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 924 682,00	2 924 682,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 667 682,00	2 667 682,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		257 000,00	I 257 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		257 000,00	257 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	251 000,00	251 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	6 000,00	6 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 924 682,00	III 2 924 682,00
Ressources propres externes de l'année (a)		249 682,00	249 682,00
10222	FCTVA	199 682,00	199 682,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	50 000,00	50 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		2 675 000,00	2 675 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	1 500,00	1 500,00
28031	Frais d'études	135 600,00	135 600,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	1 350,00	1 350,00
28041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	22 100,00	22 100,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	1 300,00	1 300,00
28041513	Subv. Grpt : Projet infrastructure	14 700,00	14 700,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	34 000,00	34 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	1 800,00	1 800,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	50 000,00	50 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	53 000,00	53 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	600,00	600,00
281311	Bâtiments administratifs	700,00	700,00
281312	Bâtiments scolaires	6 600,00	6 600,00
281316	Equipements de cimetière	1 500,00	1 500,00
281318	Autres bâtiments publics	109 000,00	109 000,00
281351	Bâtiments publics	4 100,00	4 100,00
28138	Autres constructions	83 600,00	83 600,00
28152	Installations de voirie	41 800,00	41 800,00
281533	Réseaux câblés	2 000,00	2 000,00
281534	Réseaux d'électrification	2 000,00	2 000,00
281538	Autres réseaux	4 200,00	4 200,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	8 000,00	8 000,00
2815731	Matériel roulant	3 200,00	3 200,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	26 200,00	26 200,00
281578	Autre matériel technique	950,00	950,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	20 300,00	20 300,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 200,00	1 200,00
281828	Autres matériels de transport	45 700,00	45 700,00
281831	Matériel informatique scolaire	6 000,00	6 000,00
281838	Autre matériel informatique	97 000,00	97 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	12 600,00	12 600,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	32 000,00	32 000,00
28185	Matériel de téléphonie	800,00	800,00
28188	Autres immo. corporelles	114 600,00	114 600,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 735 000,00	1 735 000,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		9 044 153,00	3,90	27,70	6,00	2 505 230,00
TFPNB		12 616,00	3,90	35,92	6,00	4 532,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		9 056 769,00	0,00			2 509 762,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le MAIRE (1),

A Ambilly, le 01/01/2000

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A Ambilly, le 11/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

Abdelkirm MIHOUBI	
Abdullah KAYGISIZ	
Bertilla LE GOC	
Burim CERMI	
Charlotte LE GOUIC	
Christian COLLET	
Christian GUERET	
Christiane BORGIS	
Christiane GROS	
Dalina EYINGA	
Elisabeth CHAMBAT	
François LIERMIER	
Gaëlle LEGAI-PERRET	
Geneviève GANTIN	
Guillaume MATHELIER	
Guillaume SICLET	
Helena DORA	
Hervé FEARN	
Jacques VILETTE	
Julien FERAUD	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Laurent GILET	
Maria TOURAINE	
Marie-Elisabeth BAILLY	
Micheline BATAILLEY	
Nathalie BAUER	
Noël PAPEGUAY	
Rabia HADDADI	
Roland MARTIN	
Yasin SEN	

Certifié exécutoire par Le MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Ambilly, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

BUDGET VILLE AMBILLY

FICHE DE CALCUL DES RESULTATS CLOTURE DE L'EXERCICE 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (année 2022)	9 175 107,97 €
DEPENSES ANNEE 2023	7 205 181,63 €
RECETTES 2023	7 067 448,71 €
RESULTAT EXERCICE 2022	- 137 732,92 €
RESULTAT CUMULE FIN 2023	9 037 375,05 €
RESTES A REALISER DEPENSES	3 549 875,48 €
RESTES A REALISER RECETTES	- €
	5 487 499,57 €

SECTION D'E FONCTIONNEMENT	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (année 2022)	1 211 667,70 €
DEPENSES ANNEE 2023	15 057 733,59 €
RECETTES 2023	14 690 268,73 €
RESULTAT EXERCICE 2023	- 367 464,86 €
RESULTAT CUMULE FIN 2023	844 202,84 €


Mme Marie-Laure SARRAZIN RAMAYE
Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques

Direction Départementale des Finances publiques
SGC d'Annemasse
3 rue Marie Curie
CS 80529
74107 ANNEMASSE

Note de synthèse
Budget Primitif

AMBILLY

BUDGET PRIMITIF 2024

11/04/2024

SOMMAIRE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

3. Ratios d'analyse financière

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes administratifs (2021, 2022 et 2023) des données issues du Budget primitif (2024).

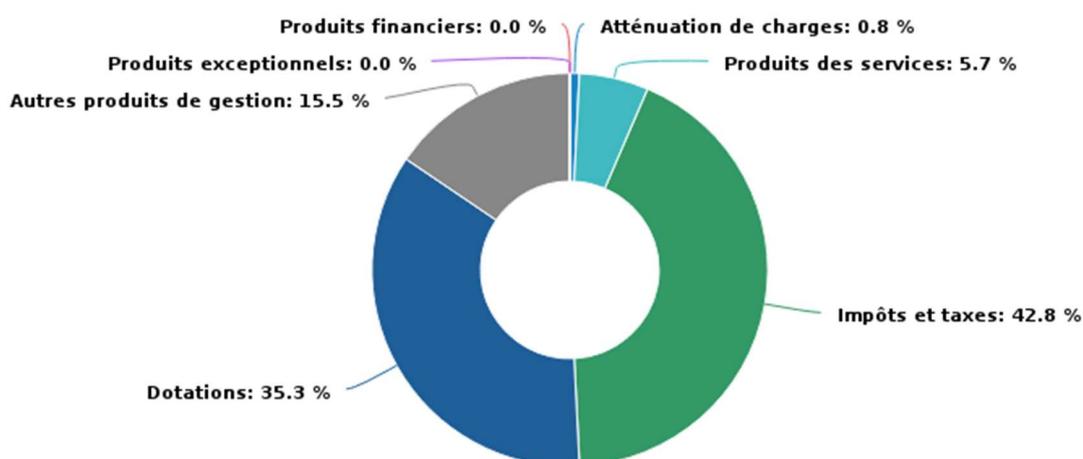
1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la commune. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : Les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2024, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 9 015 474 €, elles étaient de 14 517 610 € en 2023 (dont cession terrains dits « communaux » pour 5 276 037 €). Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2021 CA	2022 CA	2023 CA prévisionnel	2024 BP	2023-2024 %
Impôts / taxes	3 243 469 €	3 443 832 €	3 525 190 €	3 856 910 €	9,41 %
Dotations / Subventions	3 001 555 €	3 035 156 €	3 273 728 €	3 182 864 €	-2,78 %
Recettes d'exploitation	516 880 €	1 286 063 €	2 328 020 €	1 905 700 €	-18,14 %
Autres recettes	94 095 €	144 206 €	5 390 672 €	70 000 €	-99,34 %
Recettes réelles de	6 855 999 €	7 909 257 €	14 517 610 €	9 015 474 €	-37,9 %
Opérations d'ordre	38 552 €	72 884 €	172 656 €	109 000 €	-36,87 %
Excédent de fonctionnement	1 494 095 €	1 219 522 €	1 211 667 €	845 202 €	-30,24 %
Total recettes de fonctionnement	8 388 646 €	9 201 663 €	15 901 933 €	9 969 676 €	-37,89 %

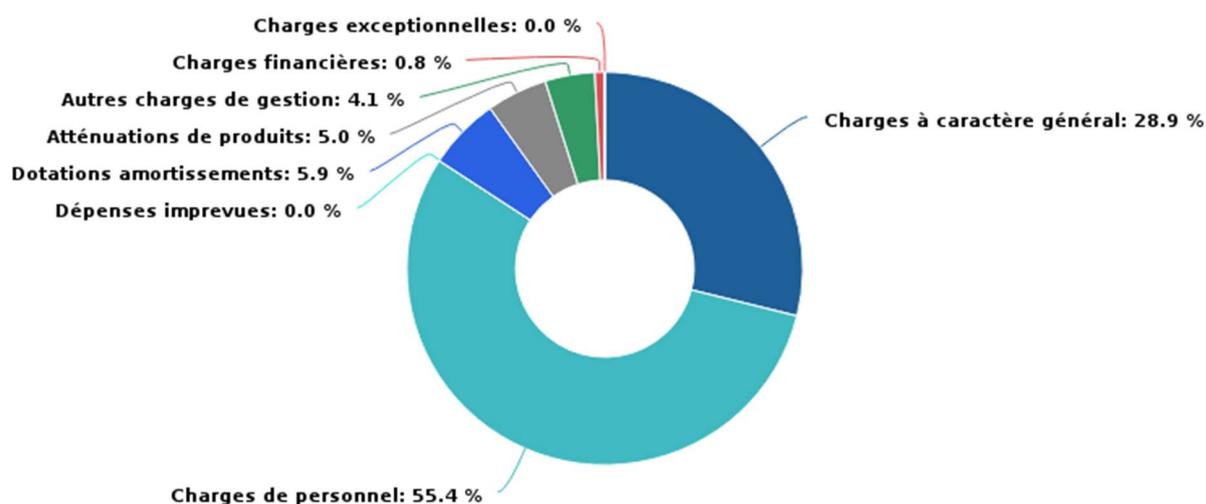
1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la commune, on y retrouve principalement : Les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2024, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 9 028 676 €, elles étaient de 8 866 538 € en 2023.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2021 CA	2022 CA	2023 CA prévisionnel	2024 BP	2023-2024 %
Charges de gestion	2 101 389	2 355 099	2 880 408	2 973 948 €	3,25 %
Charges de personnel	3 762 503	4 268 069	4 695 568	5 000 000 €	6,48 %
Atténuation de produits	504 605 €	522 732 €	438 711 €	447 952 €	2,11 %
Charges financières	58 471 €	91 440 €	65 987 €	71 000 €	7,6 %
Autres dépenses	1 131 €	4 297 €	785 864 €	535 776 €	-31,82 %
Dépenses réelles de fonctionnement	6 428 099 €	7 241 637 €	8 866 538 €	9 028 676 €	1,83 %
Opérations d'ordre	741 019 €	748 365 €	6 191 196	940 000 €	-84,82 %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Total dépenses de fonctionnement	7 169 118 €	7 990 002 €	15 057 734 €	9 968 676 €	-33,80 %

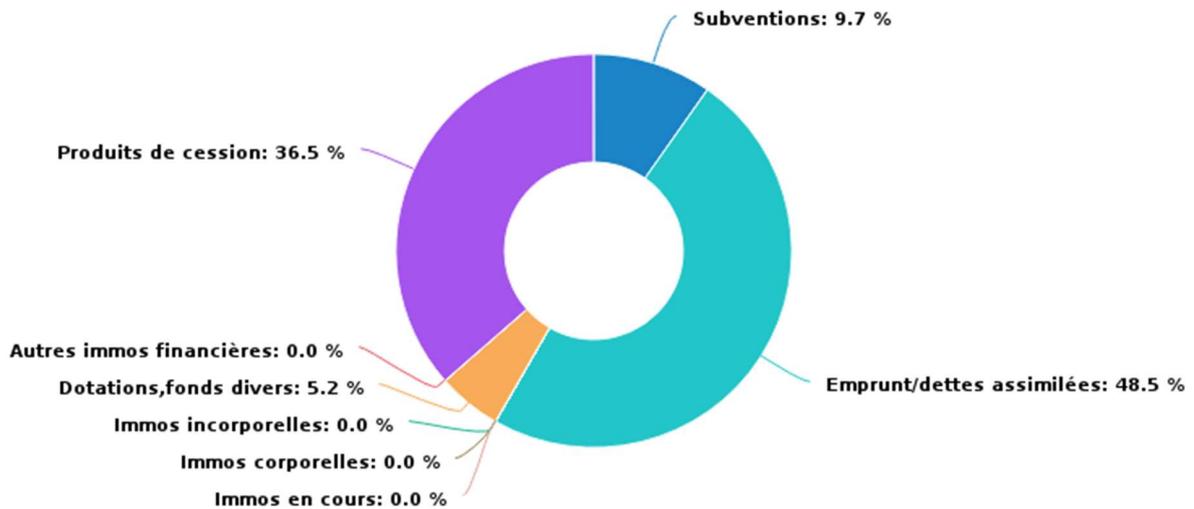
2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...), le FCTVA et la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement), les emprunts.

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 4 757 532 €, elles étaient de 347 756 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



Année	2021 CA	2022 CA	2023 CA prévisionnel	2024 BP	2023-2024 %
Subvention	7 312 €	546 109 €	0 €	463 600 €	- %
Emprunt et dettes	1 500 €	2 150 €	1 885 €	2 309 250 €	122 406,63 %
Dotations, fonds divers et	448 655 €	908 585 €	316 870 €	249 682 €	-21,2 %
<i>Dont 1068</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 %</i>
Autres recettes	695 439 €	146 135 €	18 974 €	1 735 000 €	9 044,09 %
Recettes réelles d'investissement	1 152 906 €	1 602 979 €	347 756 €	4 757 532 €	1 268,07 %
Opérations d'ordre	1 527 956	2 324 757	6 719 690	4 085 127 €	-39,21 %
Excédent d'investissement	13 098 372	11 224 698	9 175 108	10 902 456 €	18,83 %
RAR	-	-	0 €	0 €	- %

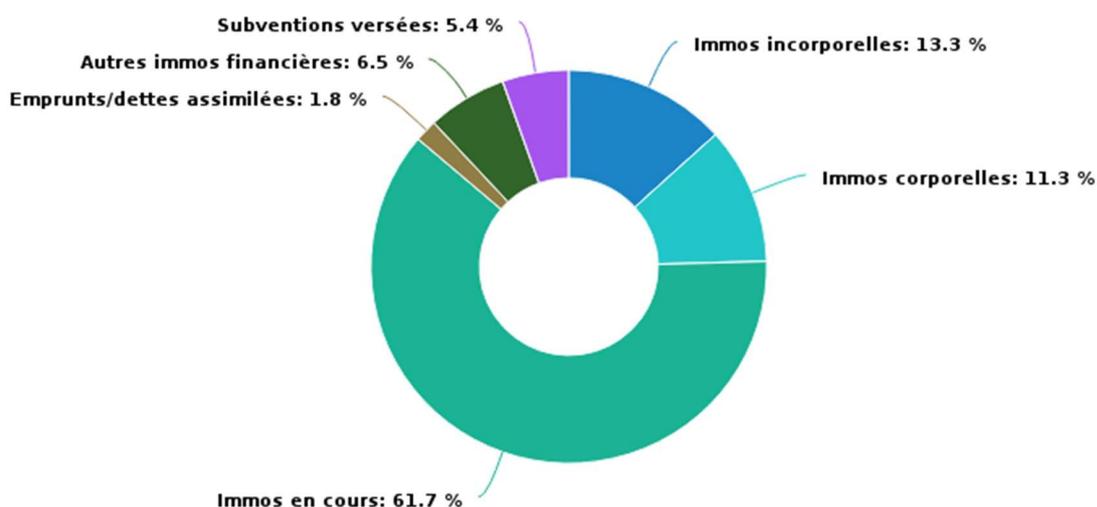
Année	2021 CA	2022 CA	2023 CA prévisionnel	2024 BP	2023-2024 %
Total recettes	15 779 234	15 152 434	16 242 554	19 745 115 €	

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : Les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de 14 547 407 €, elles étaient de 4 638 948 € en 2023.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2021 CA	2022 CA	2023 CA prévisionnel	2024 BP	2023-2024 %
Immobilisations	150 518 €	343 071 €	1 170 525 €	1 933 810 €	65,21 %
Immobilisations	1 412 538 €	1 737 997 €	2 547 640 €	1 641 526 €	-35,57 %
Immobilisations en cours	308 514 €	37 593 €	275 856 €	8 971 846 €	3 152,37 %
Emprunts et dettes	341 829 €	244 965 €	251 005 €	266 250 €	6,07 %
Autres dépenses	1 508 339 €	1 964 423 €	393 922 €	1 733 975 €	340,18 %
Dépenses réelles d'investissement	3 721 738 €	4 328 049 €	4 638 948 €	14 547 407 €	213,59 %
Opérations d'ordre	825 490 €	1 649 277 €	701 150 €	3 254 127 €	364,11 %
Déficit d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
RAR	-	-		0 €	- %
Total dépenses d'investissement	4 547 228 €	5 977 326 €	5 340 098 €	17 801 534 €	

3. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

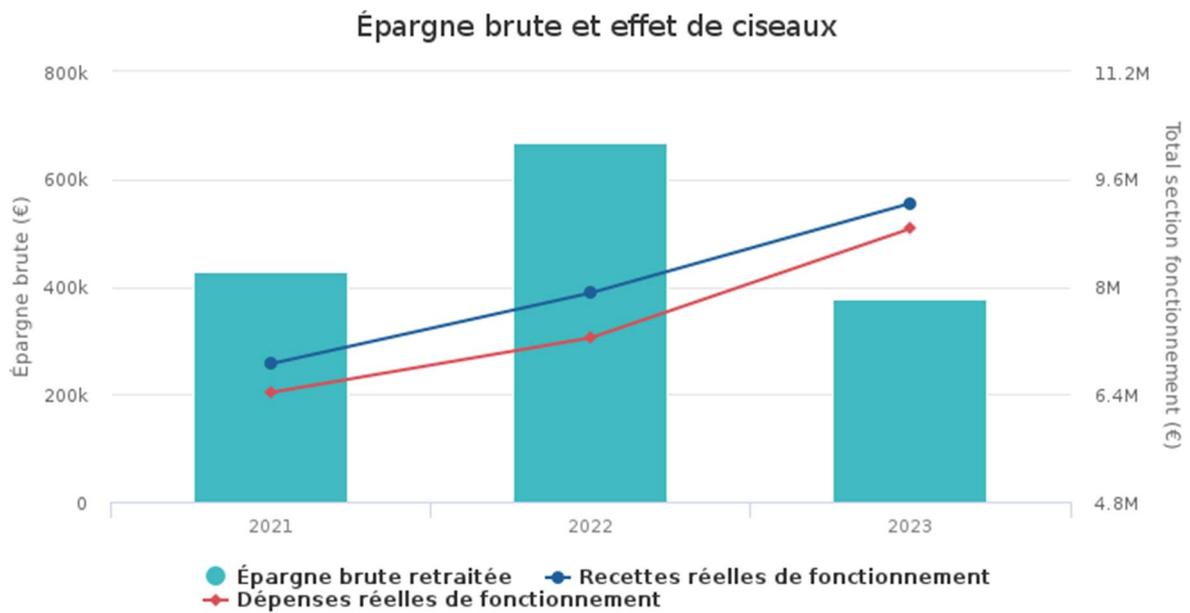
A noter qu'une commune est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.

Evolution des niveaux d'épargne de la commune

Année	2021 CA	2022 CA	2023 CA prévisionnel	2022-2023 %
Recettes Réelles de fonctionnement (€)	6 855 999	7 909 257	14 517 610	83,55 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	0	29 199	5 276 037	-
Dépenses Réelles de fonctionnement (€)	6 428 099	7 241 637	8 866 538	22,44 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	1 131	4 297	307	-
Epargne brute (€)	427 900	667 620	375 035	-43,83 %
Taux d'épargne brute %	6,24 %	8,44 %	4,06 %	-
Amortissement du capital (€)	341 829 €	244 965 €	251 005 €	2,47%
Epargne nette (€)	86 071 €	422 655 €	124 030 €	-70,65%
Encours de dette	3 530 291 €	3 285 326 €	3 034 821 €	-7,62 %
Capacité de désendettement	8,25	4,92	8,09	-

Le montant d'épargne brute de la commune est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la commune et de possiblement dégrader sa situation financière.



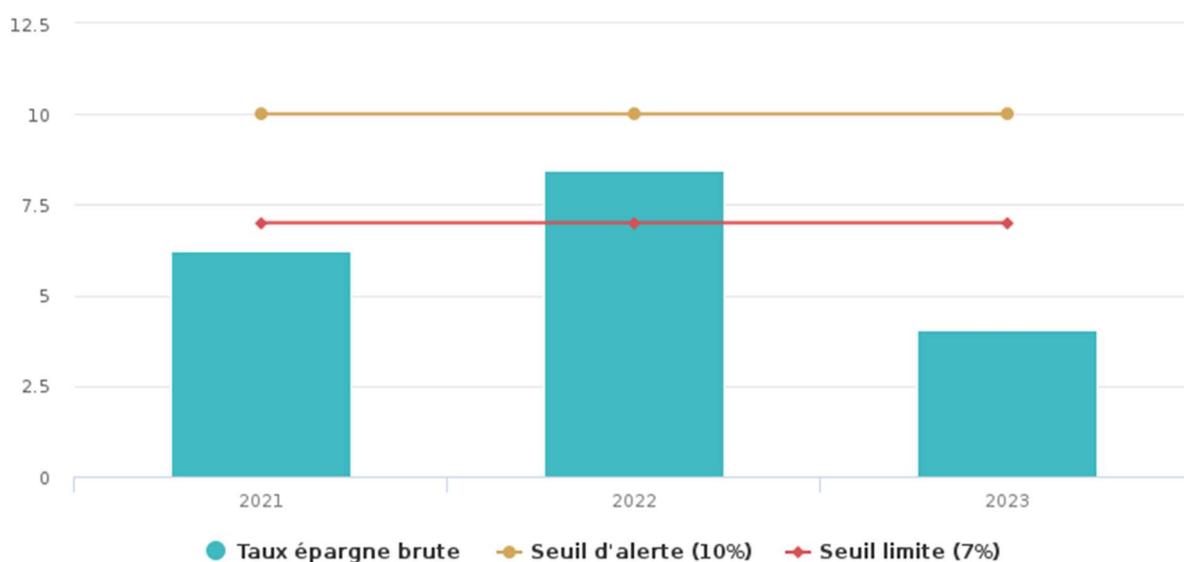
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

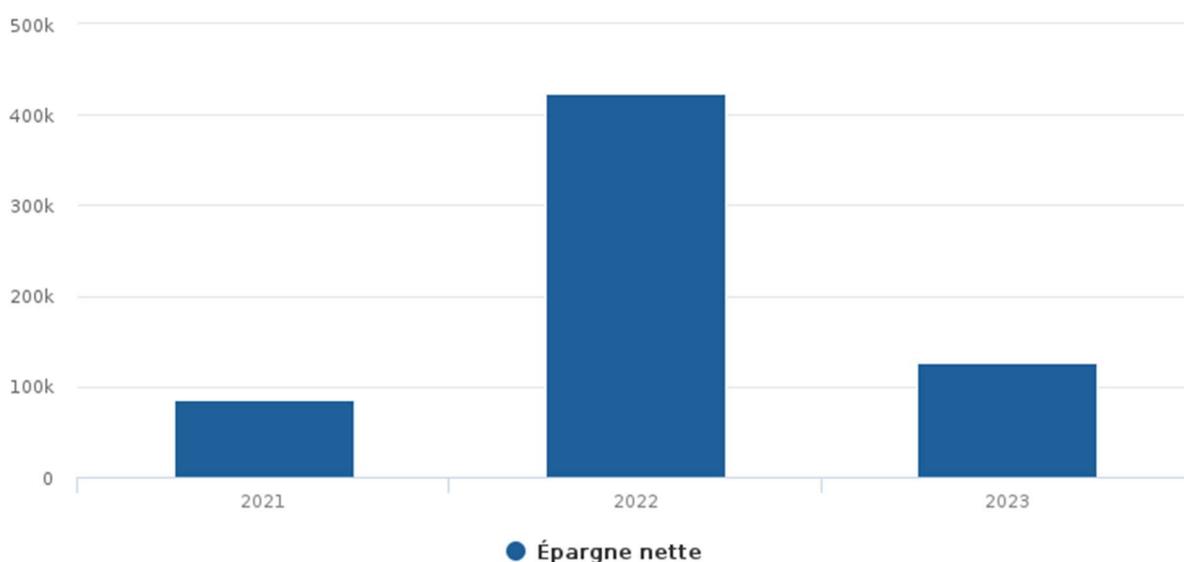
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 15% en 2021 (DGCL - Données DGFIP).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



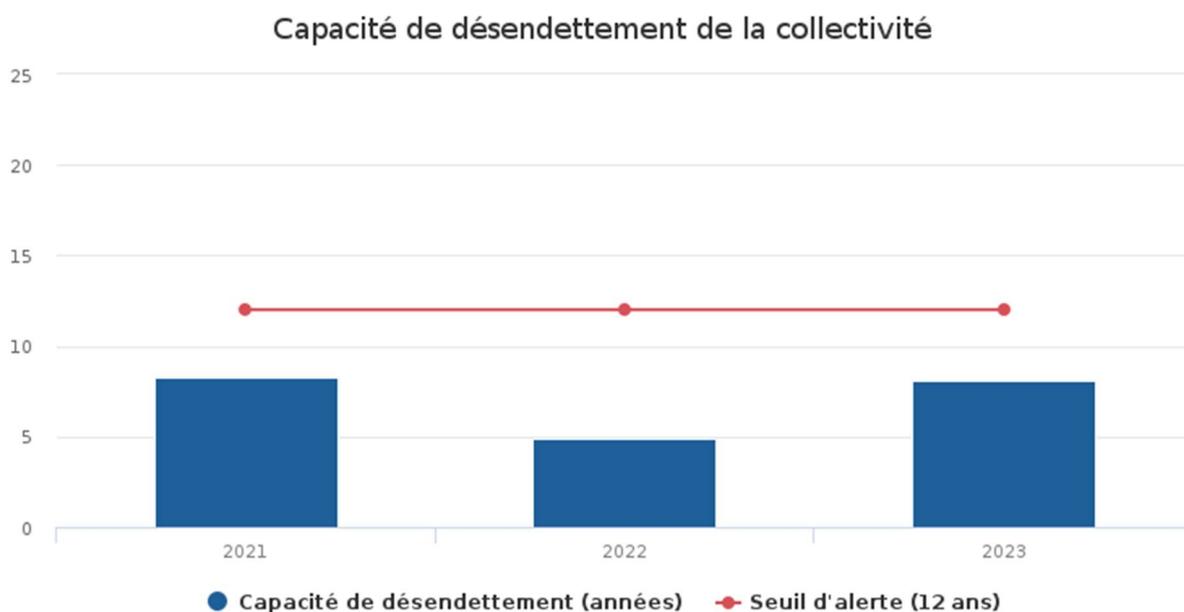
Épargne nette



La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 5,5 années en 2021 (DGCL - Données DGFIP).



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :

Pour : 21

Contre : 6

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2024

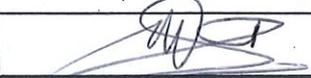
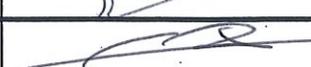
Présenté par Le MAIRE (1),

A Ambilly, le 11/04/2024

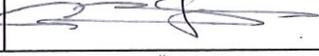
Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A Ambilly, le 11/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

Abdelkirm MIHOUBI	
Abdullah KAYGISIZ	
Bertilla LE GOC	
Burim CERMI	Excuse
Charlotte LE GOUIC	
Christian COLLET	
Christian GUERET	
Christiane BORGIS	
Christiane GROS	
Dalina EYINGA	
Elisabeth CHAMBAT	
François LIERMIER	
Gaëlle LEGAI-PERRET	
Geneviève GANTIN	
Guillaume MATHELIER	
Guillaume SICLET	
Helena DORA	Excuse
Hervé FEARN	
Jacques VILETTE	
Julien FERAUD	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Laurent GILET	
Maria TOURAINE	
Marie-Elisabeth BAILLY	
Micheline BATAILLEY	
Nathalie BAUER	
Noël PAPEGUAY	
Rabia HADDADI	
Roland MARTIN	
Yasin SEN	

Certifié exécutoire par Le MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Ambilly, le
11/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Délibération N°037/2024
Présents : 20	Approbation des taux d'imposition 2024
Votants : 27	

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 28 mars 2024

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Jacques VILLETTE, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Helena DORA, M. Burim CERIMI

M. Julien FERAUD représenté par Mme Nathalie BAUER par pouvoir en date du 07/04/2024.
Mme Maria TOURAINÉ représentée par Mme Gaëlle LEGAI-PERRET par pouvoir en date du 08/04/2024.
M. Cristian GUERET représenté par Mme Micheline BATAILLEY par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Abdullah KAYGISIZ représenté par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Yasin SEN représenté par Mme Christiane BORGIS par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Elisabeth CHAMBAT représentée par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Geneviève GANTIN représentée par Mme Elisabeth BAILLY par pouvoir en date du 11/04/2024.

Abdelkrim MIHOUBI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Finances N°037/2024 : Approbation des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, la loi de finances pour 2020 a prévu une suppression progressive du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes à partir de 2021 et jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer n'a payé cette taxe sur sa résidence principale.

En compensation de la suppression de la taxe d'habitation, les Communes ont perçu la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties assortie d'un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près et à neutraliser les situations de surcompensation ou de sous-compensation.

Depuis le budget 2021, les Communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à la somme du taux communal auquel s'ajoute le taux départemental existant en 2020 soit 12,03 % pour le Département de la Haute-Savoie

En matière de fiscalité foncière, la loi de finances 2024 annonce une revalorisation des bases fiscales de 3,9 % après 3,5% en 2022 et 7,1% en 2023.

La Commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition depuis 2007.

Lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire en Commission Municipale des Finances le 16 janvier 2024, il a été évoqué la possibilité d'une augmentation des taux d'imposition.

Aussi, une hausse de 6% est-elle envisagée pour 2024.

Cette hausse vise uniquement à permettre à la commune de poursuivre son programme d'investissement majeur, particulièrement le plan « écoles » et la transition écologique, et indispensable en ajustant sa fiscalité à la réalité des services rendus à la population.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur les taux d'imposition 2024 de la façon suivante :

TAXES	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	10,99 %	11,65 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	26,13 %	27,70 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	33,89 %	35,92 %

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 19 mars 2024 ;

Vu l'exposé ci-dessus ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité avec 6 voix CONTRE (M. LIERMIER, M. GUERET, M. FERAUD, Mme GROS, Mme BAUER, Mme BATAILLEY)

- **D'ADOPTER** les taux de fiscalité 2024 comme suit :

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 11,65 %,
- La taxe foncière sur les propriétés bâties à 27.70 %,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties à 35.92 % ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire appliquer les taux d'imposition ci-dessus annoncés.

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 15 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Abdelkrim MIHOUBI
1^{er} Adjoint

Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : 15-04-2024
Publiée sur le site internet le : 16-04-2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 074-217400084-20240411-DEL_037_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 20 Votants : 27	Délibération N°038/2024 Garantie d'emprunt au bailleur social CDC HABITAT SOCIAL pour la construction de 14 logements locatifs au 1 rue de la Treille à Ambilly – Programme UNIKA – Approbation
--	--

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 28 mars 2024

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Jacques VILLETTE, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Helena DORA, M. Burim CERIMI

M. Julien FERAUD représenté par Mme Nathalie BAUER par pouvoir en date du 07/04/2024.
Mme Maria TOURAINÉ représentée par Mme Gaëlle LEGAI-PERRET par pouvoir en date du 08/04/2024.
M. Cristian GUERET représenté par Mme Micheline BATAILLEY par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Abdullah KAYGISIZ représenté par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Yasin SEN représenté par Mme Christiane BORGIS par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Elisabeth CHAMBAT représentée par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Geneviève GANTIN représentée par Mme Elisabeth BAILLY par pouvoir en date du 11/04/2024.

Abdelkrim MIHOUBI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Finances N°038/2024 : Garantie d'emprunt au bailleur social CDC HABITAT SOCIAL pour la construction de 14 logements locatifs au 1 rue de la Treille à Ambilly – Programme UNIKA – Approbation

Monsieur Abdelkrim MIHOUBI, 1^{er} Adjoint au Maire, expose :

Lors de sa séance en date du 21 mars 2024, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à cautionner le bailleur social CDC HABITAT SOCIAL à hauteur de 100 %, pour un programme de construction de 14 logements sociaux locatifs sis 1 rue de la Treille à Ambilly.

Pour financer cette acquisition, CDC HABITAT SOCIAL a contracté, auprès de la Banque des Territoire – Caisse des Dépôts et Consignations, un prêt pour un montant de 1 528 665,00 euros. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le contrat comme suit :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Commune d'Ambilly (74) accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 528 665,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 152218 constitué de 5 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 528 665,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait par la présente délibération

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

La Commune s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Vu le contrat de prêt n° 152218 en pièce jointe signé entre CDC HABITAT SOCIAL ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 19 mars 2024 ;

Vu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité avec 6 voix ABSTENTIONS (M. LIERMIER, M. GUERET, M. FERAUD,
Mme BAUER, Mme GROS, Mme BATAILLEY)

- **D'ACCEPTER** les termes du contrat tel qu'indiqué ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** le contrat de prêt tel que joint à la présente délibération entre CDC SOCIAL HABITAT et la Caisse des dépôts et consignations.

Pièce(s) jointe(s) :

- Contrat de prêt entre CDC HABITAT SOCIAL et la Caisse des Dépôts et Consignation

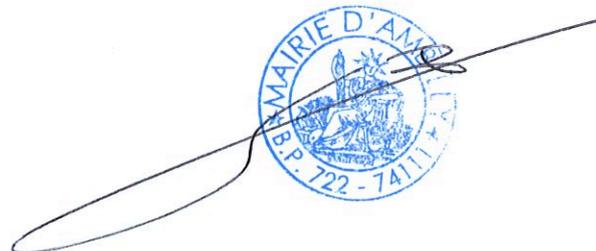
Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 15 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Abdelkrim MIHOUBI
1^{er} Adjoint



Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : 15-04-2024
Publiée sur le site internet le : 16-04-2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 074-217400084-20240411-DEL_038_2024-DE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Olivier MOREL
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Signé électroniquement le 27/10/2023 11:27:02

Jean-Paul Clément
PRESIDENT
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE
Signé électroniquement le 05/12/2023 09 50 :01

CONTRAT DE PRÊT

N° 152218

Entre

**CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE - n°
000060794**

Et

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRÊT

Entre

CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, SIREN n°: 552046484, sis(e) 33 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE 75013 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommé(e) « **CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE** » ou « **l'Emprunteur** »,

DE PREMIÈRE PART,

et :

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « **la Caisse des Dépôts** », « **la CDC** » ou « **le Prêteur** »

DE DEUXIÈME PART,

Indifféremment dénommé(e)s « **les Parties** » ou « **la Partie** »

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

PRÉAMBULE

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : la Caisse des Dépôts assure ses missions d'intérêt général en appui des politiques publiques, nationales et locales, notamment au travers de sa direction, la Banque des Territoires (ci-après « Banque des Territoires »).

La Banque des Territoires accompagne les grandes évolutions économiques et sociétales du pays. Ses priorités s'inscrivent en soutien des grandes orientations publiques au service de la croissance, de l'emploi et du développement économique et territorial du pays.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU PRÊT	P.5
ARTICLE 2	PRÊT	P.5
ARTICLE 3	DURÉE TOTALE	P.5
ARTICLE 4	TAUX EFFECTIF GLOBAL	P.5
ARTICLE 5	DÉFINITIONS	P.6
ARTICLE 6	CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT	P.10
ARTICLE 7	CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.10
ARTICLE 8	MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.11
ARTICLE 9	CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.13
ARTICLE 10	DÉTERMINATION DES TAUX	P.16
ARTICLE 11	CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS	P.17
ARTICLE 12	AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL	P.18
ARTICLE 13	RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES	P.19
ARTICLE 14	COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES	P.19
ARTICLE 15	DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR	P.19
ARTICLE 16	GARANTIES	P.22
ARTICLE 17	REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES	P.22
ARTICLE 18	RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES	P.26
ARTICLE 19	DISPOSITIONS DIVERSES	P.26
ARTICLE 20	DROITS ET FRAIS	P.28
ARTICLE 21	NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	P.29
ARTICLE 22	ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE	P.29
ANNEXE	CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE	
L' ANNEXE EST UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRÉSENT CONTRAT DE PRÊT		



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 1 OBJET DU PRÊT

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération UNIKA, Parc social public, Acquisition en VEFA de 14 logements situés 1 RUE DE LA TREILLE 74100 AMBILLY.

Dans le cadre de leur accompagnement du secteur du logement social, la Caisse des Dépôts et Action Logement apportent leur soutien à l'investissement de la présente opération, via la mise en place d'un Prêt à taux d'intérêt très avantageux.

ARTICLE 2 PRÊT

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum d'un million cinq-cent-vingt-huit mille six-cent-soixante-cinq euros (1 528 665,00 euros) constitué de 5 Lignes du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article « **Objet du Prêt** » et selon l'affectation suivante :

- PLAI, d'un montant de deux-cent-soixante-cinq mille quatre-cent-treize euros (265 413,00 euros) ;
- PLAI foncier, d'un montant de trois-cent-soixante-dix-sept mille neuf-cent-vingt-huit euros (377 928,00 euros) ;
- PLUS, d'un montant de trois-cent-cinquante-deux mille quatre-cent-soixante-quatorze euros (352 474,00 euros) ;
- PLUS foncier, d'un montant de quatre-cent-six mille huit-cent-cinquante euros (406 850,00 euros) ;
- PHB 2.0 tranche 2019, d'un montant de cent-vingt-six mille euros (126 000,00 euros) ;

Le montant de chaque Ligne du Prêt ne pourra en aucun cas être dépassé et il ne pourra pas y avoir de fongibilité entre chaque Ligne du Prêt.

ARTICLE 3 DURÉE TOTALE

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt. Le présent Contrat n'est en aucun cas susceptible de renouvellement ou reconduction tacite.

ARTICLE 4 TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (TEG) ainsi que le taux de période applicable au Prêt, figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », sont donnés en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature, directs ou indirects, nécessaires à l'octroi du Prêt.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'Emprunteur reconnaît que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionné, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établi à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.

L'Emprunteur reconnaît avoir procédé personnellement à toutes les estimations et investigations qu'il considère nécessaires pour apprécier le coût total de chaque Ligne du Prêt et reconnaît avoir obtenu tous les renseignements nécessaires de la part du Prêteur.

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt que :

- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre indicatif ;
- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut, pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

Les éventuels frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montage de garantie prévu à l'Article « **Garanties** ».

ARTICLE 5 DÉFINITIONS

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Les « **Autorisations** » désignent tout agrément, permis, certificat, autorisation, licence, approbation, notariation ou enregistrement.

Le « **Contrat** » désigne le présent Contrat de Prêt, son annexe et ses éventuels avenants.

La « **Courbe de Taux de Swap Euribor** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Euribor.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Euribor sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Euribor (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Courbe de Taux de Swap Inflation** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Inflation.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Inflation sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Inflation (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Date de Début de la Phase d'Amortissement** » correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les « **Dates d'Echéances** » correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

La « **Date d'Effet** » du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » a (ont) été remplie(s).

La « **Date Limite de Mobilisation** » correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durée de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte une Phase de Préfinancement.

La « **Durée de la Ligne du Prêt** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée totale du Prêt** » désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt** » désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Garantie** » est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « **Garantie publique** » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt en cas de défaillance de sa part.

L'« **Index** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« **Index Livret A** » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

A chaque Révision de l'Index Livret A, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine Date d'Echéance. En cas d'indisponibilité temporaire de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause la Consolidation de la Ligne du Prêt ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement du Prêt, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel ; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

Le « **Jour ouvré** » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Ligne du Prêt** » désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci. Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des Versements effectués entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés liés aux Versements.

Le « **Livret A** » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L. 221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Les « **Normes en matière de lutte contre la corruption** » signifient (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption, notamment celles contenues au titre III du livre IV du code pénal, à la section 3 du Chapitre II (« manquements au devoir de probité »), ainsi qu'à la section 1 du chapitre V (« corruption des personnes n'exerçant pas une fonction publique ») du titre IV, (ii) la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II ; (iii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Le « **Pays Sanctionné** » signifie tout pays ou territoire faisant l'objet, au titre des Réglementations Sanctions, de restrictions générales relatives aux exportations, importations, financements ou investissements.

La « **Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant au premier jour du mois suivant la Date d'Effet, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « **Règlement des Echéances** », et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « **Phase de Différé d'Amortissement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la période durant laquelle l'Emprunteur ne règle que des échéances en intérêts. Son début coïncide avec le début de la Phase d'Amortissement.

La « **Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne la période débutant dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant 2 mois avant la date de première échéance de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

Le « **Prêt** » désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article « **Prêt** ».

Le « **Prêt Locatif à Usage Social** » (**PLUS**) est défini à l'article R. 331-14 du Code de la construction et de l'habitation. Il est destiné à l'acquisition, à la construction et à l'amélioration de logements locatifs à usage social.

Le « **Prêt Locatif Aidé d'Intégration** » (**PLAI**) est défini à l'article R. 331-14 du Code de la construction et de l'habitation. Il est destiné à l'acquisition, la construction et l'aménagement de logements locatifs très sociaux.

Le « **Prêt Haut de Bilan Bonifié de deuxième génération** » (**PHB2.0**) est destiné à soutenir l'effort d'investissement des bailleurs dans leurs projets de construction et de rénovation de logements locatifs sociaux. Ce Prêt bonifié concerne les projets de construction ayant bénéficié d'un agrément PLUS, PLAI, PLS. Ce Prêt PHB2.0 relève de la catégorie comptable des emprunts et dettes assimilées (compte / classe 16).



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Réglementation relative à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)** » signifie (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment celles contenues au Livre III, titre II « Des autres atteintes aux biens » du Code pénal, et relatives à la lutte contre le financement du terrorisme, notamment celles contenues au Livre IV, Titre II « Du Terrorisme » du Code pénal ainsi que celles contenues au Livre V, Titre VI « Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes, les loteries, jeux et paris prohibés et l'évasion et la fraude fiscale » du Code monétaire et financier et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.

La « **Réglementation Sanctions** » signifie les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en oeuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor (DGT) et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables.

La « **Révision** » consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'Index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La « **Simple Révisabilité** » (**SR**) signifie que pour une Ligne du Prêt seul le taux d'intérêt actuariel annuel est révisé en cas de variation de l'Index.

Le « **Taux Fixe** » désigne le taux ni variable, ni révisable appliqué à une Ligne du Prêt.

Le « **Taux de Swap Euribor** » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'Index Euribor par référence aux taux composites Bloomberg pour la Zone euro disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide de la fonction <IRSB>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

Le « **Taux de Swap Inflation** » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap, par référence aux taux London composites swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

La « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » désigne, pour une Ligne du Prêt, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index Inflation ;
- sur une combinaison des Courbes de Taux de Swap des indices de référence utilisés au sein des formules en vigueur, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

Le « **Versement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.

ARTICLE 6 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et l'annexe devront être retournés signés au Prêteur

- soit par courrier : le Contrat devra alors être dûment complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;
- soit électroniquement via le site www.banquedesterritoires.fr si l'Emprunteur a opté pour la signature électronique : la signature sera alors apposée électroniquement sans qu'il soit besoin de parapher les pages.

Le contrat prendra effet à la date de réception du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du **10/01/2024** le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenu.

La prise d'effet est subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat.

ARTICLE 7 CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- que l'autorisation de prélèvement soit retournée au Prêteur signée par un représentant de l'Emprunteur habilité ;
- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** » ;
- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** », ne soit survenu ou susceptible de survenir ;
- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;
- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article « **Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt** » ;
- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s) :
 - Garantie(s) conforme(s).
 - Contrat de prêt(s) signé de l'ensemble des parties



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

A défaut de réalisation des conditions précitées au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur sera dans l'impossibilité de procéder au Versement des fonds à cette date.

ARTICLE 8 MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article « **Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt** », à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.

Sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, un échéancier de Versements pour chaque Ligne du Prêt est proposé par le Prêteur à l'Emprunteur. Cet échéancier est positionné à la Date Limite de Mobilisation des fonds.

Le premier Versement est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et le dernier Versement doit intervenir avant la Date Limite de Mobilisation.

Il appartient à l'Emprunteur de s'assurer que l'échéancier de Versements correspond à l'opération financée ou de le modifier dans les conditions ci-après :

toute modification du ou des échéanciers de Versements doit être :

- soit adressée par l'Emprunteur au Prêteur par lettre parvenue au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date de Versement prévue initialement,
- soit réalisée par l'Emprunteur directement sur le site : www.banquedesterritoires.fr en respectant un délai de trois (3) Jours ouvrés entre la date de demande et la nouvelle date de réalisation du Versement souhaitée.

Le Prêteur se réserve le droit de requérir de l'Emprunteur les justificatifs de cette modification de l'échéancier.

A la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt, si la somme des Versements est inférieure au montant de la Ligne du Prêt, le montant de la Ligne du Prêt sera ramené au montant effectivement versé dans les conditions figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

En cas de retard dans le déroulement de l'opération, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur et à adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décaissements liés à l'avancement des travaux.

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domiciliés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur l'accusé de réception transmis à l'Emprunteur à la prise d'effet du Contrat.

L'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agréer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

En cas de mobilisation des fonds du Prêt après la date d'achèvement des travaux « **DAT** », par dérogation aux dispositions ci-dessus, les fonds de chaque Ligne de Prêt seront versés par le Prêteur en une seule fois sous la forme d'un unique Versement et sous réserve du respect des dispositions de l'Article « **Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne de Prêt** » ainsi que de la conformité et de l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	-	-	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5542119	5542118	5542117	5542116
Montant de la Ligne du Prêt	265 413 €	377 928 €	352 474 €	406 850 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	2,8 %	3,21 %	3,6 %	3,21 %
TEG de la Ligne du Prêt	2,8 %	3,21 %	3,6 %	3,21 %
Phase d'amortissement				
Durée du différé d'amortissement	-	-	24 mois	-
Durée	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
Index¹	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,2 %	0,21 %	0,6 %	0,21 %
Taux d'intérêt²	2,8 %	3,21 %	3,6 %	3,21 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)			
Modalité de révision	SR	SR	SR	SR
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	1 %	0 %	1 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 3 % (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Offre CDC (multi-périodes)				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PHB			
Enveloppe	2.0 tranche 2019			
Identifiant de la Ligne du Prêt	5542120			
Durée d'amortissement de la Ligne du Prêt	40 ans			
Montant de la Ligne du Prêt	126 000 €			
Commission d'instruction	70 €			
Durée de la période	Annuelle			
Taux de période	1,1 %			
TEG de la Ligne du Prêt	1,1 %			
Phase d'amortissement 1				
Durée du différé d'amortissement	240 mois			
Durée	20 ans			
Index	Taux fixe			
Marge fixe sur index	-			
Taux d'intérêt	0 %			
Périodicité	Annuelle			
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans indemnité			
Modalité de révision	Sans objet			
Taux de progression de l'amortissement	0 %			
Mode de calcul des intérêts	Equivalent			
Base de calcul des intérêts	30 / 360			

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Offre CDC (multi-périodes)				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PHB			
Enveloppe	2.0 tranche 2019			
Identifiant de la Ligne du Prêt	5542120			
Durée d'amortissement de la Ligne du Prêt	40 ans			
Montant de la Ligne du Prêt	126 000 €			
Commission d'instruction	70 €			
Durée de la période	Annuelle			
Taux de période	1,1 %			
TEG de la Ligne du Prêt	1,1 %			
Phase d'amortissement 2				
Durée	20 ans			
Index¹	Livret A			
Marge fixe sur index	0,6 %			
Taux d'intérêt²	3,6 %			
Périodicité	Annuelle			
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans indemnité			
Modalité de révision	SR			
Taux de progression de l'amortissement	0 %			
Mode de calcul des intérêts	Equivalent			
Base de calcul des intérêts	30 / 360			

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 3 % (Livret A) .

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Les Lignes du Prêt finançant le foncier, indiquées ci-dessus, s'inscrivent dans le cadre de la politique d'accélération de la production de logement social. A cet effet, la marge fixe sur Index qui leur est appliquée correspond à la moyenne des marges de ces Lignes du Prêt pondérée par le montant de la part foncière financée par lesdites lignes.

ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX

MODALITÉS DE DÉTERMINATION DU TAUX FIXE

Le Taux Fixe est déterminé par le Prêteur, pour chaque Ligne du Prêt. Sa valeur est définie à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

MODALITÉS D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt, l'actualisation du (ou des) taux applicable(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt et, le cas échéant, le taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », font l'objet d'une actualisation de leur valeur, à la Date d'Effet du Contrat, en cas de variation de l'Index.

Les valeurs actualisées sont calculées par application des formules de révision indiquées ci-après.

MODALITÉS DE RÉVISION DU TAUX VARIABLE

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Simple Révisabilité », le taux d'intérêt actuariel annuel (I) indiqué à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et actualisé comme indiqué ci-dessus, est révisé à la Date de Début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt, dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne du Prêt est déterminé selon la formule : $I' = T + M$

où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur Index prévue à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du Prêt.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

Le taux révisé s'applique au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

En tout état de cause, en Phase d'Amortissement ainsi qu'en Phase de Préfinancement éventuelle, le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt ne saurait être négatif et le cas échéant sera ramené à 0 %.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

SUBSTITUTION DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S) EN CAS DE DISPARITION DÉFINITIVE DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S)

L'Emprunteur reconnaît que les Index et les indices nécessaires à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Euribor, de la Courbe de Taux de Swap Inflation et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution du présent Contrat.

En particulier,

- si un Index ou un indice nécessaire à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Inflation, de la Courbe de Taux de Swap Euribor et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT cesse d'être publié de manière permanente et définitive,

- s'il est publiquement et officiellement reconnu que ledit indice a cessé d'être représentatif du marché ou de la réalité économique sous-jacent qu'il entend mesurer ; ou

- si son administrateur fait l'objet d'une procédure de faillite ou de résolution ou d'un retrait d'agrément (ci-après désignés comme un « Événement »),

le Prêteur désignera l'indice qui se substituera à ce dernier à compter de la disparition effective de l'indice affecté par un Événement (ou à toute autre date antérieure déterminée par le Prêteur) parmi les indices de référence officiellement désignés ou recommandés, par ordre de priorité :

(1) par l'administrateur de l'indice affecté par un Événement ;

(2) en cas de non désignation d'un successeur dans l'administration de l'indice affecté par un Événement, par toute autorité compétente (en ce compris la Commission Européenne ou les pouvoirs publics) ; ou

(3) par tout groupe de travail ou comité mis en place ou constitué à la demande de l'une quelconque des entités visées au (1) ou au (2) ci-dessus comme étant le (ou les) indices de référence de substitution de l'indice affecté par un Événement, étant précisé que le Prêteur se réserve le droit d'appliquer ou non la marge d'ajustement recommandée.

Le Prêteur, agissant de bonne foi, pourra en outre procéder à certains ajustements relatifs aux modalités de détermination et de décompte des intérêts afin de préserver l'équilibre économique des opérations réalisées entre l'Emprunteur et le Prêteur.

En particulier, si l'Index Euribor est affecté par un Événement, le Prêteur pourra substituer au Taux de Swap Euribor le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'indice de substitution choisi. L'indice de substitution et les éventuels ajustements y afférents seront notifiés à l'Emprunteur.

Afin de lever toute ambiguïté, il est précisé que le présent paragraphe (Substitution de l'Index – disparition permanente et définitive de l'Index et/ou autres indices) et l'ensemble de ses stipulations s'appliqueront mutatis mutandis à tout taux successeur de l'Index initial et/ou des autres indices initiaux qui serait à son tour affecté par un Événement.

ARTICLE 11 CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

- Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « 30 / 360 » :

$$I = K \times [(1 + t) \text{ "base de calcul" } - 1]$$

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Pour chaque Ligne du Prêt, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

Pour chaque Ligne du Prêt ne comportant pas de Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de la première échéance seront déterminés prorata temporis pour tenir compte des dates effectives de Versement des fonds.

De la même manière, les intérêts dus au titre des échéances suivantes seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

ARTICLE 12 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Pour chaque Ligne du Prêt, l'amortissement du capital se fera selon le ou les profils d'amortissements ci-après.

Au titre d'une Ligne du Prêt mono-période

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « échéance prioritaire (intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité des échéances mentionnées aux Articles « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et « **Détermination des Taux** ».

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

Au titre de la première période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « amortissement prioritaire », les intérêts et l'amortissement sont prioritaires sur l'échéance. L'échéance est donc déduite et son montant correspond à la somme entre le montant de l'amortissement et celui des intérêts.

La séquence d'amortissement est fonction du taux de progressivité de l'amortissement mentionné à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Au titre de la deuxième période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « amortissement prioritaire », les intérêts et l'amortissement sont prioritaires sur l'échéance. L'échéance est donc déduite et son montant correspond à la somme entre le montant de l'amortissement et celui des intérêts.

La séquence d'amortissement est fonction du taux de progressivité de l'amortissement mentionné à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 13 RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES

L'Emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts, calculée sur la base d'un Versement unique réalisé en Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation reçue par le Prêteur à cet effet.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au plus tard le jour de l'échéance ou le premier jour ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

ARTICLE 14 COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES

L'Emprunteur sera redevable, pour une ou plusieurs Lignes du Prêt, d'une commission d'instruction de 0,06% (6 points de base) du montant de la Ligne du Prêt correspondant au montant perçu par le Prêteur au titre des frais de dossier.

Selon la typologie du dossier, elle viendra minorer le premier Versement fait par le Prêteur à l'Emprunteur ou fera l'objet d'une mise en recouvrement dans le mois suivant la prise d'effet du Contrat. Elle restera définitivement acquise au Prêteur, même si la Ligne du Prêt n'est que partiellement mobilisée. Son montant est prévu à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Ladite commission d'instruction sera également due par l'Emprunteur si à l'issue de la Phase de Mobilisation aucun Versement n'a été effectué.

ARTICLE 15 DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

15.1 Déclarations de l'Emprunteur :

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de ses obligations prévues à l'article 1112-1 du Code civil et avoir échangé à cette fin avec le Prêteur toutes les informations qu'il estimait, au regard de leur importance, déterminantes pour le consentement de l'autre Partie ;
- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le Contrat et les accepter ;
- qu'il a la capacité de conclure et signer le Contrat auquel il est Partie, ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet, ainsi que d'exécuter les obligations qui en découlent ;
- qu'il renonce expressément à bénéficier d'un délai de rétractation à compter de la conclusion du contrat ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- qu'il a une parfaite connaissance et compréhension des caractéristiques financières et des conditions de remboursement du Prêt et qu'il reconnaît avoir obtenu de la part du Prêteur, en tant que de besoin, toutes les informations utiles et nécessaires ;
- la conformité des décisions jointes aux originaux et rendues exécutoires ;
- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;
- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;
- qu'il n'a pas déposé de requête en vue de l'ouverture d'une procédure amiable le concernant ;
- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'opération financée ;

15.2 Engagements de l'Emprunteur :

Sous peine de déchéance du terme de remboursement du Prêt, l'Emprunteur s'engage à :

- affecter les fonds exclusivement au projet défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat. Cependant, l'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour un objet autre que celui défini à l'Article précité ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prêteur ;
- rembourser le Prêt aux Dates d'Echéances convenues ;
- assurer les immeubles, objet du présent financement, contre l'incendie et à présenter au Prêteur un exemplaire des polices en cours à première réquisition ;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de Garantie sur le foncier et les immeubles financés, pendant toute la durée de remboursement du Prêt, à l'exception de celles qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « **Garanties** » du Contrat ;
- obtenir tous droits immobiliers, permis et Autorisations nécessaires, s'assurer et /ou faire en sorte que celles-ci nécessaires ou requises pour réaliser l'opération sont délivrées et maintenues en vigueur ;
- justifier du titre définitif conforme conférant les droits réels immobiliers pour l'opération financée dans les cas où celui-ci n'a pas été préalablement transmis et conserver, sauf accord préalable écrit du Prêteur, la propriété de tout ou partie significative des biens financés par le Prêt ;
- souscrire et maintenir, le cas échéant, pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'achèvement des ouvrages financés par le Prêteur, une police d'assurance tous risques chantier, pour son compte et celui de tous les intervenants à la construction, garantissant les ouvrages en cours de construction contre tous dommages matériels, ainsi que la responsabilité de l'Emprunteur comme de tous les intervenants pour tous dommages aux avoisinants ou aux existants ;
- entretenir, réparer et renouveler les actifs utilisés dans le cadre de l'opération ;
- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- informer, le cas échéant, préalablement (et au plus tard dans le mois précédant l'évènement) le Prêteur et obtenir son accord sur tout projet :
 - de transformation de son statut, ou de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée ;
 - de modification relative à son actionnariat de référence et à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire ;
 - de signature ou modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, et plus spécifiquement s'agissant des SA d'HLM au sens des dispositions de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- maintenir, pendant toute la durée du Contrat, la vocation sociale de l'opération financée et justifier du respect de cet engagement par l'envoi, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité ;
- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ou tout ratio financier que le Prêteur jugera utile d'obtenir ;
- fournir à la demande du Prêteur, les pièces attestant de la réalisation de l'objet du financement visé à l'Article « **Objet du Prêt** », ainsi que les documents justifiant de l'obtention de tout financement permettant d'assurer la pérennité du caractère social de l'opération financée ;
- fournir au Prêteur, dans les deux années qui suivent la date d'achèvement des travaux, le prix de revient définitif de l'opération financée par le Prêt ;
- tenir des écritures comptables de toutes les transactions financières et dépenses faites dans le cadre de l'opération financée et conserver lesdits livres comptables ;
- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déférer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le recours au Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du Contrat ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de l'ouverture d'une procédure amiable à sa demande ou de l'ouverture d'une procédure collective à son égard, ainsi que de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;
- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout projet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout évènement visé à l'article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** » ;
- informer le Prêteur dès qu'il en a connaissance, de tout évènement susceptible de retarder le démarrage de l'opération financée, d'en suspendre momentanément ou durablement voire d'en annuler la réalisation, ou d'en modifier le contenu ;
- informer le Prêteur de la date d'achèvement des travaux, par production de la déclaration ad hoc, dans un délai maximum de trois mois à compter de celle-ci ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- respecter les dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux et transmettre au Prêteur, en cas de réalisation de logements locatifs sociaux sur le(s) bien(s) immobilier(s) financé(s) au moyen du Prêt, la décision de subvention ou d'agrément ouvrant droit à un financement de la Caisse des Dépôts ou d'un établissement de crédit ayant conclu une convention avec celle-ci ;
- affecter tout remboursement anticipé volontaire prioritairement à une Ligne du Prêt sur les dispositifs prêts de haut de bilan mobilisés par l'Emprunteur et ce, avant toute affectation à une ou plusieurs autres lignes de prêt de l'encours de l'Emprunteur auprès de la CDC.
Si tout ou partie des fonds d'un de ces dispositifs de prêts de haut de bilan bonifiés n'étaient pas versés à l'Emprunteur au moment du remboursement anticipé volontaire, le Prêteur aura la faculté de réduire à due concurrence le montant des prêts haut de bilan non versés.

ARTICLE 16 GARANTIES

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Collectivités locales	COMMUNE D'AMBILLY (74)	100,00

Le Garant du Prêt s'engage, pendant toute la durée du Prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en son lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

L'engagement de ce dernier porte sur la totalité du Prêt contracté par l'Emprunteur.

ARTICLE 17 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, des intérêts différés correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « **Calcul et Paiement des Intérêts** ».

Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.

L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son remplacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

17.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES

17.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au moins deux mois avant cette échéance.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie, selon les modalités définies à l'Article « **Notifications** », dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité forfaitaire, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'Amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au moins deux mois avant cette échéance.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Pour chaque Ligne du Prêt ne comportant pas d'indemnité de remboursement anticipé volontaire, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'Amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au moins deux mois avant cette échéance.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

17.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Les conditions financières des remboursements anticipés volontaires définies ci-dessous et applicables à chaque Ligne du Prêt sont détaillées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Au titre d'une Ligne du Prêt mono-période

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

Au titre de la première période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires ne donneront lieu à la perception, par le Prêteur, d'aucune indemnité sur les montants remboursés par anticipation.

Au titre de la deuxième période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires ne donneront lieu à la perception, par le Prêteur, d'aucune indemnité sur les montants remboursés par anticipation.

En cas de remboursement anticipé partiel, les échéances ultérieures sont recalculées, par application des caractéristiques en vigueur à la date du remboursement, sur la base, d'une part, du capital restant dû majoré, le cas échéant, des intérêts différés correspondants et, d'autre part, de la durée résiduelle du Prêt.

17.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES

17.2.1 Premier cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tout impayé à Date d'Echéance, ces derniers entraîneront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au Prêt ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au Prêt et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements ;
- non respect par l'Emprunteur des dispositions légales et réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux ;
- non utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du Prêt tel que défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- non respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** », ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :

- dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
- la(les) Garantie(s) octroyée(s) dans le cadre du Contrat, a(ont) été rapportée(s), cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.

- Fausse déclaration de l'Emprunteur ayant permis d'obtenir l'octroi du Prêt ;

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une pénalité égale à 7 % du montant total des sommes exigibles par anticipation.

17.2.2 Deuxième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- cession, démolition ou destruction du bien immobilier financé par le Prêt, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou renonciation expresse du Prêteur ;
- transfert, démembrement ou extinction, pour quelque motif que ce soit, des droits réels immobiliers détenus par l'Emprunteur sur le bien financé ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition), de l'actionnaire de référence, du pacte d'actionnaires ou de la gouvernance de l'Emprunteur, n'ayant pas obtenu l'accord préalable du Prêteur ;
- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du Prêt en vigueur à la date du remboursement anticipé.

17.2.3 Troisième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

L'Emprunteur s'oblige, au plus tard dans les deux (2) années qui suivent la date de déclaration d'achèvement des travaux ou dans l'année qui suit l'élaboration de la fiche de clôture d'opération, à rembourser les sommes trop perçues, au titre du Contrat, lorsque :

- le montant total des subventions obtenues est supérieur au montant initialement mentionné dans le plan de financement de l'opération ;
- le prix de revient définitif de l'opération est inférieur au prix prévisionnel ayant servi de base au calcul du montant du Prêt.

A défaut de remboursement dans ces délais une indemnité, égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires, sera due sur les sommes trop perçues remboursées par anticipation.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octroi de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements ;
- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).

ARTICLE 18 RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES

Au titre d'une Ligne du Prêt mono-période

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

Au titre de la première période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Taux Fixe non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux de la Ligne du Prêt majoré de 5 % (500 points de base).

Au titre de la deuxième période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre du Contrat.

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant impayé, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1343-2 du Code civil.

ARTICLE 19 DISPOSITIONS DIVERSES

19.1 Non renonciation

Le Prêteur ne sera pas considéré comme ayant renoncé à un droit au titre du Contrat ou de tout document s'y rapportant du seul fait qu'il s'abstient de l'exercer ou retarde son exercice.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'exercice partiel d'un droit ne sera pas un obstacle à son exercice ultérieur, ni à l'exercice, plus généralement, des droits et recours prévus par toute réglementation.

19.2 Imprévision

Sans préjudice des autres stipulations du Contrat, chacune des Parties convient que l'application des dispositions de l'article 1195 du Code civil à ses obligations au titre du présent contrat est écartée et reconnaît qu'elle ne sera pas autorisée à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 dudit code.

19.3 Nullité

Même si l'une des clauses ou stipulations du Contrat est réputée, en tout ou partie, nulle ou caduque, la validité du Contrat n'est pas affectée.

19.4 Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) et lutte anti-corruption (LAC)

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs ne se sont comportés d'une manière susceptible d'enfreindre les Réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et de financement du terrorisme (LCB-FT), ou aux normes en matière de lutte anti-corruption (LAC) qui leur sont applicables.

En outre, l'Emprunteur a pris et maintient toutes les mesures nécessaires et a notamment adopté et met en oeuvre des procédures et lignes de conduite adéquates afin de prévenir toute violation de ces lois, réglementations et règles.

L'Emprunteur s'engage :

(i) à ne pas utiliser, directement ou indirectement, tout ou partie du produit du Prêt pour prêter, apporter ou mettre à disposition d'une quelconque manière ledit produit à toute personne ou entité ayant pour effet d'entraîner un non-respect des Réglementations relatives à la LCB-FT ou à la LAC.

(ii) à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de toute plainte, action, procédure, mise en demeure ou investigation relative à une violation des lois et/ou réglementations en matière de LCB-FT ou de LAC concernant une des personnes susmentionnées.

En vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à LCB-FT et des sanctions pénales y attachées, le Prêteur a l'obligation de maintenir une connaissance actualisée de l'Emprunteur, de s'informer de l'identité véritable des personnes au bénéfice desquelles les opérations sont réalisées le cas échéant (bénéficiaires effectifs) et de s'informer auprès de l'Emprunteur lorsqu'une opération lui apparaît inhabituelle en raison notamment de ses modalités ou de son montant ou de son caractère exceptionnel. A ce titre, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, sera notamment tenu de déclarer les sommes ou opérations pouvant provenir de toute infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou qui pourraient participer au financement du terrorisme.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Dans le respect des lois et réglementations en vigueur, pendant toute la durée du Contrat de Prêt, l'Emprunteur (i) est informé que, pour répondre à ses obligations légales, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, met en oeuvre des traitements de surveillance ayant pour finalité la LCB-FT, (ii) s'engage à communiquer à première demande au Prêteur, ou à l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, tout document ou information nécessaires aux fins de respecter toute obligation qui lui est imposée par toute disposition légale ou réglementaire relative à la LCB-FT, (iii) s'engage à ce que les informations communiquées soient exactes, complètes et à jour et (iv) reconnaît que l'effet des règles ou décisions des autorités françaises, internationales ou étrangères peuvent affecter, suspendre ou interdire la réalisation de certaines opérations.

19.5 Sanctions internationales

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs (i) ne sont actuellement pas visés par les, ou soumis aux, Réglementations Sanctions, (ii) ne sont actuellement pas situés, organisés ou résidents dans un pays ou territoire qui est visé par ou soumis à, ou dont le gouvernement est visé par ou soumis à, l'une des Réglementations Sanctions et/ou (iii) ne sont pas engagés dans des activités qui seraient interdites par les Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à respecter l'ensemble des Réglementations Sanctions et à ne pas utiliser, prêter, investir, ou mettre autrement à disposition le produit du prêt (i) dans un Pays Sanctionné ou (ii) d'une manière qui entraînerait une violation par l'Emprunteur des Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de tout soupçon ou connaissance qu'il pourrait avoir sur le fait que l'une des personnes susmentionnées est en violation des Réglementations Sanctions.

19.6 Cession

L'Emprunteur ne pourra en aucun cas céder ni transférer l'un quelconque de ses droits ou de l'ensemble de ses droits ou obligations en vertu du présent contrat sans avoir au préalable obtenu l'accord écrit du Prêteur.

Le Prêteur pourra, après avoir informé l'Emprunteur, céder ou transférer tout ou partie des droits ou obligations découlant du présent contrat.

ARTICLE 20 DROITS ET FRAIS

L'Emprunteur prend à sa charge les droits et frais présents et futurs qui peuvent résulter du Contrat et notamment les frais de gestion et les commissions prévues à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et, le cas échéant, à l'Article « **Commissions, pénalités et indemnités** ».

Les frais de constitution des Garanties, de réalisation des formalités de publicité éventuelles et les frais liés à leur renouvellement seront supportés par l'Emprunteur.

Les impôts et taxes présents et futurs, de quelque nature que ce soit, et qui seraient la suite ou la conséquence du Prêt seront également acquittés par l'Emprunteur ou remboursés au Prêteur en cas d'avance par ce dernier, et définitivement supportés par l'Emprunteur.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 21 NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toutes les communications entre l'Emprunteur et le Prêteur (y compris les demandes de Prêt(s)) peuvent être effectuées soit par courriel soit via le site www.banquedesterritoires.fr par un représentant de l'Emprunteur dûment habilité. A cet égard, l'Emprunteur reconnaît que toute demande ou notification émanant de son représentant dûment habilité et transmise par courriel ou via le site indiqué ci-dessus l'engagera au même titre qu'une signature originale et sera considérée comme valable, même si, pour la bonne forme, une lettre simple de confirmation est requise.

Par ailleurs, l'Emprunteur est avisé que les informations résultant de la législation et de la réglementation concernant les données personnelles, et notamment, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données, applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »), font l'objet d'une notice, consultable sur le site www.banquedesterritoires.fr/donnees-personnelles.

ARTICLE 22 ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort des juridictions du second degré de Paris.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES



CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME
D'HABITATIONS A LOYER MODERE
33 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE

75013 PARIS

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES
44 rue de la Villette
Immeuble Aquilon
69425 Lyon cedex 03

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U123287, CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE

Objet : Contrat de Prêt n° 152218, Ligne du Prêt n° 5542120

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CDCGFRPPXX/FR1540031000010000323804K72 en vertu du mandat n° AADPH2013338000010 en date du 4 décembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES



CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME
D'HABITATIONS A LOYER MODERE
33 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE

75013 PARIS

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES
44 rue de la Villette
Immeuble Aquilon
69425 Lyon cedex 03

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U123287, CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE

Objet : Contrat de Prêt n° 152218, Ligne du Prêt n° 5542119

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CDCGFRPPXXX/FR1540031000010000323804K72 en vertu du mandat n° AADPH2013338000010 en date du 4 décembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES



CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME
D'HABITATIONS A LOYER MODERE
33 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE

75013 PARIS

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES
44 rue de la Villette
Immeuble Aquilon
69425 Lyon cedex 03

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U123287, CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE

Objet : Contrat de Prêt n° 152218, Ligne du Prêt n° 5542118

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CDCGFRPPXXX/FR1540031000010000323804K72 en vertu du mandat n° AADPH2013338000010 en date du 4 décembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES



CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME
D'HABITATIONS A LOYER MODERE
33 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE

75013 PARIS

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES
44 rue de la Villette
Immeuble Aquilon
69425 Lyon cedex 03

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U123287, CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE

Objet : Contrat de Prêt n° 152218, Ligne du Prêt n° 5542117

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CDCGFRPPXXX/FR1540031000010000323804K72 en vertu du mandat n° AADPH2013338000010 en date du 4 décembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES



CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME
D'HABITATIONS A LOYER MODERE
33 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE

75013 PARIS

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES
44 rue de la Villette
Immeuble Aquilon
69425 Lyon cedex 03

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U123287, CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE

Objet : Contrat de Prêt n° 152218, Ligne du Prêt n° 5542116

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CDCGFRPPXX/FR1540031000010000323804K72 en vertu du mandat n° AADPH2013338000010 en date du 4 décembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 27/10/2023

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES



Emprunteur : 0060794 - CDC HABITAT SOCIAL
 N° du Contrat de Prêt : 152218 / N° de la Ligne du Prêt : 5542120
 Opération : Acquisition en VEFA
 Produit : PHB - 2.0 tranche 2019

Capital prêté : 126 000 €
 Taux effectif global : 1,10 %
 Taux théorique par période :
 1ère Période : 0,00 %
 2ème Période : 3,60 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	27/10/2024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00	0,00
2	27/10/2025	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00	0,00
3	27/10/2026	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00	0,00
4	27/10/2027	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00	0,00
5	27/10/2028	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00	0,00
6	27/10/2029	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00	0,00
7	27/10/2030	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00	0,00
8	27/10/2031	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 27/10/2023

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	27/10/2032	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00	0,00
10	27/10/2033	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00	0,00
11	27/10/2034	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00	0,00
12	27/10/2035	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00	0,00
13	27/10/2036	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00	0,00
14	27/10/2037	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00	0,00
15	27/10/2038	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00	0,00
16	27/10/2039	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00	0,00
17	27/10/2040	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00	0,00
18	27/10/2041	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00	0,00
19	27/10/2042	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00	0,00
20	27/10/2043	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00	0,00
21	27/10/2044	3,60	10 836,00	6 300,00	4 536,00	0,00	119 700,00	0,00
22	27/10/2045	3,60	10 609,20	6 300,00	4 309,20	0,00	113 400,00	0,00
23	27/10/2046	3,60	10 382,40	6 300,00	4 082,40	0,00	107 100,00	0,00
24	27/10/2047	3,60	10 155,60	6 300,00	3 855,60	0,00	100 800,00	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	27/10/2048	3,60	9 928,80	6 300,00	3 628,80	0,00	94 500,00	0,00
26	27/10/2049	3,60	9 702,00	6 300,00	3 402,00	0,00	88 200,00	0,00
27	27/10/2050	3,60	9 475,20	6 300,00	3 175,20	0,00	81 900,00	0,00
28	27/10/2051	3,60	9 248,40	6 300,00	2 948,40	0,00	75 600,00	0,00
29	27/10/2052	3,60	9 021,60	6 300,00	2 721,60	0,00	69 300,00	0,00
30	27/10/2053	3,60	8 794,80	6 300,00	2 494,80	0,00	63 000,00	0,00
31	27/10/2054	3,60	8 568,00	6 300,00	2 268,00	0,00	56 700,00	0,00
32	27/10/2055	3,60	8 341,20	6 300,00	2 041,20	0,00	50 400,00	0,00
33	27/10/2056	3,60	8 114,40	6 300,00	1 814,40	0,00	44 100,00	0,00
34	27/10/2057	3,60	7 887,60	6 300,00	1 587,60	0,00	37 800,00	0,00
35	27/10/2058	3,60	7 660,80	6 300,00	1 360,80	0,00	31 500,00	0,00
36	27/10/2059	3,60	7 434,00	6 300,00	1 134,00	0,00	25 200,00	0,00
37	27/10/2060	3,60	7 207,20	6 300,00	907,20	0,00	18 900,00	0,00
38	27/10/2061	3,60	6 980,40	6 300,00	680,40	0,00	12 600,00	0,00
39	27/10/2062	3,60	6 753,60	6 300,00	453,60	0,00	6 300,00	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 27/10/2023

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	27/10/2063	3,60	6 526,80	6 300,00	226,80	0,00	0,00	0,00
Total			173 628,00	126 000,00	47 628,00	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 27/10/2023

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

Emprunteur : 0060794 - CDC HABITAT SOCIAL
 N° du Contrat de Prêt : 152218 / N° de la Ligne du Prêt : 5542119
 Opération : Acquisition en VEFA
 Produit : PLAI

Capital prêté : 265 413 €
 Taux actuariel théorique : 2,80 %
 Taux effectif global : 2,80 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	27/10/2024	2,80	11 114,13	3 682,57	7 431,56	0,00	261 730,43	0,00
2	27/10/2025	2,80	11 114,13	3 785,68	7 328,45	0,00	257 944,75	0,00
3	27/10/2026	2,80	11 114,13	3 891,68	7 222,45	0,00	254 053,07	0,00
4	27/10/2027	2,80	11 114,13	4 000,64	7 113,49	0,00	250 052,43	0,00
5	27/10/2028	2,80	11 114,13	4 112,66	7 001,47	0,00	245 939,77	0,00
6	27/10/2029	2,80	11 114,13	4 227,82	6 886,31	0,00	241 711,95	0,00
7	27/10/2030	2,80	11 114,13	4 346,20	6 767,93	0,00	237 365,75	0,00
8	27/10/2031	2,80	11 114,13	4 467,89	6 646,24	0,00	232 897,86	0,00
9	27/10/2032	2,80	11 114,13	4 592,99	6 521,14	0,00	228 304,87	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 27/10/2023

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	27/10/2033	2,80	11 114,13	4 721,59	6 392,54	0,00	223 583,28	0,00
11	27/10/2034	2,80	11 114,13	4 853,80	6 260,33	0,00	218 729,48	0,00
12	27/10/2035	2,80	11 114,13	4 989,70	6 124,43	0,00	213 739,78	0,00
13	27/10/2036	2,80	11 114,13	5 129,42	5 984,71	0,00	208 610,36	0,00
14	27/10/2037	2,80	11 114,13	5 273,04	5 841,09	0,00	203 337,32	0,00
15	27/10/2038	2,80	11 114,13	5 420,69	5 693,44	0,00	197 916,63	0,00
16	27/10/2039	2,80	11 114,13	5 572,46	5 541,67	0,00	192 344,17	0,00
17	27/10/2040	2,80	11 114,13	5 728,49	5 385,64	0,00	186 615,68	0,00
18	27/10/2041	2,80	11 114,13	5 888,89	5 225,24	0,00	180 726,79	0,00
19	27/10/2042	2,80	11 114,13	6 053,78	5 060,35	0,00	174 673,01	0,00
20	27/10/2043	2,80	11 114,13	6 223,29	4 890,84	0,00	168 449,72	0,00
21	27/10/2044	2,80	11 114,13	6 397,54	4 716,59	0,00	162 052,18	0,00
22	27/10/2045	2,80	11 114,13	6 576,67	4 537,46	0,00	155 475,51	0,00
23	27/10/2046	2,80	11 114,13	6 760,82	4 353,31	0,00	148 714,69	0,00
24	27/10/2047	2,80	11 114,13	6 950,12	4 164,01	0,00	141 764,57	0,00
25	27/10/2048	2,80	11 114,13	7 144,72	3 969,41	0,00	134 619,85	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 27/10/2023

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	27/10/2049	2,80	11 114,13	7 344,77	3 769,36	0,00	127 275,08	0,00
27	27/10/2050	2,80	11 114,13	7 550,43	3 563,70	0,00	119 724,65	0,00
28	27/10/2051	2,80	11 114,13	7 761,84	3 352,29	0,00	111 962,81	0,00
29	27/10/2052	2,80	11 114,13	7 979,17	3 134,96	0,00	103 983,64	0,00
30	27/10/2053	2,80	11 114,13	8 202,59	2 911,54	0,00	95 781,05	0,00
31	27/10/2054	2,80	11 114,13	8 432,26	2 681,87	0,00	87 348,79	0,00
32	27/10/2055	2,80	11 114,13	8 668,36	2 445,77	0,00	78 680,43	0,00
33	27/10/2056	2,80	11 114,13	8 911,08	2 203,05	0,00	69 769,35	0,00
34	27/10/2057	2,80	11 114,13	9 160,59	1 953,54	0,00	60 608,76	0,00
35	27/10/2058	2,80	11 114,13	9 417,08	1 697,05	0,00	51 191,68	0,00
36	27/10/2059	2,80	11 114,13	9 680,76	1 433,37	0,00	41 510,92	0,00
37	27/10/2060	2,80	11 114,13	9 951,82	1 162,31	0,00	31 559,10	0,00
38	27/10/2061	2,80	11 114,13	10 230,48	883,65	0,00	21 328,62	0,00
39	27/10/2062	2,80	11 114,13	10 516,93	597,20	0,00	10 811,69	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 27/10/2023

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	27/10/2063	2,80	11 114,42	10 811,69	302,73	0,00	0,00	0,00
Total			444 565,49	265 413,00	179 152,49	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 27/10/2023

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

Emprunteur : 0060794 - CDC HABITAT SOCIAL
 N° du Contrat de Prêt : 152218 / N° de la Ligne du Prêt : 5542118
 Opération : Acquisition en VEFA
 Produit : PLAI foncier

Capital prêté : 377 928 €
 Taux actuariel théorique : 3,21 %
 Taux effectif global : 3,21 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	27/10/2024	3,21	11 486,74	0,00	11 486,74	644,75	377 928,00	644,75
2	27/10/2025	3,21	11 601,61	0,00	11 601,61	550,58	377 928,00	1 195,33
3	27/10/2026	3,21	11 717,62	0,00	11 717,62	452,24	377 928,00	1 647,57
4	27/10/2027	3,21	11 834,80	0,00	11 834,80	349,58	377 928,00	1 997,15
5	27/10/2028	3,21	11 953,15	0,00	11 953,15	242,45	377 928,00	2 239,60
6	27/10/2029	3,21	12 072,68	0,00	12 072,68	130,70	377 928,00	2 370,30
7	27/10/2030	3,21	12 193,41	0,00	12 193,41	14,17	377 928,00	2 384,47
8	27/10/2031	3,21	12 315,34	0,00	12 315,34	- 107,31	377 928,00	2 277,16
9	27/10/2032	3,21	12 438,49	0,00	12 438,49	- 233,90	377 928,00	2 043,26

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 27/10/2023

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	27/10/2033	3,21	12 562,88	0,00	12 562,88	- 365,80	377 928,00	1 677,46
11	27/10/2034	3,21	12 688,51	0,00	12 688,51	- 503,17	377 928,00	1 174,29
12	27/10/2035	3,21	12 815,39	0,00	12 815,39	- 646,21	377 928,00	528,08
13	27/10/2036	3,21	12 943,55	267,03	12 676,52	- 528,08	377 660,97	0,00
14	27/10/2037	3,21	13 072,98	950,06	12 122,92	0,00	376 710,91	0,00
15	27/10/2038	3,21	13 203,71	1 111,29	12 092,42	0,00	375 599,62	0,00
16	27/10/2039	3,21	13 335,75	1 279,00	12 056,75	0,00	374 320,62	0,00
17	27/10/2040	3,21	13 469,11	1 453,42	12 015,69	0,00	372 867,20	0,00
18	27/10/2041	3,21	13 603,80	1 634,76	11 969,04	0,00	371 232,44	0,00
19	27/10/2042	3,21	13 739,83	1 823,27	11 916,56	0,00	369 409,17	0,00
20	27/10/2043	3,21	13 877,23	2 019,20	11 858,03	0,00	367 389,97	0,00
21	27/10/2044	3,21	14 016,00	2 222,78	11 793,22	0,00	365 167,19	0,00
22	27/10/2045	3,21	14 156,17	2 434,30	11 721,87	0,00	362 732,89	0,00
23	27/10/2046	3,21	14 297,73	2 654,00	11 643,73	0,00	360 078,89	0,00
24	27/10/2047	3,21	14 440,70	2 882,17	11 558,53	0,00	357 196,72	0,00
25	27/10/2048	3,21	14 585,11	3 119,10	11 466,01	0,00	354 077,62	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 27/10/2023

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	27/10/2049	3,21	14 730,96	3 365,07	11 365,89	0,00	350 712,55	0,00
27	27/10/2050	3,21	14 878,27	3 620,40	11 257,87	0,00	347 092,15	0,00
28	27/10/2051	3,21	15 027,05	3 885,39	11 141,66	0,00	343 206,76	0,00
29	27/10/2052	3,21	15 177,32	4 160,38	11 016,94	0,00	339 046,38	0,00
30	27/10/2053	3,21	15 329,10	4 445,71	10 883,39	0,00	334 600,67	0,00
31	27/10/2054	3,21	15 482,39	4 741,71	10 740,68	0,00	329 858,96	0,00
32	27/10/2055	3,21	15 637,21	5 048,74	10 588,47	0,00	324 810,22	0,00
33	27/10/2056	3,21	15 793,59	5 367,18	10 426,41	0,00	319 443,04	0,00
34	27/10/2057	3,21	15 951,52	5 697,40	10 254,12	0,00	313 745,64	0,00
35	27/10/2058	3,21	16 111,04	6 039,80	10 071,24	0,00	307 705,84	0,00
36	27/10/2059	3,21	16 272,15	6 394,79	9 877,36	0,00	301 311,05	0,00
37	27/10/2060	3,21	16 434,87	6 762,79	9 672,08	0,00	294 548,26	0,00
38	27/10/2061	3,21	16 599,22	7 144,22	9 455,00	0,00	287 404,04	0,00
39	27/10/2062	3,21	16 765,21	7 539,54	9 225,67	0,00	279 864,50	0,00
40	27/10/2063	3,21	16 932,86	7 949,21	8 983,65	0,00	271 915,29	0,00
41	27/10/2064	3,21	17 102,19	8 373,71	8 728,48	0,00	263 541,58	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 27/10/2023

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
42	27/10/2065	3,21	17 273,21	8 813,53	8 459,68	0,00	254 728,05	0,00
43	27/10/2066	3,21	17 445,94	9 269,17	8 176,77	0,00	245 458,88	0,00
44	27/10/2067	3,21	17 620,40	9 741,17	7 879,23	0,00	235 717,71	0,00
45	27/10/2068	3,21	17 796,61	10 230,07	7 566,54	0,00	225 487,64	0,00
46	27/10/2069	3,21	17 974,57	10 736,42	7 238,15	0,00	214 751,22	0,00
47	27/10/2070	3,21	18 154,32	11 260,81	6 893,51	0,00	203 490,41	0,00
48	27/10/2071	3,21	18 335,86	11 803,82	6 532,04	0,00	191 686,59	0,00
49	27/10/2072	3,21	18 519,22	12 366,08	6 153,14	0,00	179 320,51	0,00
50	27/10/2073	3,21	18 704,41	12 948,22	5 756,19	0,00	166 372,29	0,00
51	27/10/2074	3,21	18 891,46	13 550,91	5 340,55	0,00	152 821,38	0,00
52	27/10/2075	3,21	19 080,37	14 174,80	4 905,57	0,00	138 646,58	0,00
53	27/10/2076	3,21	19 271,18	14 820,62	4 450,56	0,00	123 825,96	0,00
54	27/10/2077	3,21	19 463,89	15 489,08	3 974,81	0,00	108 336,88	0,00
55	27/10/2078	3,21	19 658,53	16 180,92	3 477,61	0,00	92 155,96	0,00
56	27/10/2079	3,21	19 855,11	16 896,90	2 958,21	0,00	75 259,06	0,00
57	27/10/2080	3,21	20 053,66	17 637,84	2 415,82	0,00	57 621,22	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 27/10/2023

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
58	27/10/2081	3,21	20 254,20	18 404,56	1 849,64	0,00	39 216,66	0,00
59	27/10/2082	3,21	20 456,74	19 197,89	1 258,85	0,00	20 018,77	0,00
60	27/10/2083	3,21	20 661,37	20 018,77	642,60	0,00	0,00	0,00
Total			938 118,29	377 928,00	560 190,29	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 27/10/2023

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

Emprunteur : 0060794 - CDC HABITAT SOCIAL
 N° du Contrat de Prêt : 152218 / N° de la Ligne du Prêt : 5542117
 Opération : Acquisition en VEFA
 Produit : PLUS

Capital prêté : 352 474 €
 Taux actuariel théorique : 3,60 %
 Taux effectif global : 3,60 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	27/10/2024	3,60	12 689,06	0,00	12 689,06	0,00	352 474,00	0,00
2	27/10/2025	3,60	12 689,06	0,00	12 689,06	0,00	352 474,00	0,00
3	27/10/2026	3,60	17 166,24	4 477,18	12 689,06	0,00	347 996,82	0,00
4	27/10/2027	3,60	17 166,24	4 638,35	12 527,89	0,00	343 358,47	0,00
5	27/10/2028	3,60	17 166,24	4 805,34	12 360,90	0,00	338 553,13	0,00
6	27/10/2029	3,60	17 166,24	4 978,33	12 187,91	0,00	333 574,80	0,00
7	27/10/2030	3,60	17 166,24	5 157,55	12 008,69	0,00	328 417,25	0,00
8	27/10/2031	3,60	17 166,24	5 343,22	11 823,02	0,00	323 074,03	0,00
9	27/10/2032	3,60	17 166,24	5 535,57	11 630,67	0,00	317 538,46	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 27/10/2023

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	27/10/2033	3,60	17 166,24	5 734,86	11 431,38	0,00	311 803,60	0,00
11	27/10/2034	3,60	17 166,24	5 941,31	11 224,93	0,00	305 862,29	0,00
12	27/10/2035	3,60	17 166,24	6 155,20	11 011,04	0,00	299 707,09	0,00
13	27/10/2036	3,60	17 166,24	6 376,78	10 789,46	0,00	293 330,31	0,00
14	27/10/2037	3,60	17 166,24	6 606,35	10 559,89	0,00	286 723,96	0,00
15	27/10/2038	3,60	17 166,24	6 844,18	10 322,06	0,00	279 879,78	0,00
16	27/10/2039	3,60	17 166,24	7 090,57	10 075,67	0,00	272 789,21	0,00
17	27/10/2040	3,60	17 166,24	7 345,83	9 820,41	0,00	265 443,38	0,00
18	27/10/2041	3,60	17 166,24	7 610,28	9 555,96	0,00	257 833,10	0,00
19	27/10/2042	3,60	17 166,24	7 884,25	9 281,99	0,00	249 948,85	0,00
20	27/10/2043	3,60	17 166,24	8 168,08	8 998,16	0,00	241 780,77	0,00
21	27/10/2044	3,60	17 166,24	8 462,13	8 704,11	0,00	233 318,64	0,00
22	27/10/2045	3,60	17 166,24	8 766,77	8 399,47	0,00	224 551,87	0,00
23	27/10/2046	3,60	17 166,24	9 082,37	8 083,87	0,00	215 469,50	0,00
24	27/10/2047	3,60	17 166,24	9 409,34	7 756,90	0,00	206 060,16	0,00
25	27/10/2048	3,60	17 166,24	9 748,07	7 418,17	0,00	196 312,09	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	27/10/2049	3,60	17 166,24	10 099,00	7 067,24	0,00	186 213,09	0,00
27	27/10/2050	3,60	17 166,24	10 462,57	6 703,67	0,00	175 750,52	0,00
28	27/10/2051	3,60	17 166,24	10 839,22	6 327,02	0,00	164 911,30	0,00
29	27/10/2052	3,60	17 166,24	11 229,43	5 936,81	0,00	153 681,87	0,00
30	27/10/2053	3,60	17 166,24	11 633,69	5 532,55	0,00	142 048,18	0,00
31	27/10/2054	3,60	17 166,24	12 052,51	5 113,73	0,00	129 995,67	0,00
32	27/10/2055	3,60	17 166,24	12 486,40	4 679,84	0,00	117 509,27	0,00
33	27/10/2056	3,60	17 166,24	12 935,91	4 230,33	0,00	104 573,36	0,00
34	27/10/2057	3,60	17 166,24	13 401,60	3 764,64	0,00	91 171,76	0,00
35	27/10/2058	3,60	17 166,24	13 884,06	3 282,18	0,00	77 287,70	0,00
36	27/10/2059	3,60	17 166,24	14 383,88	2 782,36	0,00	62 903,82	0,00
37	27/10/2060	3,60	17 166,24	14 901,70	2 264,54	0,00	48 002,12	0,00
38	27/10/2061	3,60	17 166,24	15 438,16	1 728,08	0,00	32 563,96	0,00
39	27/10/2062	3,60	17 166,24	15 993,94	1 172,30	0,00	16 570,02	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 27/10/2023

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	27/10/2063	3,60	17 166,54	16 570,02	596,52	0,00	0,00	0,00
Total			677 695,54	352 474,00	325 221,54	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 27/10/2023

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

Emprunteur : 0060794 - CDC HABITAT SOCIAL
 N° du Contrat de Prêt : 152218 / N° de la Ligne du Prêt : 5542116
 Opération : Acquisition en VEFA
 Produit : PLUS foncier

Capital prêté : 406 850 €
 Taux actuariel théorique : 3,21 %
 Taux effectif global : 3,21 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	27/10/2024	3,21	12 365,79	0,00	12 365,79	694,09	406 850,00	694,09
2	27/10/2025	3,21	12 489,45	0,00	12 489,45	592,72	406 850,00	1 286,81
3	27/10/2026	3,21	12 614,35	0,00	12 614,35	486,84	406 850,00	1 773,65
4	27/10/2027	3,21	12 740,49	0,00	12 740,49	376,33	406 850,00	2 149,98
5	27/10/2028	3,21	12 867,90	0,00	12 867,90	261,00	406 850,00	2 410,98
6	27/10/2029	3,21	12 996,57	0,00	12 996,57	140,71	406 850,00	2 551,69
7	27/10/2030	3,21	13 126,54	0,00	13 126,54	15,25	406 850,00	2 566,94
8	27/10/2031	3,21	13 257,81	0,00	13 257,81	- 115,53	406 850,00	2 451,41
9	27/10/2032	3,21	13 390,38	0,00	13 390,38	- 251,80	406 850,00	2 199,61

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 27/10/2023

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	27/10/2033	3,21	13 524,29	0,00	13 524,29	- 393,80	406 850,00	1 805,81
11	27/10/2034	3,21	13 659,53	0,00	13 659,53	- 541,68	406 850,00	1 264,13
12	27/10/2035	3,21	13 796,13	0,00	13 796,13	- 695,67	406 850,00	568,46
13	27/10/2036	3,21	13 934,09	287,50	13 646,59	- 568,46	406 562,50	0,00
14	27/10/2037	3,21	14 073,43	1 022,77	13 050,66	0,00	405 539,73	0,00
15	27/10/2038	3,21	14 214,16	1 196,33	13 017,83	0,00	404 343,40	0,00
16	27/10/2039	3,21	14 356,30	1 376,88	12 979,42	0,00	402 966,52	0,00
17	27/10/2040	3,21	14 499,87	1 564,64	12 935,23	0,00	401 401,88	0,00
18	27/10/2041	3,21	14 644,87	1 759,87	12 885,00	0,00	399 642,01	0,00
19	27/10/2042	3,21	14 791,31	1 962,80	12 828,51	0,00	397 679,21	0,00
20	27/10/2043	3,21	14 939,23	2 173,73	12 765,50	0,00	395 505,48	0,00
21	27/10/2044	3,21	15 088,62	2 392,89	12 695,73	0,00	393 112,59	0,00
22	27/10/2045	3,21	15 239,51	2 620,60	12 618,91	0,00	390 491,99	0,00
23	27/10/2046	3,21	15 391,90	2 857,11	12 534,79	0,00	387 634,88	0,00
24	27/10/2047	3,21	15 545,82	3 102,74	12 443,08	0,00	384 532,14	0,00
25	27/10/2048	3,21	15 701,28	3 357,80	12 343,48	0,00	381 174,34	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 27/10/2023

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	27/10/2049	3,21	15 858,29	3 622,59	12 235,70	0,00	377 551,75	0,00
27	27/10/2050	3,21	16 016,87	3 897,46	12 119,41	0,00	373 654,29	0,00
28	27/10/2051	3,21	16 177,04	4 182,74	11 994,30	0,00	369 471,55	0,00
29	27/10/2052	3,21	16 338,81	4 478,77	11 860,04	0,00	364 992,78	0,00
30	27/10/2053	3,21	16 502,20	4 785,93	11 716,27	0,00	360 206,85	0,00
31	27/10/2054	3,21	16 667,22	5 104,58	11 562,64	0,00	355 102,27	0,00
32	27/10/2055	3,21	16 833,89	5 435,11	11 398,78	0,00	349 667,16	0,00
33	27/10/2056	3,21	17 002,23	5 777,91	11 224,32	0,00	343 889,25	0,00
34	27/10/2057	3,21	17 172,26	6 133,42	11 038,84	0,00	337 755,83	0,00
35	27/10/2058	3,21	17 343,98	6 502,02	10 841,96	0,00	331 253,81	0,00
36	27/10/2059	3,21	17 517,42	6 884,17	10 633,25	0,00	324 369,64	0,00
37	27/10/2060	3,21	17 692,59	7 280,32	10 412,27	0,00	317 089,32	0,00
38	27/10/2061	3,21	17 869,52	7 690,95	10 178,57	0,00	309 398,37	0,00
39	27/10/2062	3,21	18 048,21	8 116,52	9 931,69	0,00	301 281,85	0,00
40	27/10/2063	3,21	18 228,70	8 557,55	9 671,15	0,00	292 724,30	0,00
41	27/10/2064	3,21	18 410,98	9 014,53	9 396,45	0,00	283 709,77	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
42	27/10/2065	3,21	18 595,09	9 488,01	9 107,08	0,00	274 221,76	0,00
43	27/10/2066	3,21	18 781,04	9 978,52	8 802,52	0,00	264 243,24	0,00
44	27/10/2067	3,21	18 968,85	10 486,64	8 482,21	0,00	253 756,60	0,00
45	27/10/2068	3,21	19 158,54	11 012,95	8 145,59	0,00	242 743,65	0,00
46	27/10/2069	3,21	19 350,13	11 558,06	7 792,07	0,00	231 185,59	0,00
47	27/10/2070	3,21	19 543,63	12 122,57	7 421,06	0,00	219 063,02	0,00
48	27/10/2071	3,21	19 739,07	12 707,15	7 031,92	0,00	206 355,87	0,00
49	27/10/2072	3,21	19 936,46	13 312,44	6 624,02	0,00	193 043,43	0,00
50	27/10/2073	3,21	20 135,82	13 939,13	6 196,69	0,00	179 104,30	0,00
51	27/10/2074	3,21	20 337,18	14 587,93	5 749,25	0,00	164 516,37	0,00
52	27/10/2075	3,21	20 540,55	15 259,57	5 280,98	0,00	149 256,80	0,00
53	27/10/2076	3,21	20 745,96	15 954,82	4 791,14	0,00	133 301,98	0,00
54	27/10/2077	3,21	20 953,42	16 674,43	4 278,99	0,00	116 627,55	0,00
55	27/10/2078	3,21	21 162,95	17 419,21	3 743,74	0,00	99 208,34	0,00
56	27/10/2079	3,21	21 374,58	18 189,99	3 184,59	0,00	81 018,35	0,00
57	27/10/2080	3,21	21 588,33	18 987,64	2 600,69	0,00	62 030,71	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 27/10/2023

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
58	27/10/2081	3,21	21 804,21	19 813,02	1 991,19	0,00	42 217,69	0,00
59	27/10/2082	3,21	22 022,25	20 667,06	1 355,19	0,00	21 550,63	0,00
60	27/10/2083	3,21	22 242,41	21 550,63	691,78	0,00	0,00	0,00
Total			1 009 910,30	406 850,00	603 060,30	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 20 Votants : 27	Délibération N°039/2024 Garantie d'emprunt – ZAC Étoile – La Foncière 74 pour l'acquisition de 32 logements BRS – Îlot C5.1
--	--

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 28 mars 2024

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Jacques VILLETTE, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Helena DORA, M. Burim CERIMI

M. Julien FERAUD représenté par Mme Nathalie BAUER par pouvoir en date du 07/04/2024.
Mme Maria TOURAINÉ représentée par Mme Gaëlle LEGAI-PERRET par pouvoir en date du 08/04/2024.
M. Cristian GUERET représenté par Mme Micheline BATAILLEY par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Abdullah KAYGISIZ représenté par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Yasin SEN représenté par Mme Christiane BORGIS par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Elisabeth CHAMBAT représentée par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Geneviève GANTIN représentée par Mme Elisabeth BAILLY par pouvoir en date du 11/04/2024.

Abdelkrim MIHOUBI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Finances N°039/2024 : Garantie d'emprunt – ZAC Étoile – La Foncière 74 pour l'acquisition de 32 logements BRS – Îlot C5.1

Monsieur Abdelkrim MIHOUBI, 1^{er} Adjoint au Maire, expose :

Les garanties d'emprunt sollicitées par les bailleurs sociaux auprès des collectivités territoriales doivent faire l'objet d'un accord de principe (prenant la forme d'une délibération) de la part du Conseil Municipal. Celui-ci doit ensuite autoriser M. le Maire à signer cet accord de garantie d'emprunts sur la base du contrat de prêt ci-joint, proposé par l'établissement bancaire au bailleur social.

La Foncière de Haute-Savoie a sollicité la Commune d'Ambilly par courrier, le 14 février 2024, pour une garantie d'emprunts d'un montant total de 180 000 euros (prêt qui serait contracté auprès de la Caisse d'Epargne) pour l'acquisition de 32 logements locatifs au sein de l'îlot C5.1 à Ambilly.

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 19 mars 2024 ;

Vu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité avec 6 ABSTENTIONS (M. LIERMIER, M. GUERET, M. FERAUD, Mme BAUER, Mme GROS, Mme BATAILLEY)

- **DE DONNER** un avis favorable à une garantie d'emprunts accordée à La Foncière de Haute-Savoie à hauteur de 100 % du montant total de l'emprunt.

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 15 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Abdelkrim MIHOUBI
1^{er} Adjoint



Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : 15-04-2024
Publiée sur le site internet le : 16-04-2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 20 Votants : 27	Délibération N°040/2024 Gestion des tickets pour Ambilly en fête
--	---

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 28 mars 2024

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Jacques VILLETTE, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Helena DORA, M. Burim CERIMI

M. Julien FERAUD représenté par Mme Nathalie BAUER par pouvoir en date du 07/04/2024.
Mme Maria TOURAINÉ représentée par Mme Gaëlle LEGAI-PERRET par pouvoir en date du 08/04/2024.
M. Cristian GUERET représenté par Mme Micheline BATAILLEY par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Abdullah KAYGISIZ représenté par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Yasin SEN représenté par Mme Christiane BORGIS par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Elisabeth CHAMBAT représentée par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Geneviève GANTIN représentée par Mme Elisabeth BAILLY par pouvoir en date du 11/04/2024.

Abdelkrim MIHOUBI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Finances N°040/2024 : Gestion des tickets pour Ambilly en fête

Monsieur le Maire expose :

Le grand rendez-vous populaire et printanier « Ambilly en fête » aura lieu le samedi 25 mai 2024.

Comme chaque année, les associations communales participeront à cette journée attendue des familles. Elles proposeront des activités, des jeux ainsi que de la petite restauration salée et sucrée.

Dans un souci d'égalité entre tous les enfants, la ville d'Ambilly a pour habitude de distribuer des tickets gratuits, utilisables sur les stands associatifs, aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de La Paix et de La Fraternité.

Il convient de soumettre, à l'approbation du Conseil Municipal, l'édition de 1334 tickets d'une valeur unitaire de 2€.

A l'issue de la manifestation, les associations devront envoyer une facture à la collectivité. La preuve des tickets reçus devra être jointe à la facturation.

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 19 mars 2024 ;

Vu l'exposé ci-dessus,

**Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :**

- **D'ACCEPTER** l'édition de 1334 tickets et leur distribution aux élèves scolarisés aux écoles maternelles et élémentaires d'Ambilly pour qu'ils puissent profiter de cet évènement festif ;
- **D'ACCEPTER**, en conséquence, que les associations soumettent à la collectivité les factures correspondantes après l'évènement ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget 2024.

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 15 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Abdelkrim MIHOUBI
1^{er} Adjoint

Le Maire,
Guillaume MATHELIER




Mairie d'Ambilly
B.P. 722 - 74111




Mairie d'Ambilly
B.P. 722 - 74111

Télétransmise le : 15-04-2024
Publiée sur le site internet le : 16-04-2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 074-217400084-20240411-DEL_040_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 20 Votants : 27	Délibération N°041/2024 Fin de la mission de portage de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat d'un garage dans une copropriété située au 50 rue de Genève
--	---

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 28 mars 2024

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Jacques VILLETTE, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Helena DORA, M. Burim CERIMI

M. Julien FERAUD représenté par Mme Nathalie BAUER par pouvoir en date du 07/04/2024.
Mme Maria TOURAINÉ représentée par Mme Gaëlle LEGAI-PERRET par pouvoir en date du 08/04/2024.
M. Cristian GUERET représenté par Mme Micheline BATAILLEY par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Abdullah KAYGISIZ représenté par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Yasin SEN représenté par Mme Christiane BORGIS par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Elisabeth CHAMBAT représentée par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Geneviève GANTIN représentée par Mme Elisabeth BAILLY par pouvoir en date du 11/04/2024.

Abdelkrim MIHOUBI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Urbanisme N°041/2024 : Fin de la mission de portage de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat d'un garage dans une copropriété située au 50 rue de Genève

Monsieur Guillaume SICLET, Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement expose :

Pour le compte de la Commune, l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74) porte depuis novembre 2023, un garage (lot 22) situé dans une copropriété au 50 rue de Genève sur le territoire communal.

Ce portage a permis à la Commune de compléter sa réserve foncière et de confirmer sa volonté de requalifier le front bâti de la rue de Genève afin de répondre au mieux à l'intérêt général : aménagements d'espaces publics, construction de logements sociaux et d'équipements publics, développement du commerce, etc.

Le portage devait arriver à échéance en novembre 2027. Toutefois, il convient de prendre en compte qu'en cas de démolition d'un bien propriété de l'EPF 74 faisant l'objet d'un portage, la Commune doit s'acquitter de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur la valeur totale du capital porté lorsque le bien devient propriété communale au terme du portage. Ainsi, le projet de démolir l'immeuble dans sa globalité étant en phase de se concrétiser en 2024, il convient de mettre fin au portage avant son terme afin d'éviter ce surcoût.

Il s'agit du bien désigné ci-après :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface parcelle	Bâti	Non bâti
50 Rue de Genève	AI	531	765	x	
Le lot 22 Garage					

Considérant que cette transaction, en raison de sa valeur, n'est pas soumise à l'avis du service des Domaines ;

Vu la convention pour portage foncier, volet « Habitat Social – Logement locatif aidé minimum 30 % » en date du 29 juin 2023 entre la collectivité et l'EPF 74, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens suivants ;

Vu l'acquisition réalisée par l'EPF 74 le 07 novembre 2023 fixant la valeur du bien à la somme totale de 18 537,19 euros HT (frais d'acte inclus) ;

Vu les statuts de l'EPF 74 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF 74 ;

Vu l'article 392 de la directive européenne 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée ;

Vu l'article 268 du code général des impôts ;

Vu l'avis de la commission Urbanisme réunie le 26 mars 2024 ;

Vu l'exposé ci-dessus ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** d'acquérir le lot 22 ci -avant mentionné ;
- **D'ACCEPTER** que la vente soit régularisée au plus tard le 15 juillet 2024 au prix de 18 537,19 euros HT

Prix d'achat par EPF 74	17 500,00 € HT	<i>sur avis de France Domaine</i>
Frais d'acquisition	1 001,19 € HT	<i>Marge</i>
Publication/Droits exonérés de TVA	36,00 €	

TVA 20 % sur la marge, soit 200,24 euros
(Calculée conformément à la réglementation fiscale au jour de la délibération)

- **D'ACCEPTER** de rembourser la somme de 18 537,19 euros HT (TVA en sus) correspondant au solde de la vente et de régler la TVA pour la somme de 200,24 euros ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget ;
- **DE S'ENGAGER** à rembourser à réception de la facture de clôture les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant de tous loyers ou recettes perçus pour le dossier ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 15 avril 2024

Le secrétaire de séance
Abdelkrim MIHOUBI
1^{er} Adjoint



Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : 15-04-2024
Publiée sur le site internet le : 16-04-2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 074-217400084-20240411-DEL_041_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 20 Votants : 27	Délibération N°042/2024 Fin de la mission de portage de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat d'un appartement, d'une cave et d'un garage dans un immeuble situé au 50 rue de Genève
--	--

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 28 mars 2024

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Jacques VILLETTE, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Helena DORA, M. Burim CERIMI

M. Julien FERAUD représenté par Mme Nathalie BAUER par pouvoir en date du 07/04/2024.
Mme Maria TOURAINE représentée par Mme Gaëlle LEGAI-PERRET par pouvoir en date du 08/04/2024.
M. Cristian GUERET représenté par Mme Micheline BATAILLEY par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Abdullah KAYGISIZ représenté par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Yasin SEN représenté par Mme Christiane BORGIS par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Elisabeth CHAMBAT représentée par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Geneviève GANTIN représentée par Mme Elisabeth BAILLY par pouvoir en date du 11/04/2024.

Abdelkrim MIHOUBI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Urbanisme N°042/2024 : Fin de la mission de portage de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat d'un appartement, d'une cave et d'un garage dans un immeuble situé au 50 rue de Genève

Monsieur Guillaume SICLET, Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement expose :

Pour le compte de la Commune, l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74) porte depuis décembre 2015, un appartement, une cave et un garage (lots 16, 6 et 20) situés dans un immeuble en copropriété au 50 rue de Genève sur le territoire communal.

Ce portage a permis à la Commune de compléter sa réserve foncière et de confirmer sa volonté de requalifier le front bâti de la rue de Genève afin de répondre au mieux à l'intérêt général : aménagements d'espaces publics, construction de logements sociaux et d'équipements publics, développement du commerce, etc.

Le portage devait arriver à échéance en novembre 2025. Toutefois, il convient de prendre en compte qu'en cas de démolition d'un bien propriété de l'EPF 74 faisant l'objet d'un portage, la Commune doit s'acquitter de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur la valeur totale du capital porté lorsque le bien devient propriété communale au terme du portage. Ainsi, le projet de démolir l'immeuble dans sa globalité étant en phase de se concrétiser en 2024, il convient de mettre fin au portage avant son terme afin d'éviter ce surcoût.

Il s'agit du bien désigné ci-après :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface parcelle	Bâti	Non bâti
50 Rue de Genève	AI	531	765	x	
Les lots 16, 6 et 20 Appartement au 2 ^{ème} étage, cave en sous-sol et garage					

Vu la convention pour portage foncier, volet « Logements Aidés : 30% dont 25% en locatif social » en date du 12 novembre 2015 entre la collectivité et l'EPF 74, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens suivants ;

Vu l'acquisition réalisée par l'EPF 74 le 1^{er} décembre 2015 fixant la valeur du bien à la somme totale de 207 757,43 euros HT (frais d'acte et travaux inclus) ;

Vu les remboursements déjà effectués par la Commune, pour la somme de 166 205,92 euros HT ;

Vu le capital restant dû sur le portage, soit la somme de 41 551,51 euros HT ;

Vu les statuts de l'EPF 74 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF 74 ;

Vu l'avis rendu par le service des domaines n° 2024-74008-12870 en date du 19 février 2024 ;

Vu l'article 392 de la directive européenne 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée ;

Vu l'article 268 du code général des impôts ;

Vu l'avis de la commission Urbanisme réunie le 26 mars 2024 ;

Vu l'exposé ci-dessus ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** d'acquérir les lots 16, 6 et 20 ci-avant mentionnés ;
- **D'ACCEPTER** que la vente soit régularisée au plus tard le 15 juillet 2024 au prix de 207 757,43 euros HT

Prix d'achat par EPF 74	190 000,00 € HT	<i>sur avis de France Domaine</i>
Frais d'acquisition	2 599,10 € HT	<i>Marge</i>
Publication/Droits exonérés de TVA	218,00 €	
Travaux de peinture/électricité	14 940,33 € HT	<i>Marge</i>

TVA 20 % sur la marge, soit 3 507,89 euros
 (Calculée conformément à la réglementation fiscale au jour de la délibération)

- **D'ACCEPTER** de rembourser la somme de 41 551,51 euros HT (TVA en sus) correspondant au solde de la vente et de régler la TVA pour la somme de 3 507,89 euros ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget ;
- **DE S'ENGAGER** à rembourser, à réception de la facture de clôture, les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant de tous loyers ou recettes perçus pour le dossier ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
 des délibérations du Conseil
 Municipal

Ambilly, le 15 avril 2024

Le secrétaire de séance,
 Abdelkrim MIHOUBI
 1^{er} Adjoint



Le Maire,
 Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : 15-04-2024
 Publiée sur le site internet le : 16-04-2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 074-217400084-20240411-DEL_042_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 20 Votants : 27	Délibération N°043/2024 Fin de la mission de portage de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat d'un appartement et d'une cave dans un immeuble situé au 50 rue de Genève
--	---

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 28 mars 2024

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Jacques VILLETTE, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Helena DORA, M. Burim CERIMI

M. Julien FERAUD représenté par Mme Nathalie BAUER par pouvoir en date du 07/04/2024.
Mme Maria TOURAINÉ représentée par Mme Gaëlle LEGAI-PERRET par pouvoir en date du 08/04/2024.
M. Cristian GUERET représenté par Mme Micheline BATAILLEY par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Abdullah KAYGISIZ représenté par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Yasin SEN représenté par Mme Christiane BORGIS par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Elisabeth CHAMBAT représentée par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Geneviève GANTIN représentée par Mme Elisabeth BAILLY par pouvoir en date du 11/04/2024.

Abdelkrim MIHOUBI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Urbanisme N°043/2024 : Fin de la mission de portage de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat d'un appartement et d'une cave dans un immeuble situé au 50 rue de Genève

Monsieur Guillaume SICLET, Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement expose :

Pour le compte de la Commune, l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74) porte depuis juillet 2015, un appartement et une cave (lots 18 et 4) situés dans un immeuble en copropriété au 50 rue de Genève sur le territoire communal.

Ce portage a permis à la Commune de compléter sa réserve foncière et de confirmer sa volonté de requalifier le front bâti de la rue de Genève afin de répondre au mieux à l'intérêt général : aménagements d'espaces publics, construction de logements sociaux et d'équipements publics, développement du commerce, etc.

Le portage devait arriver à échéance en juillet 2025. Toutefois, il convient de prendre en compte qu'en cas de démolition d'un bien propriété de l'EPF 74 faisant l'objet d'un portage, la Commune doit s'acquitter de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur la valeur totale du capital porté lorsque le bien devient propriété communale au terme du portage. Ainsi, le projet de démolir l'immeuble dans sa globalité étant en phase de se concrétiser en 2024, il convient de mettre fin au portage avant son terme afin d'éviter ce surcoût.

Il s'agit du bien désigné ci-après :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface parcelle	Bâti	Non bâti
50 Rue de Genève	AI	531	765	x	
Les lots 18 et 4 Appartement au 3 ^{ème} étage et cave en sous-sol					

Vu la convention pour portage foncier, volet « Logements Aidés : 30% dont 25% en locatif social » en date du 14 avril 2015 entre la collectivité et l'EPF 74, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens suivants ;

Vu l'acquisition réalisée par l'EPF 74 le 06 juillet 2015 fixant la valeur du bien à la somme totale de 167 412,26 euros HT (frais d'acte inclus) ;

Vu les remboursements déjà effectués par la Commune, pour la somme de 133 876,21 euros HT ;

Vu le capital restant dû sur le portage, soit la somme de 33 536,05 euros HT ;

Vu les statuts de l'EPF 74 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF 74 ;

Vu l'avis rendu par le service des domaines n° 2024-74008-12869 en date du 19 février 2024 ;

Vu l'article 392 de la directive européenne 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée ;

Vu l'article 268 du code général des impôts ;

Vu l'avis de la commission Urbanisme réunie le 26 mars 2024 ;

Vu l'exposé ci-dessus ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** d'acquérir les lots 18 et 4 ci-avant mentionnés ;
- **D'ACCEPTER** que la vente soit régularisée au plus tard le 15 juillet 2024 au prix de 167 412,26 euros HT

Prix d'achat par EPF 74	165 000,00 € HT	<i>sur avis de France Domaine</i>
Frais d'acquisition	2 214,26 € HT	<i>Marge</i>
Publication/Droits exonérés de TVA	198,00 €	

TVA 20 % sur la marge, soit 442,85 euros
 (Calculée conformément à la réglementation fiscale au jour de la délibération)

- **D'ACCEPTER** de rembourser la somme de 33 536,05 euros HT (TVA en sus) correspondant au solde de la vente et de régler la TVA pour la somme de 442,85 euros ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget ;
- **DE S'ENGAGER** à rembourser à réception de la facture de clôture les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant de tous loyers ou recettes perçus pour le dossier ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
 des délibérations du Conseil
 Municipal

Ambilly, le 15 avril 2024

Le secrétaire de séance,
 Abdelkrim MIHOUBI
 1^{er} Adjoint

Le Maire,
 Guillaume MATHELIER

Télétransmise le : 15-04-2024
 Publiée sur le site internet le : 16-04-2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 074-217400084-20240411-DEL_043_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Délibération N°044/2024
Présents : 20	Acquisition d'un garage (lot 23) au 50 rue de
Votants : 27	Genève

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 28 mars 2024

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Jacques VILLETTE, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Helena DORA, M. Burim CERIMI

M. Julien FERAUD représenté par Mme Nathalie BAUER par pouvoir en date du 07/04/2024.

Mme Maria TOURAINÉ représentée par Mme Gaëlle LEGAI-PERRET par pouvoir en date du 08/04/2024.

M. Cristian GUERET représenté par Mme Micheline BATAILLEY par pouvoir en date du 11/04/2024.

M. Abdullah KAYGISIZ représenté par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 11/04/2024.

M. Yasin SEN représenté par Mme Christiane BORGIS par pouvoir en date du 11/04/2024.

Mme Elisabeth CHAMBAT représentée par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 11/04/2024.

Mme Geneviève GANTIN représentée par Mme Elisabeth BAILLY par pouvoir en date du 11/04/2024.

Abdelkrim MIHOUBI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Urbanisme N°044/2024 : Acquisition d'un garage (lot 23) au 50 rue de Genève

Monsieur Guillaume SICLET, Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement expose :

La Commune d'Ambilly, à travers son Plan Local d'Urbanisme, met en œuvre d'importantes mesures afin de préparer et d'encadrer le renouvellement urbain prévisible du quartier de la rue de Genève. Il s'agit de la mise en place d'emplacements réservés et d'une orientation d'aménagement et de programmation.

Par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BAFU/2018-0078 du 26 novembre 2018, prorogé le 20 octobre 2023 par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BAFU/2023-0062, l'utilité publique du projet a été reconnue pour les acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement du quartier de la rue de Genève.

Lors de sa séance en date du 22 juin 2023, le Conseil Municipal a sollicité l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74) pour acquérir un des garages annexés à un immeuble en copropriété situé dans le périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation du secteur de la rue de Genève.

Il s'agit du bien désigné ci-après :

Désignation du bien à acquérir sur la Commune d'AMBILLY					
Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
50 rue de Genève	AI	531	07a 65ca	X	
Lot 23, annexe d'un immeuble en copropriété. Garage d'environ 15 m²					

La démolition du bâtiment du 50-52 rue de Genève et d'une partie des garages situés sur la même parcelle est prévue courant d'année 2024. En cas de démolition d'un bien propriété de l'EPF 74 faisant l'objet d'un portage, la Commune doit s'acquitter de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur la valeur totale du capital porté lorsque le bien devient propriété communale au terme du portage.

Afin d'éviter ce surcoût, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir ce garage sans avoir recours à un portage avec l'EPF 74 en se substituant à lui lors de la signature de l'acte notarié.

Une promesse de vente a été signée le 16 mai 2023 entre l'EPF 74 et Mme Patricia LINORD fixant la valeur du garage lot 23 à 15 000 euros et 2 500 euros d'indemnité de remploi.

Cette acquisition permettra à la Commune de compléter sa réserve foncière et de confirmer sa volonté de requalifier le front bâti de la rue de Genève afin de répondre au mieux à l'intérêt général : aménagements d'espaces publics, construction de logements sociaux et d'équipements publics, développement du commerce, etc.

Considérant que cette transaction, en raison de sa valeur, n'est pas soumise à l'avis du service des Domaines ;

Vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) qui permet aux collectivités territoriales d'acquérir à l'amiable des biens immobiliers ;

Vu la promesse de vente signée en date du 16 mai 2023 entre l'EPF 74 et Mme LINORD Patricia ;

Vu l'avis de la commission Urbanisme réunie le 26 mars 2024 ;

Vu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** d'acquérir le lot 23 ci-avant mentionné au prix de 17 500 euros ;
- **DE DIRE** que tous les frais afférents à cette transaction seront à la charge de la Commune et que les crédits seront inscrits au budget ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

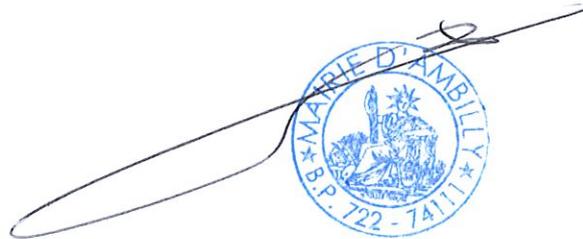
Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 15 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Abdelkrim MIHOUBI
1^{er} Adjoint



Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : 15-04-2024
Publiée sur le site internet le : 16-04-2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 074-217400084-20240411-DEL_044_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 20 Votants : 27	Délibération N°045/2024 Projet de convention de la prise en charge des personnes interpellées en état d'ivresse publique et manifeste
--	--

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 28 mars 2024

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Jacques VILLETTE, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Helena DORA, M. Burim CERIMI

M. Julien FERAUD représenté par Mme Nathalie BAUER par pouvoir en date du 07/04/2024.
Mme Maria TOURAINÉ représentée par Mme Gaëlle LEGAI-PERRET par pouvoir en date du 08/04/2024.
M. Cristian GUERET représenté par Mme Micheline BATAILLEY par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Abdullah KAYGISIZ représenté par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Yasin SEN représenté par Mme Christiane BORGIS par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Elisabeth CHAMBAT représentée par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Geneviève GANTIN représentée par Mme Elisabeth BAILLY par pouvoir en date du 11/04/2024.

Abdelkrim MIHOUBI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Sécurité-prévention N°045/2024 : Projet de convention de la prise en charge des personnes interpellées en état d'ivresse publique et manifeste

Monsieur Abdelkrim MIHOUBI, 1^{er} Adjoint au Maire, expose :

Les policiers nationaux ainsi que les policiers municipaux d'Ambilly, peuvent être amenés à constater une ivresse publique et manifeste d'une personne sur la voie publique, ce qui entraîne un trouble à l'ordre public et constitue une contravention de 2^{ème} classe (article R. 3353-1 du Code de la santé publique).

Un travail partenarial a été engagé avec l'hôpital privé Pays de Savoie et le Commissariat de police d'Annemasse pour faciliter la prise en charge des personnes interpellées en état d'ivresse. Le projet de convention joint à la présente délibération formalise cette coopération.

Concrètement, la police municipale procède à l'interpellation de la personne et doit la conduire aux urgences de l'hôpital privé Pays de Savoie afin de faire procéder à un examen médical. Le coût de ce dernier s'élève à 50 euros et sera à la charge de la Commune (pour les personnes sans domicile fixe ou impécunieuses). Une fois cet examen réalisé, la personne interpellée doit être remise à l'officier de police judiciaire du Commissariat de police d'Annemasse.

Cette procédure est également valable pour les policiers nationaux, qui engagent directement une procédure judiciaire à l'encontre de la personne, en application de l'article L. 3341-1 du Code de la santé publique.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la collaboration entre les autorités judiciaires et les communales (Procureur de la République, Maire).

**Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le projet de convention relatif à la prise en charge des personnes interpellées en état d'ivresse publique et manifeste ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention définitive, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

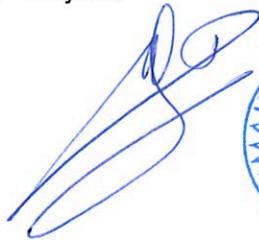
Pièce(s) jointe(s) :

- Projet de convention relatif à la prise en charge des personnes interpellées en état d'ivresse publique et manifeste

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 15 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Abdelkrim MIHOUBI
1^{er} Adjoint



Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : 15-04-2024
Publiée sur le site internet le : 16-04-2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 074-217400084-20240411-DEL_045_2024-DE

**CONVENTION
RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES
PERSONNES INTERPELLEES EN ETAT D'IVRESSE
PUBLIQUE ET MANIFESTE**

Entre les soussignés :

La Commune d'Ambilly, représentée par son Maire, Monsieur Guillaume MATHELIER, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024,

et

La Circonscription de Police Nationale (CPN)d'Annemasse, représentée par la Commissaire de Police, Madame Fiona MANENC

et

L'hôpital Privé Pays de Savoie, représenté par le Directeur Général, Monsieur Pierre-Etienne ALLARD,

d'autre part,

PREAMBULE

La présente convention est opérée dans le cadre de la santé publique et plus précisément en matière de traitement des personnes interpellées en état d'ivresse publique et manifeste (I.P.M.) par la police nationale. Il s'agit d'intervenir dans les espaces publics (parcs, zones piétonnes, etc...) et sur la voie publique où des troubles sont généralement relevés.

Le dispositif vise à prévenir les accidents et la commission de délits liés à l'absorption des produits alcoolisés et à éviter les atteintes à l'ordre public et à la salubrité publique.

Il a pour effet direct de ne pas obérer la présence sur la voie publique des effectifs de la police nationale de la circonscription de la sécurité publique d'Annemasse, en raison de la délocalisation de l'hôpital général à Findrol.

ARTICLE 1 : Objet du contrat

En présence d'une ivresse publique et manifeste, la police nationale, ou sur ordre la police municipale, se rendra aux urgences de l'Hôpital Privé Pays de Savoie, 19 Avenue Pierre Mendés France 74100 ANNEMASSE, aux fins de requérir l'intervention du médecin urgentiste de permanence, qui s'engage à examiner la personne interpellée en état d'ivresse publique et manifeste dans un délai n'excédant généralement pas une heure, sauf urgence vitale dont l'Hôpital Privé de Savoie aurait la charge.

Pour ce faire, l'Hôpital Privé de Savoie mettra gracieusement à disposition de la circonscription publique d'Annemasse six badges d'accès au parking privé de l'Hôpital ainsi qu'une place de stationnement à proximité des urgences.

La Commune prendra financièrement en charge la visite médicale des personnes en état d'ivresse publique et manifeste souvent impécunieuses ou SDF (sans domicile fixe) interpellées sur le territoire communal. Les personnes en mesure d'assumer la dépense s'acquitteront des frais auprès de l'Hôpital Privé Pays de Savoie.

ARTICLE 2 : CONTENU DE LA PRESTATION

L'Hôpital Privé Pays de Savoie mettra à disposition une salle de l'Hôpital permettant l'accueil et le diagnostic des personnes interpellées en état d'ivresse publique et manifeste.

Ce local, qui sera le plus sécurisé possible, permettra aux médecins d'effectuer l'examen médical des personnes interpellées en état d'ivresse publique et manifeste et de rédiger un certificat médical établissant la compatibilité avec une rétention pour dégrisement. Il mentionne si l'état de santé est compatible avec le maintien de la personne au sein du commissariat (délivrance d'un certificat de non hospitalisation) ou s'il nécessite son hospitalisation.

La circonscription de sécurité publique d'Annemasse s'engage à communiquer, sous les mois, à la ville d'Ambilly où ont lieu les interpellations, la liste des personnes examinées en état d'ivresse publique et manifeste.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PAIEMENT

Le coût de la vacation est de 50 euros quelles que soient l'heure ou le jour de la semaine. Ce montant sera réglé au terme de chaque trimestre, sur présentation d'une facture établie par l'Hôpital Privé de Savoie, accompagnée des justificatifs adéquats ceci uniquement pour les impécunieux ou SDF.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la période du 1er avril 2024 au 31 décembre 2024 et pourra être reconduite par décision expresse des parties pour une durée maximale de 5 ans.

ARTICLE 5 : RUPTURE DE CONTRAT – LITIGES

La présente convention peut être résiliée avant son terme normal en cas de manquement d'une des parties à l'une des obligations lui incombant ou après un délai de préavis de 3 mois, par un courrier envoyé en lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Ambilly, en trois exemplaires

Le

Le Maire,

La Commissaire de la
CPN d'Annemasse

Le Directeur Général de l'Hôpital
Privé Pays de Savoie

Guillaume MATHELIER

Fiona MANENC

Pierre-Etienne ALLARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 20 Votants : 27	Délibération N°046/2024 Projet de convention de mise à disposition à titre onéreux du stand de tir « le sanglier courant » de Douvaine en vue de l'entraînement des policiers municipaux
--	---

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 28 mars 2024

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Jacques VILLETTE, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, Mme Micheline BATAILLEY.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Helena DORA, M. Burim CERIMI

M. Julien FERAUD représenté par Mme Nathalie BAUER par pouvoir en date du 07/04/2024.
Mme Maria TOURAINE représentée par Mme Gaëlle LEGAI-PERRET par pouvoir en date du 08/04/2024.
M. Cristian GUERET représenté par Mme Micheline BATAILLEY par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Abdullah KAYGISIZ représenté par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 11/04/2024.
M. Yasin SEN représenté par Mme Christiane BORGIS par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Elisabeth CHAMBAT représentée par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 11/04/2024.
Mme Geneviève GANTIN représentée par Mme Elisabeth BAILLY par pouvoir en date du 11/04/2024.

Abdelkrim MIHOUBI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Sécurité-prévention N°046/2024 : Projet de convention de mise à disposition à titre onéreux du stand de tir « le sanglier courant » de Douvaine en vue de l'entraînement des policiers municipaux

Monsieur Abdelkrim MIHOUBI, 1^{er} Adjoint au Maire, expose :

Les policiers municipaux d'Ambilly possèdent une arme de catégorie B comme le prévoit l'arrêté n° PREF-cabinet-BPA-2022-116.

Au vu de l'arrêté du 03 août 2007 et des articles R.511-21 et 22 du Code de la sécurité intérieure, les policiers municipaux doivent participer à deux séances d'entraînement annuelles dans un stand de tir.

Ce dernier doit être conventionné avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ou avec les forces d'Etat.

Lors de sa séance en date du 25 janvier dernier, le Conseil Municipal a approuvé l'utilisation du stand de tir du Commissariat d'Annemasse.

Il est nécessaire pour la Commune de prévoir la possibilité, pour les policiers municipaux, d'effectuer leurs séances obligatoires d'entraînement sur deux stands de tirs différents, dans l'hypothèse où l'un d'entre eux serait temporairement fermé.

La présente délibération permettrait ainsi de disposer d'un second choix à travers le stand de tir « le sanglier courant » de Douvaine, reconnu par le CNFPT et dont l'utilisation s'élève à 35 euros par agent et par demi-journée.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la collaboration entre les autorités administratives, judiciaires et communales (Procureur de la République, Préfet, Maire).

**Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le projet de convention de mise à disposition, à titre onéreux, du stand de tir « le sanglier courant » de Douvaine, en vue de l'entraînement des policiers municipaux d'Ambilly ;

- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention définitive, ainsi que tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pièce(s) jointe(s) :

- Projet de convention de mise à disposition, à titre onéreux, du stand de tir « le sanglier courant » de Douvaine.

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 15 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Abdelkrim MIHOUBI
1^{er} Adjoint

Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : 15-04-2024
Publiée sur le site internet le : 16-04-2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 074-217400084-20240411-DEL_046_2024-DE

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STAND DE TIR
DU SANGLIER COURANT DE DOUVAINE**

ENTRE

L'association Stand de Tir Dynamique du Chablais (S.T.D.C.)
Représentée par Monsieur MAFFEÏS Jean Luc

ET,

La Commune d'Ambilly
Représentée par son représentant légal en exercice,
Monsieur Guillaume Mathelier,
Dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2024

ARTICLE 1 : Objet de la Convention

La présente Convention a pour objet de définir les conditions d'utilisation du stand de tir par les polices municipales dans le cadre de leur formation d'entraînement annuel au tir.

Le site mis à disposition se trouve sur la commune de Douvaine lieudit « le Culet ».

ARTICLE 2 : Description des locaux

Les lieux de tir mis à disposition sont le pas de tir d'une dimension d'environ 45 mètres de long sur environ 25 mètres de large ainsi que le petit abri présent sur place.

ARTICLE 3 : Durée de la Convention

La présente convention est établie pour une durée de 1 an à compter du 01/03/2024 et est renouvelable par tacite reconduction.

Le titulaire peut refuser la reconduction de la convention par décision écrite notifiée à Monsieur MAFFEÏS dans un délai de trois mois avant la date anniversaire de la convention, par lettre recommandée.

A défaut, le titulaire est réputé avoir accepté la reconduction.

ARTICLE 4 : Destination/ occupation des locaux

L'Utilisateur s'engage à utiliser les locaux mis à sa disposition à la pratique exclusive de son objet (Article 1). L'Utilisateur s'engage à respecter les installations mises à sa disposition afin qu'elles ne subissent aucune détérioration. De même, l'occupant veille à maintenir les infrastructures en état d'utilisation.

Calendrier

Le calendrier des formations est défini avec les Moniteurs en Maniement des Armes, à charge pour ces derniers de réserver les créneaux et de les annuler au besoin auprès de Monsieur MAFFEÏS.

L'utilisation du stand le jeudi est réservée à l'armurerie le Colvert sauf accord préalable entre les deux parties.

ARTICLE 5 : Engagements de l'Utilisateur

L'Utilisateur déclare connaître les lieux pour les avoir vus et visites.

Il s'engage à procéder à la réparation des dégâts matériels occasionnés lors des séances, après qu'ils aient été constatées contradictoirement entre le moniteur et Monsieur MAFFEÏS.

Les utilisateurs effectueront un nettoyage du stand après chaque séance (déchets de toutes natures).

Les communes fourniront l'encadrement nécessaire au bon déroulement des séances de tir et mettront à disposition le matériel nécessaire (cible, port-cibles etc.).

Chaque séance se fera sous la responsabilité des Moniteurs en Maniement des Armes.

Un registre de présence devra être tenu mentionnant :

- >date de la séance
- >heure d'arrivée et heure de fin de séance
- >nombre de participants et personnes présentes

Ce registre pourra être consulté par les services de la préfecture de Haute Savoie.

ARTICLE 6 : Dispositions financières

La participation due par l'utilisateur s'élève à 35 euros par agent et par demi-journée.

Les informations nécessaires à l'établissement du titre de paiement (nombre de tireurs et nombre de demi-journées) seront envoyées à Monsieur MAFFEÏS par le signataire de la présente à chaque fin d'année civile.

ARTICLE 7 : Assurance

Monsieur MAFFEÏS se décharge de toute responsabilité en cas d'accident sur le site du stand de tir du fait des séances de tir administratif.

L'utilisateur contractera une police d'assurance pour garantir les risques qui lui incombent à relatifs à l'utilisation du stand de tir.

ARTICLES 8 : Exécution de la convention

La présente convention peut être dénoncée ou suspendue temporairement par Monsieur MAFFEÏS à tout moment

- Pour non-respect des règles d'utilisation ou de sécurité.
- En cas de force majeure ou pour des motifs exceptionnels (travaux, manifestation).
- Si les locaux sont utilisés à des fins non conformes ou contraires aux dispositions prévues par ladite convention.

ARTICLE 9 : Contentieux/litiges

En cas de litige dans l'application de la présente convention et après l'épuisement de toutes tentatives de règlement à l'amiable par chacune des parties, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Monsieur MAFFEÏS Jean Luc
Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »

Le Maire, Monsieur Guillaume Mathelier
Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »